

BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE (B. ENS.)

Description officielle

Cette page est à jour en date du 16 janvier 2014 et constitue la version officielle de ce programme à compter de la session d'hiver 2014. L'Université Laval se réserve le droit de modifier ce programme sans préavis.

GRADE

Bachelier en enseignement (B. Ens.)

120

CRÉDITS
INSCRITS

Renseignements et directives

ORIENTATION

Le programme de baccalauréat en enseignement de la musique vise la formation de musiciens éducateurs capables de jouer un rôle efficace dans la société par une participation active et de qualité dans tous les champs d'activité de l'enseignement de la musique. La formation d'un enseignant en musique intègre à la fois les aspects musicaux et pédagogiques qui lui permettent de développer les moyens d'assurer un enseignement adéquat de la musique au préscolaire et au primaire, de même qu'au secondaire.

OBJECTIFS

Le programme de baccalauréat en enseignement de la musique vise à former un maître ayant développé les compétences suivantes et pouvant:

- agir en tant que professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions;
- communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant;
- concevoir et piloter des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation;
- évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences des élèves quant aux

- contenus à faire apprendre;
- planifier, organiser et superviser le mode de fonctionnement du groupe-classe, en vue de favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves;
 - adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap;
 - intégrer les technologies de l'information et des communications aux fins de préparation et de pilotage d'activités d'enseignement-apprentissage, de gestion de l'enseignement et de développement professionnel;
 - coopérer avec l'équipe-école, les parents, les différents partenaires sociaux et les élèves, en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs de l'école;
 - travailler, de concert avec les membres de l'équipe pédagogique, à la réalisation des tâches permettant le développement et l'évaluation des compétences visées dans le programme de formation en fonction des élèves concernés;
 - s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel;
 - agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions.

Reconnaissance d'aptitude à l'enseignement

Sur une recommandation favorable des autorités compétentes, le titulaire de ce grade recevra du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au terme de ses études, un brevet d'enseignement.

CONCENTRATIONS

- Classique
- Jazz

Le choix d'une concentration est obligatoire.

PROFILS D'ÉTUDES

Profil développement durable

Le profil en développement durable constitue le parcours idéal pour l'étudiant qui veut approfondir ses connaissances dans l'application des concepts du développement durable et dans la compréhension de ses enjeux. Il vise à valoriser une expérience interdisciplinaire dans la résolution de problèmes tout en permettant à l'étudiant de développer ses compétences en lien avec le développement durable et son domaine d'études. Le profil est constitué de 12 crédits, soit 3 crédits pour le cours obligatoire DDU-1000 Fondements du développement durable, 3 crédits pour un cours spécialisé lié à la discipline du programme de l'étudiant, 6 crédits pouvant prendre la forme d'un stage, d'un projet d'intervention ou d'un ou deux cours spécialisés sélectionnés à partir d'une liste préétablie.

Profil entrepreneurial

Le profil entrepreneurial entend favoriser l'émergence et le développement des compétences visant à prendre des initiatives, à réaliser des projets et à les gérer. Ce profil comporte un minimum de 12 crédits, répartis entre deux ou trois cours de 3 crédits chacun et un projet individuel ou collectif de 6 crédits. L'étudiant est invité à consulter le site www.profilentrepreneurial.ulaval.ca et à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les balises de ce profil, qui sont de trois ordres: critères d'admissibilité, conditions d'admission et conditions de poursuite de la formation dans le profil.

Profil international

Ce programme offre, dans le cadre de ce profil, un certain nombre de places aux étudiants désireux de poursuivre une

ou deux sessions d'études dans une université située à l'extérieur du Québec. L'étudiant est invité à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les conditions d'admissibilité à ce séjour d'études.

RESPONSABLE

Directrice du programme

Valerie Peters

valerie.peters@mus.ulaval.ca

Pour information

Catherine Martinette-Morneau

catherine.martinette-morneau@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté de musique

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Tout candidat à l'admission dans l'un des programmes de baccalauréat en musique ou en enseignement de la musique est soumis à des tests de classement afin d'évaluer son niveau de connaissance dans certaines disciplines : connaissance du clavier et formation auditive. Selon les résultats obtenus, le candidat peut se voir imposer la réussite de l'un ou des deux cours suivants : MUS-1200, MUS-1703.

Conditions d'admission

SESSION D'ADMISSION

AUTOMNE HIVER

ADMISSIBILITÉ

Pour connaître les exigences d'admission, choisir l'onglet correspondant à votre situation.

Études au Québec

Candidat titulaire d'un DEC

- Réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la Faculté de musique

ET

- DEC en musique, ou l'équivalent
OU
- DEC en techniques professionnelles de musique et chanson, ou l'équivalent

Note : Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante :
documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Candidat sans DEC (candidat adulte)

- Être âgé de 21 ans ou plus
- Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES)
- Avoir quitté le système scolaire depuis plus de 2 ans

Le candidat adulte qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente à celle exigée du candidat titulaire d'un DEC peut être admissible. Toutefois, une scolarité d'appoint pourra être exigée à la suite de l'analyse du dossier.

Antécédents judiciaires (mesure provinciale)

En raison de mesures législatives adoptées par le gouvernement du Québec, le finissant d'un programme de baccalauréat en enseignement doit présenter au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) une déclaration relative aux antécédents judiciaires. Cette déclaration sera faite en même temps que sa demande d'autorisation d'enseigner, c'est-à-dire au terme de son baccalauréat en enseignement. Pour de plus amples renseignements, consulter le site du MELS.

Études au Canada hors Québec

- Réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la Faculté de musique

ET

- Diplôme d'études secondaires et une année d'études universitaires incluant des cours en musique et chanson ou l'équivalent

Note : Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante :
documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Le candidat adulte qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences mentionnées plus haut peut être admissible.

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

Études hors Canada

Note : Programme conduisant à l'obtention d'un brevet d'enseignement émis par le Ministère de l'Éducation, du loisir et du Sport du Québec aux seuls candidats canadiens ou résidents permanents.

- Réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la [Faculté de musique](#)

ET

- Diplôme d'études préuniversitaires totalisant 13 années incluant des cours en musique et chanson ou l'équivalent
OU
- Diplôme d'études préuniversitaires totalisant 12 années et une année d'études supérieures incluant des cours en musique et chanson ou l'équivalent

Note : Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante :
documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Pour connaître la liste des équivalences généralement accordées aux différents diplômes internationaux, consulter le [Tableau d'équivalences](#).

Le candidat résident permanent ou citoyen canadien peut être admissible à titre de candidat adulte.

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

En savoir plus sur les études universitaires au Québec.

CONNAISSANCE DU FRANÇAIS

L'étudiant admis à ce baccalauréat doit se conformer aux Dispositions relatives à l'application de la Politique sur l'usage du français à l'Université Laval.

Mesures particulières du programme concernant la maîtrise du français

Le français est la langue d'enseignement dans tous les établissements d'enseignement francophones du Québec. Afin de s'assurer que tout futur enseignant maîtrise le français écrit, les universités québécoises francophones et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ont décidé qu'il devait réussir le Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFEE) pour obtenir le brevet d'enseignement.

Test diagnostique préalable (TFLM) et cours correctifs de français

En prévision de la passation du TECFEE, tout étudiant nouvellement inscrit à un programme de formation à l'enseignement de l'Université Laval doit se présenter à son entrée dans le programme à un test diagnostique sur la connaissance du français écrit, le Test de français Laval-Montréal (TFLM). Les mesures imposées à la suite du test diagnostique varient en fonction du résultat obtenu :

- l'étudiant ayant obtenu 75 % ou plus n'a à suivre aucun cours correctif de français;
- l'étudiant ayant obtenu une note se situant entre 60 % et 75 % devra réussir un cours correctif de français;
- l'étudiant n'ayant pas obtenu 60 % doit réussir deux cours correctifs de français.

TECFEE

Le TECFEE comporte deux épreuves : un questionnaire objectif et une épreuve de rédaction. Il faut avoir réussi ces deux épreuves pour satisfaire à l'exigence de certification en français écrit des programmes de formation à l'enseignement. En cas de réussite à seulement l'une des deux épreuves, l'étudiant ne reprend que la partie du test qui n'a pas été réussie.

Le seuil de réussite est fixé à 70 % pour chacune des deux épreuves et il doit être atteint avant l'inscription au troisième stage. Dans le cas contraire, il est impossible de s'inscrire au stage III.

Pour pouvoir se présenter au TECFEE, l'étudiant doit avoir obtenu l'autorisation de la direction de programme. Cette autorisation est conditionnelle au fait d'avoir obtenu 75 % ou plus au TFLM ou d'avoir réussi le ou les cours correctifs de français qui auraient été imposés.

DATE LIMITÉE DE DÉPÔT

La date à respecter pour le dépôt d'une demande d'admission varie selon le profil des candidats. Toute l'information se trouve dans la section Admission.

Structure du programme

ACTIVITÉS DE FORMATION COMMUNES

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|-----------------|---|--|
| | ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE | 93 |
| <u>MUS-1503</u> | Formation auditive I | 2 |
| <u>MUS-1520</u> | Formation documentaire en musique | 1 |
| <u>MUS-1601</u> | Fondements psychopédagogiques de l'éducation musicale |  3 |
| <u>MUS-1610</u> | Chant et mouvement au primaire |  3 |
| <u>MUS-1504</u> | Formation auditive II |  2 |
| <u>MUS-1611</u> | Initiation à l'orchestre à vent |  3 |
| <u>MUS-2611</u> | Enseignement et gestion du département de musique | 3 |
| <u>MUS-</u> | Laboratoire de direction d'orchestre à | 1 |

| | | | | |
|-----------------|---|--|---|---|
| <u>2612</u> | vent | | | |
| <u>MUS-1490</u> | Rythmique I | | 3 | |
| <u>MUS-2610</u> | Instrumentarium Orff et flûte à bec | | 3 | |
| <u>MUS-2120</u> | Direction chorale I | | 2 | |
| <u>MUS-3610</u> | Planification et gestion de classe au primaire | | 3 | |
| <u>MUS-3611</u> | Planification et gestion de classe au secondaire | | 3 | |
| <u>ENP-1900</u> | Aspects sociaux de l'éducation | | | 2 |
| <u>MUS-1040</u> | Enseignement de la guitare en milieu scolaire | | 1 | |
| <u>MUS-3633</u> | Intégration I | | 1 | |
| <u>PPG-1907</u> | Élèves en difficulté au primaire et au secondaire | | 3 | |
| <u>MUS-3091</u> | Intégration II | | 2 | |
| <u>MUS-3660</u> | Philosophie de l'éducation musicale | | 3 | |
| <u>MUS-1020</u> | Cultures musicales du monde | | | 3 |
| <u>MUS-1511</u> | Pédagogie et informatique musicale | | | 3 |
| <u>MUS-3612</u> | Évaluation des apprentissages en musique | | 2 | |

RÈGLE 1 - 4 CRÉDITS PARMI:

| | | | |
|-----------------|---|--|---|
| Séquence A | | | |
| <u>MUS-1620</u> | Stage d'enseignement en musique au préscolaire et au primaire I | | 2 |
| <u>MUS-2630</u> | Stage d'enseignement en musique au secondaire II | | 2 |

OU

Séquence B

| | | | |
|-----------------|--|--|---|
| <u>MUS-1630</u> | Stage d'enseignement en musique au secondaire I |  | 2 |
| <u>MUS-2621</u> | Stage d'enseignement en musique au préscolaire et au primaire II | | 2 |

RÈGLE 2 - 17 CRÉDITS PARMI:

Séquence A

| | | | |
|-----------------|---|--|----|
| <u>MUS-2620</u> | Stage d'enseignement en musique au préscolaire et au primaire III |  | 5 |
| <u>MUS-3630</u> | Stage d'enseignement en musique au secondaire IV | | 12 |

OU

Séquence B

| | | | |
|-----------------|--|---|----|
| <u>MUS-2632</u> | Stage d'enseignement en musique au secondaire III |  | 5 |
| <u>MUS-3621</u> | Stage d'enseignement en musique au préscolaire et au primaire IV | | 12 |

RÈGLE 3 - 3 CRÉDITS

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis. L'étudiant peut prendre au moins une fois le cours MUS-1540 Chant choral.

| | | | |
|-----------------|------------------|--|---|
| <u>MUS-1540</u> | Chant choral |  | 1 |
| <u>MUS-1541</u> | Jazz vocal |  | 1 |
| <u>MUS-1542</u> | Orchestre |  | 1 |
| <u>MUS-1543</u> | Orchestre à vent |  | 1 |
| <u>MUS-1544</u> | Stage band |  | 1 |

RÈGLE 4 - 2 CRÉDITS

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

| | | | |
|----------------------------|----------------------|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>1540</u> | Chant choral | | 1 |
| <u>MUS-</u> <u>1541</u> | Jazz vocal | | 1 |
| <u>MUS-</u> <u>1542</u> | Orchestre | | 1 |
| <u>MUS-</u> <u>1543</u> | Orchestre à vent | | 1 |
| <u>MUS-</u> <u>1544</u> | Stage band | | 1 |
| <u>MUS-</u> <u>1545</u> | Accompagnement | | 1 |
| <u>MUS-</u> <u>1546</u> | Atelier d'opéra A | | 1 |
| <u>MUS-</u> <u>1547</u> | Atelier d'opéra B | | 2 |
| <u>MUS-</u> <u>1548</u> | Ensemble de guitares | | 1 |

RÈGLE 5 - 15 CRÉDITS

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

| | | | |
|----------------------------|----------------------|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>2150</u> | Piano (principal) | | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>2151</u> | Orgue (principal) | | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>2152</u> | Clavecin (principal) | | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>2153</u> | Guitare (principal) | | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>2154</u> | Chant (principal) | | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>2155</u> | Violon (principal) | | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>2156</u> | Alto (principal) | | 3 |
| <u>MUS-</u> | | | |

| | | | |
|-----------------|------------------------------|--|---|
| <u>2157</u> | Violoncelle (principal) |  | 3 |
| <u>MUS-2158</u> | Contrebasse (principal) |  | 3 |
| <u>MUS-2159</u> | Flûte (principal) |  | 3 |
| <u>MUS-2160</u> | Hautbois (principal) |  | 3 |
| <u>MUS-2161</u> | Clarinette (principal) |  | 3 |
| <u>MUS-2162</u> | Saxophone (principal) |  | 3 |
| <u>MUS-2163</u> | Basson (principal) |  | 3 |
| <u>MUS-2164</u> | Trompette (principal) |  | 3 |
| <u>MUS-2165</u> | Cor (principal) |  | 3 |
| <u>MUS-2166</u> | Trombone (principal) |  | 3 |
| <u>MUS-2167</u> | Euphonium (principal) |  | 3 |
| <u>MUS-2168</u> | Tuba (principal) |  | 3 |
| <u>MUS-2169</u> | Percussion (principal) |  | 3 |
| <u>MUS-2170</u> | Harpe (principal) |  | 3 |
| <u>MUS-2171</u> | Piano jazz (principal) |  | 3 |
| <u>MUS-2172</u> | Chant jazz (principal) |  | 3 |
| <u>MUS-2173</u> | Guitare jazz (principal) |  | 3 |
| <u>MUS-2174</u> | Contrebasse jazz (principal) |  | 3 |
| <u>MUS-2175</u> | Saxophone jazz (principal) |  | 3 |

| | | | |
|-----------------|------------------------------|---|---|
| <u>MUS-2176</u> | Basse électrique (principal) |  | 3 |
| <u>MUS-2177</u> | Batterie (principal) |  | 3 |
| <u>MUS-2178</u> | Flûte à bec (principal) | | 3 |
| <u>MUS-2179</u> | Violon jazz (principal) | | 3 |
| <u>MUS-2180</u> | Trompette jazz (principal) | | 3 |
| <u>MUS-2182</u> | Flûte jazz (principal) | | 3 |
| <u>MUS-2199</u> | Instrument (principal) |  | 3 |

AUTRES ACTIVITÉS

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|-------|-------------------------|----------------|
| | AUTRES EXIGENCES | 27 |

L'étudiant doit choisir une concentration.

RÈGLE 1 - 8 OU 11 CRÉDITS

prévus à sa concentration.

RÈGLE 2 - 0 À 3 CRÉDITS PARMI

les cours de langues modernes.

Si le niveau intermédiaire II est atteint en anglais ou le niveau intermédiaire I dans une autre langue moderne, l'étudiant est dispensé de cette exigence.

RÈGLE 3 - 0 À 3 CRÉDITS PARMI:

| | | | |
|-----------------|---|---|---|
| <u>FRN-1903</u> | Français écrit pour la formation à l'enseignement II |  | 3 |
| <u>FRN-1904</u> | Français écrit pour la formation à l'enseignement III |  | 3 |

Le cours FRN-1903 est réservé à l'étudiant ayant obtenu un résultat inférieur à 60 % au TFLM (il doit préalablement réussir le co contributoire FRN-1902). Le cours FRN-1904 est réservé à l'étudiant ayant obtenu entre 60 % et 74,9 % au TFLM. L'étudiant ayant un résultat égal ou supérieur à 75 % est dispensé de l'obligation de suivre un cours de perfectionnement en français.

RÈGLE 4 - 3 CRÉDITS PARMI:

Pédagogie et problématiques sociales

| | | | | |
|-----------------|----------------------------------|--|--|---|
| <u>ADS-1902</u> | Éducation et milieux défavorisés | | | 3 |
|-----------------|----------------------------------|--|--|---|

| | | | | | |
|-----------------|-----------------------------------|--|--|--|---|
| <u>ADS-1905</u> | Éducation en milieu interculturel | | | | 3 |
|-----------------|-----------------------------------|--|--|--|---|

| | | | | |
|-----------------|-----------------------------|--|--|---|
| <u>ARD-2900</u> | Éducation et art dramatique | | | 3 |
|-----------------|-----------------------------|--|--|---|

| | | | | |
|-----------------|---------------------------------|--|--|---|
| <u>ART-1900</u> | Rôle de l'enseignement des arts | | | 3 |
|-----------------|---------------------------------|--|--|---|

| | | | | |
|-----------------|------------------------------|--|--|---|
| <u>ARV-2900</u> | Éducation et arts plastiques | | | 3 |
|-----------------|------------------------------|--|--|---|

| | | | | |
|-----------------|-------------------------------|--|--|---|
| <u>COM-1500</u> | Communication orale en public | | | 3 |
|-----------------|-------------------------------|--|--|---|

| | | | | |
|-----------------|-------------------------------------|--|--|---|
| <u>COM-1903</u> | Communication orale en enseignement | | | 2 |
|-----------------|-------------------------------------|--|--|---|

| | | | | |
|-----------------|-----------------------------------|--|--|---|
| <u>EDC-1901</u> | Formation éthique et enseignement | | | 3 |
|-----------------|-----------------------------------|--|--|---|

| | | | | |
|-----------------|---|--|--|---|
| <u>MEV-1904</u> | Évaluation des apprentissages au secondaire | | | 3 |
|-----------------|---|--|--|---|

| | | | | |
|-----------------|---|--|--|---|
| <u>MEV-2901</u> | Évaluation des apprentissages au préscolaire/primaire | | | 3 |
|-----------------|---|--|--|---|

| | | | | |
|-----------------|-------------------------|--|--|---|
| <u>MUS-3320</u> | Pédagogie instrumentale | | | 3 |
|-----------------|-------------------------|--|--|---|

| | | | | | |
|-----------------|---|--|--|--|---|
| <u>PHI-1064</u> | L'observation en philosophie pour les enfants | | | | 3 |
|-----------------|---|--|--|--|---|

| | | | | |
|-----------------|----------------------------|--|--|---|
| <u>PPG-1902</u> | Apprentissage et cognition | | | 3 |
|-----------------|----------------------------|--|--|---|

| | | | | |
|-----------------|------------------------|--|--|---|
| <u>PPG-1906</u> | Enfance et adolescence | | | 3 |
|-----------------|------------------------|--|--|---|

L'étudiant admis au profil entrepreneurial s'inscrit au cours ENT-1000.

L'étudiant admis au profil en développement durable s'inscrit au cours DDU-1000.

RÈGLE 5 - 2 CRÉDITS PARMI:

| | | | |
|----------------------------|----------------------------|---|---|
| <u>MUS-</u> <u>2000</u> | Histoire de la musique I |  | 2 |
| <u>MUS-</u> <u>2001</u> | Histoire de la musique II |  | 2 |
| <u>MUS-</u> <u>2002</u> | Histoire de la musique III |  | 2 |
| <u>MUS-</u> <u>2003</u> | Histoire de la musique IV |  | 2 |

RÈGLE 6 - 3 CRÉDITS PARMI:

| | | | |
|----------------------------|----------------------------------|---|---|
| <u>MUS-</u> <u>1050</u> | Musique de chambre |  | 2 |
| <u>MUS-</u> <u>1051</u> | Atelier de musique baroque |  | 2 |
| <u>MUS-</u> <u>1052</u> | Atelier de musique contemporaine |  | 2 |
| <u>MUS-</u> <u>1053</u> | Combo |  | 2 |
| <u>MUS-</u> <u>1054</u> | Atelier |   | 2 |
| <u>MUS-</u> <u>1055</u> | Ensemble de percussion |  | 2 |
| <u>MUS-</u> <u>1150</u> | Piano (secondaire) |  | 2 |
| <u>MUS-</u> <u>1151</u> | Orgue (secondaire) | | 2 |
| <u>MUS-</u> <u>1152</u> | Clavecin (secondaire) |  | 2 |
| <u>MUS-</u> <u>1153</u> | Guitare (secondaire) |  | 2 |
| <u>MUS-</u> <u>1154</u> | Chant (secondaire) |  | 2 |
| <u>MUS-</u> <u>1155</u> | Violon (secondaire) | | 2 |
| <u>MUS-</u> | | | |

| | | |
|-----------------|-------------------------------|---|
| <u>1156</u> | Alto (secondaire) | 2 |
| <u>MUS-1157</u> | Violoncelle (secondaire) | 2 |
| <u>MUS-1158</u> | Contrebasse (secondaire) | 2 |
| <u>MUS-1159</u> | Flûte (secondaire) | 2 |
| <u>MUS-1160</u> | Hautbois (secondaire) | 2 |
| <u>MUS-1161</u> | Clarinette (secondaire) | 2 |
| <u>MUS-1162</u> | Saxophone (secondaire) | 2 |
| <u>MUS-1163</u> | Basson (secondaire) | 2 |
| <u>MUS-1164</u> | Trompette (secondaire) |  2 |
| <u>MUS-1165</u> | Cor (secondaire) | 2 |
| <u>MUS-1166</u> | Trombone (secondaire) | 2 |
| <u>MUS-1167</u> | Euphonium (secondaire) | 2 |
| <u>MUS-1168</u> | Tuba (secondaire) | 2 |
| <u>MUS-1169</u> | Percussion (secondaire) |  2 |
| <u>MUS-1170</u> | Harpe (secondaire) | 2 |
| <u>MUS-1171</u> | Piano jazz (secondaire) |  2 |
| <u>MUS-1172</u> | Chant jazz (secondaire) |  2 |
| <u>MUS-1173</u> | Guitare jazz (secondaire) |  2 |
| <u>MUS-1174</u> | Contrebasse jazz (secondaire) | 2 |

| | | |
|-----------------|----------------------------------|--|
| <u>MUS-1175</u> | Saxophone jazz (secondaire) | 2 |
| <u>MUS-1176</u> | Basse électrique (secondaire) | 2 |
| <u>MUS-1177</u> | Batterie (secondaire) |  2 |
| <u>MUS-1178</u> | Flûte à bec (secondaire) | 2 |
| <u>MUS-1179</u> | Violon jazz (secondaire) | 2 |
| <u>MUS-1180</u> | Trompette jazz (secondaire) | 2 |
| <u>MUS-1182</u> | Flûte jazz (secondaire) | 2 |
| <u>MUS-1199</u> | Instrument (secondaire) |  2 |
| <u>MUS-2130</u> | Direction d'orchestre I | 2 |
| <u>MUS-2210</u> | Écriture de la chanson populaire | 3 |
| <u>MUS-3120</u> | Direction chorale II | 2 |
| <u>MUS-3130</u> | Direction d'orchestre II | 2 |

Les cours MUS-1150 à MUS-1180 et MUS-1199 sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul de crédits acquis. L'étudiant qui souhaite choisir un cours d'instrument principal doit s'adresser à la direction de programme.

RÈGLE 7 - 2 CRÉDITS PARMI:

| | | | |
|-----------------|---|---|---|
| <u>MUS-1021</u> | Histoire de la musique populaire occidentale I |  | 3 |
| <u>MUS-1022</u> | Histoire de la musique populaire occidentale II |   | 3 |
| <u>MUS-2050</u> | Histoire du jazz I | | 2 |
| <u>MUS-2051</u> | Histoire du jazz II | | 2 |

RÈGLE 8 - 0 À 9 CRÉDITS PARMI

les cours portant le sigle MUS, à l'exception des cours des séries 700, 800 et 900.

L'étudiant admis au profil entrepreneurial s'inscrit aux cours ENT-3000, ENT-3010 et MUS-1560 ou MUS-3700.

L'étudiant admis au profil en développement durable choisit 9 crédits parmi DDU-1200, DDU-3000, DDU-3001, DDU-3010, DDU-1050, DID-1912, DRT-1721, EDC-3000, GGR-1005, GGR-1006, MNG-2110, POL-2207, SOC-2114.

CONCENTRATIONS

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|-----------------|------------------------|---|
| | CLASSIQUE | 8 |
| <u>MUS-1202</u> | Analyse et écriture I | 2 |
| <u>MUS-1203</u> | Analyse et écriture II |  2 |
| <u>MUS-2500</u> | Formation auditive III | 1 |
| <u>MUS-3600</u> | Formation auditive IV |  1 |

RÈGLE 1 - 2 OU 3 CRÉDITS PARMI:

| | | |
|-----------------|-----------------------------------|-----------|
| <u>MUS-1250</u> | Analyse et écriture jazz et pop I | 3 |
| <u>MUS-2202</u> | Analyse et écriture III | 2 |
| | JAZZ | 11 |
| <u>MUS-1250</u> | Analyse et écriture jazz et pop I | 3 |

| | | |
|-----------------|------------------------------------|---|
| <u>MUS-1251</u> | Analyse et écriture jazz et pop II |  3 |
| <u>MUS-</u> | | |

| | | |
|-----------------|-------------------------------------|---|
| <u>2250</u> | Analyse et écriture jazz et pop III | 3 |
| <u>MUS-2550</u> | Formation auditive jazz et pop I | 1 |
| <u>MUS-2551</u> | Formation auditive jazz et pop II | 1 |

PROFILS D'ÉTUDES

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|-------|--|----------------|
| | PROFIL EN DÉVELOPPEMENT DURABLE | 12 |

Les crédits du profil en développement durable seront cumulés dans les règles 4 et 8 de la section « Autres exigences ».

| | | | |
|-----------------|-------------------------------------|--|---|
| <u>DDU-1000</u> | Fondements du développement durable |    | 3 |
|-----------------|-------------------------------------|--|---|

RÈGLE 1 - 9 CRÉDITS PARMI:

| | | | |
|-----------------|--|--|---|
| <u>DDU-1200</u> | Patrimoine et développement durable |  | 3 |
| <u>DDU-3000</u> | Stage en développement durable I |    | 3 |
| <u>DDU-3001</u> | Stage en développement durable II |  | 3 |
| <u>DDU-3010</u> | Projet d'intervention dirigé en développement durable I |   | 3 |
| <u>DDU-3011</u> | Projet d'intervention dirigé en développement durable II |  | 3 |
| <u>DID-1050</u> | Pédagogie et environnement naturel | | 3 |
| <u>DID-1912</u> | Éducation relative à l'environnement | | 3 |
| <u>DRT-1721</u> | Introduction au droit de l'environnement et au développement durable |    | 3 |
| <u>EDC-3000</u> | École d'été en éducation à l'environnement et développement durable | | 3 |
| <u>GGR-</u> | Géographie humaine : populations, |  | 3 |

1005 environnement, développement

GGR-
1006

Changements climatiques



3

MNG-
2110

Développement durable et gestion des organisations



3

POL-
2207

Politiques environnementales



3

SOC-
2114

Environnement et société



3

PROFIL ENTREPRENEURIAL

12

ENT-
1000

Savoir entreprendre : la passion de créer et d'agir



3

ENT-
3000

Portfolio entrepreneurial I



3

ENT-
3010

Portfolio entrepreneurial II



3

RÈGLE 1 - 3 CRÉDITS PARMI:

MUS-
1560

Industrie de la musique



3

MUS-
3700

Gestion de carrière en musique



3

PROFIL INTERNATIONAL

EHE-
1EMU

Études - Profil international - Baccalauréat en enseignement de la musique

12

BACCALAURÉAT EN MUSIQUE (B. MUS.)

Description officielle

Cette page est à jour en date du 27 juin 2014 et constitue la version officielle de ce programme à compter de la session d'automne 2014. L'Université Laval se réserve le droit de modifier ce programme sans préavis.

GRADE

Bachelier en musique (B. Mus.)

96
CREDITS
INSCRITS

Renseignements et directives

ORIENTATION

Ce programme permet à l'étudiant de consolider la formation musicale fondamentale essentielle à tout musicien et lui permet également de se bâtir un programme personnel selon ses aptitudes et ses intérêts dans divers champs d'études liés à la musique. Ce programme conduit normalement aux études de deuxième cycle.

Le programme favorise l'ouverture au monde non seulement par le biais de la pratique musicale, des cours d'histoire, de langues et de technologie, mais également grâce à une formation acquise dans un ou plusieurs domaines du savoir distincts de la musique.

OBJECTIFS

Approfondir les éléments de la formation musicale fondamentale.

Acquérir de bonnes connaissances dans des domaines propres à favoriser l'interprétation et l'écriture d'œuvres dans différents styles ainsi que la compréhension du phénomène musical du point de vue historique, artistique et esthétique.

Maîtriser les moyens pour transmettre correctement son savoir dans une démarche artistique ou pédagogique.

Acquérir les éléments d'une solide culture générale, grâce notamment à une ouverture sur d'autres domaines connexes du savoir.

Faire preuve de sensibilité artistique dans l'interprétation ou la création d'œuvres de différents styles et de différentes époques.

Susciter une curiosité intellectuelle et artistique face à la profession de musicien ainsi que des attitudes propres à favoriser l'autonomie et l'interaction avec le milieu professionnel.

Faire preuve d'habiletés psychomotrices mises au service de l'expression musicale.

Prendre conscience du mouvement corporel comme moyen d'expression artistique.

CONCENTRATIONS

- Classique
- Jazz et musique populaire
- Réalisation audionumérique

Le choix d'une concentration est obligatoire.

PROFILS D'ÉTUDES

Profil développement durable

Le profil en développement durable constitue le parcours idéal pour l'étudiant qui veut approfondir ses connaissances dans l'application des concepts du développement durable et dans la compréhension de ses enjeux. Il vise à valoriser une expérience interdisciplinaire dans la résolution de problèmes tout en permettant à l'étudiant de développer ses compétences en lien avec le développement durable et son domaine d'études. Le profil est constitué de 12 crédits, soit 3 crédits pour le cours obligatoire DDU-1000 Fondements du développement durable, 3 crédits pour un cours spécialisé lié à la discipline du programme de l'étudiant, 6 crédits pouvant prendre la forme d'un stage, d'un projet d'intervention ou d'un ou deux cours spécialisés sélectionnés à partir d'une liste préétablie.

Profil entrepreneurial

Le profil entrepreneurial entend favoriser l'émergence et le développement des compétences visant à prendre des initiatives, à réaliser des projets et à les gérer. Ce profil comporte un minimum de 12 crédits, répartis entre deux ou trois cours de 3 crédits chacun et un projet individuel ou collectif de 6 crédits. L'étudiant est invité à consulter le site www.profilentrepreneurial.ulaval.ca et à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les balises de ce profil, qui sont de trois ordres : critères d'admissibilité, conditions d'admission et conditions de poursuite de la formation dans le profil.

Profil international

Ce programme offre, dans le cadre de ce profil, un certain nombre de places aux étudiants désireux de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université située à l'extérieur du Québec. L'étudiant est invité à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les conditions d'admissibilité à ce séjour d'études.

RESPONSABLE

Directeur du programme

Richard Paré

richard.pare@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES À ATTEINDRE

Au terme de sa formation, l'étudiant devra posséder une connaissance suffisante de la langue anglaise.

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Tout candidat à l'admission dans l'un des programmes de baccalauréat en musique ou en enseignement de la musique est soumis à des tests de classement afin d'évaluer son niveau de connaissance dans certaines disciplines : connaissance du clavier et formation auditive. Selon les résultats obtenus, le candidat peut se voir imposer la réussite de l'un ou des deux cours suivants : MUS-1200, MUS-1703.

Conditions d'admission

SESSION D'ADMISSION

AUTOMNE HIVER

ADMISSIBILITÉ

Pour connaître les exigences d'admission, choisir l'onglet correspondant à votre situation.

Études au Québec

Candidat titulaire d'un DEC

- Réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la Faculté de musique
ET
 - DEC en musique ou l'équivalent
 - OU
 - DEC en techniques professionnelles de musique et chanson, ou l'équivalent

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Candidat sans DEC (candidat adulte)

- Être âgé de 21 ans ou plus
- Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES)

- Avoir quitté le système scolaire depuis plus de 2 ans

Le candidat adulte qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences du candidat titulaire d'un DEC peut être admissible. Toutefois, une scolarité d'appoint pourra être exigée à la suite de l'analyse du dossier.

Études au Canada hors Québec

- Réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la Faculté de musique

ET

- Diplôme d'études secondaires et une année d'études universitaires incluant des cours en musique et chanson, ou l'équivalent
OU
- Diplôme d'études secondaires : candidat admissible au programme, en année préparatoire en musique

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Le candidat adulte qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences mentionnées plus haut peut être admissible.

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

Études hors Canada

- Réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la Faculté de musique

ET

- Diplôme d'études préuniversitaires totalisant 12 années et une année d'études supérieures incluant des cours en musique et chanson, ou l'équivalent
OU
- Autres diplômes d'études préuniversitaires totalisant 12 années : candidat admissible au programme, en année préparatoire en musique

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Pour connaître la liste des équivalences généralement accordées aux différents diplômes internationaux, consulter le Tableau d'équivalences.

Le candidat résident permanent ou citoyen canadien peut être admissible à titre de candidat adulte.

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

En savoir plus sur les études universitaires au Québec.

CONNAISSANCE DU FRANÇAIS

L'étudiant admis à ce baccalauréat doit se conformer aux Dispositions relatives à l'application de la Politique sur l'usage du français à l'Université Laval.

Candidat non francophone

Le candidat dont la langue d'enseignement des études primaires et secondaires n'est pas le français doit faire la preuve d'un niveau minimal de connaissance de la langue française. À cette fin, il doit passer le Test de français international (TFI) auprès d'un établissement du réseau Educational Testing Service (ETS) au moment du dépôt de la demande d'admission et obtenir un résultat minimal de 441/990. Selon le résultat, le candidat pourrait devoir suivre un ou plusieurs cours de français en scolarité préparatoire.

Le candidat avec un résultat de 860 et plus est directement admissible au programme. Toutefois, ses compétences en français écrit seront évaluées à son arrivée et, le cas échéant, un cours de français correctif pourrait être ajouté à son cheminement.

Pour plus d'information, voir scolarité d'immersion française.

DATE LIMITÉE DE DÉPÔT

La date à respecter pour le dépôt d'une demande d'admission varie selon le profil des candidats. Toute l'information se trouve dans la section Admission.

Structure du programme

ACTIVITÉS DE FORMATION COMMUNES

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|-----------------|-----------------------------------|----------------|
| MUSIQUE | | 34 |
| <u>MUS-1503</u> | Formation auditive I | 2 |
| <u>MUS-1520</u> | Formation documentaire en musique | 1 |

| | | | |
|-----------------|---------------------------|--|---|
| <u>MUS-1504</u> | Formation auditive II | | 2 |
| <u>MUS-1512</u> | Musique et technologie | | 3 |
| <u>MUS-2003</u> | Histoire de la musique IV | | 2 |

RÈGLE 1 - 3 CRÉDITS

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

| | | | |
|-----------------|------------------|--|---|
| <u>MUS-1540</u> | Chant choral | | 1 |
| <u>MUS-1541</u> | Jazz vocal | | 1 |
| <u>MUS-1542</u> | Orchestre | | 1 |
| <u>MUS-1543</u> | Orchestre à vent | | 1 |
| <u>MUS-1544</u> | Stage band | | 1 |

RÈGLE 2 - 3 CRÉDITS

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

| | | | |
|-----------------|------------------|--|---|
| <u>MUS-1540</u> | Chant choral | | 1 |
| <u>MUS-1541</u> | Jazz vocal | | 1 |
| <u>MUS-1542</u> | Orchestre | | 1 |
| <u>MUS-1543</u> | Orchestre à vent | | 1 |
| <u>MUS-1544</u> | Stage band | | 1 |
| <u>MUS-1545</u> | Accompagnement | | 1 |

| | | | |
|----------------------------|----------------------|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>1546</u> | Atelier d'opéra A |  | 1 |
| <u>MUS-</u> <u>1547</u> | Atelier d'opéra B |  | 2 |
| <u>MUS-</u> <u>1548</u> | Ensemble de guitares |  | 1 |

RÈGLE 3 - 18 CRÉDITS

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

| | | | |
|----------------------------|-------------------------|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>2150</u> | Piano (principal) |  | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>2151</u> | Orgue (principal) |  | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>2152</u> | Clavecin (principal) | | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>2153</u> | Guitare (principal) |  | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>2154</u> | Chant (principal) |  | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>2155</u> | Violon (principal) |  | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>2156</u> | Alto (principal) | | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>2157</u> | Violoncelle (principal) |  | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>2158</u> | Contrebasse (principal) | | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>2159</u> | Flûte (principal) |  | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>2160</u> | Hautbois (principal) |  | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>2161</u> | Clarinette (principal) |  | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>2162</u> | Saxophone (principal) |  | 3 |

| | | | |
|----------------------------|------------------------------|---|---|
| <u>MUS-</u> <u>2163</u> | Basson (principal) |  | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>2164</u> | Trompette (principal) |  | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>2165</u> | Cor (principal) |  | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>2166</u> | Trombone (principal) |  | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>2167</u> | Euphonium (principal) | | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>2168</u> | Tuba (principal) |  | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>2169</u> | Percussion (principal) |  | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>2170</u> | Harpe (principal) | | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>2171</u> | Piano jazz (principal) |  | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>2172</u> | Chant jazz (principal) |  | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>2173</u> | Guitare jazz (principal) |  | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>2174</u> | Contrebasse jazz (principal) | | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>2175</u> | Saxophone jazz (principal) | | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>2176</u> | Basse électrique (principal) |  | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>2177</u> | Batterie (principal) |  | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>2178</u> | Flûte à bec (principal) | | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>2179</u> | Violon jazz (principal) | | 3 |

| | | |
|----------------------------|----------------------------|---|
| <u>MUS-</u> <u>2180</u> | Trompette jazz (principal) | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>2199</u> | Instrument (principal) |  3 |

AUTRES ACTIVITÉS

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|-------|-------------------------|----------------|
| | AUTRES EXIGENCES | 62 |

L'étudiant doit choisir une concentration. S'adresser à la direction de programme pour procéder au choix.

RÈGLE 1 - 9 À 15 CRÉDITS

parmi tous les cours de premier cycle, à l'exception des cours portant le sigle MUS. L'étudiant doit réussir le cours ANL-2020 Int English II ou démontrer qu'il a acquis ce niveau (TOEIC : 675) lors du test administré par l'École de langues. Les cours d'anglais inférieur à Intermediate English I et les cours de français correctif ne sont pas contributoires.

RÈGLE 2 - 0 À 6 CRÉDITS PARMI:

| | | |
|----------------------------|--------------------------------|---|
| <u>MUS-</u> <u>1411</u> | Jeu scénique I | 2 |
| <u>MUS-</u> <u>1412</u> | Jeu scénique II |  2 |
| <u>MUS-</u> <u>1480</u> | Eutonie I |  3 |
| <u>MUS-</u> <u>1560</u> | Industrie de la musique |  3 |
| <u>MUS-</u> <u>2480</u> | Eutonie II |  3 |
| <u>MUS-</u> <u>3700</u> | Gestion de carrière en musique |   3 |

RÈGLE 3 - 47 CRÉDITS

parmi les cours portant le sigle MUS, y compris les cours de la concentration choisie.

CONCENTRATIONS

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|-----------|-------|----------------|
| CLASSIQUE | | 17 |

| | | |
|----------------------------|----------------------------|---|
| <u>MUS-</u> <u>1202</u> | Analyse et écriture I | 2 |
| <u>MUS-</u> <u>1203</u> | Analyse et écriture II |  2 |
| <u>MUS-</u> <u>2000</u> | Histoire de la musique I | 2 |
| <u>MUS-</u> <u>2001</u> | Histoire de la musique II |  2 |
| <u>MUS-</u> <u>2002</u> | Histoire de la musique III | 2 |
| <u>MUS-</u> <u>2202</u> | Analyse et écriture III | 2 |
| <u>MUS-</u> <u>2500</u> | Formation auditive III | 1 |
| <u>MUS-</u> <u>3200</u> | Analyse et écriture IV |  3 |
| <u>MUS-</u> <u>3600</u> | Formation auditive IV |  1 |

| | |
|---------------------------|----|
| JAZZ ET MUSIQUE POPULAIRE | 20 |
|---------------------------|----|

| | | |
|----------------------------|-------------------------------------|---|
| <u>MUS-</u> <u>1250</u> | Analyse et écriture jazz et pop I | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>1251</u> | Analyse et écriture jazz et pop II |  3 |
| <u>MUS-</u> <u>2250</u> | Analyse et écriture jazz et pop III | 3 |
| <u>MUS-</u> | | |

| | | |
|-------------|----------------------------------|---|
| <u>2550</u> | Formation auditive jazz et pop I | 1 |
|-------------|----------------------------------|---|

| | | | |
|-----------------|-----------------------------------|--|---|
| <u>MUS-2551</u> | Formation auditive jazz et pop II | | 1 |
|-----------------|-----------------------------------|--|---|

| | | | |
|-----------------|------------------------------------|--|---|
| <u>MUS-3250</u> | Analyse et écriture jazz et pop IV | | 3 |
|-----------------|------------------------------------|--|---|

RÈGLE 1 - 6 CRÉDITS PARMI:

| | | | |
|-----------------|--|--|---|
| <u>MUS-1021</u> | Histoire de la musique populaire occidentale I | | 3 |
|-----------------|--|--|---|

| | | | | |
|-----------------|---|--|--|---|
| <u>MUS-1022</u> | Histoire de la musique populaire occidentale II | | | 3 |
|-----------------|---|--|--|---|

| | | | |
|-----------------|--------------------|--|---|
| <u>MUS-2052</u> | Histoire du jazz 1 | | 3 |
|-----------------|--------------------|--|---|

| | | | | |
|-----------------|---------------------|--|--|---|
| <u>MUS-2053</u> | Histoire du jazz II | | | 3 |
|-----------------|---------------------|--|--|---|

RÉALISATION AUDIONUMÉRIQUE 12

| | | |
|-----------------|--------------------------------------|---|
| <u>MUS-1514</u> | Acoustique et théorie audionumérique | 3 |
|-----------------|--------------------------------------|---|

| | | |
|-----------------|--------------|---|
| <u>MUS-1515</u> | Prise de son | 3 |
|-----------------|--------------|---|

| | | | |
|-----------------|-----------------------|--|---|
| <u>MUS-2504</u> | Mixage audionumérique | | 3 |
|-----------------|-----------------------|--|---|

| | | | |
|-----------------|--|--|---|
| <u>MUS-2505</u> | Design et postproduction audionumériques | | 3 |
|-----------------|--|--|---|

PROFILS D'ÉTUDES

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|-------|-------|----------------|
|-------|-------|----------------|

PROFIL ENTREPRENEURIAL 12

Les crédits seront cumulés dans le bloc « Autres exigences ».

| | | | |
|----------------------------|---|--|---|
| <u>ENT-</u> <u>1000</u> | Savoir entreprendre : la passion de créer et d'agir |   | 3 |
| <u>ENT-</u> <u>3000</u> | Portfolio entrepreneurial I |  | 3 |
| <u>ENT-</u> <u>3010</u> | Portfolio entrepreneurial II |  | 3 |

RÈGLE 1 - 3 CRÉDITS PARMI:

| | | | |
|----------------------------|--------------------------------|---|---|
| <u>MUS-</u> <u>1560</u> | Industrie de la musique |  | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>3700</u> | Gestion de carrière en musique |   | 3 |

PROFIL INTERNATIONAL

| | | |
|----------------------------|---|----|
| <u>EHE-</u> <u>1MUS</u> | Études - Profil international - Baccalauréat en musique | 12 |
|----------------------------|---|----|

PROFIL EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

12

| | | | |
|----------------------------|-------------------------------------|--|---|
| <u>DDU-</u> <u>1000</u> | Fondements du développement durable |    | 3 |
|----------------------------|-------------------------------------|--|---|

RÈGLE 1 - 9 CRÉDITS PARMI:

| | | | |
|----------------------------|-------------------------------------|--|---|
| <u>DDU-</u> <u>1200</u> | Patrimoine et développement durable |  | 3 |
| <u>DDU-</u> <u>3000</u> | Stage en développement durable I |    | 3 |
| <u>DDU-</u> <u>3001</u> | Stage en développement durable II |   | 3 |



| | | | |
|----------------------------|--|--|---|
| <u>DDU-</u> <u>3010</u> | Projet d'intervention dirigé en développement durable I |   | 3 |
| <u>DDU-</u> <u>3011</u> | Projet d'intervention dirigé en développement durable II |  | 3 |
| <u>DID-1050</u> | Pédagogie et environnement naturel | | 3 |
| <u>DID-1912</u> | Éducation relative à l'environnement | | 3 |
| <u>DRT-</u> <u>1721</u> | Introduction au droit de l'environnement et au développement durable |    | 3 |
| <u>EDC-</u> <u>3000</u> | École d'été en éducation à l'environnement et développement durable | | 3 |
| <u>GGR-</u> <u>1005</u> | Géographie humaine : populations, environnement, développement |  | 3 |
| <u>GGR-</u> <u>1006</u> | Changements climatiques |    | 3 |
| <u>MNG-</u> <u>2110</u> | Développement durable et gestion des organisations |    | 3 |
| <u>POL-</u> <u>2207</u> | Politiques environnementales |  | 3 |
| <u>SOC-</u> <u>2114</u> | Environnement et société |  | 3 |

Version: 2014-08-26 14:11:50 / 2014-10-10 08:41:40

BACCALAURÉAT EN MUSIQUE - COMPOSITION (B. MUS.)

Description officielle

Cette page est à jour en date du 20 janvier 2014 et constitue la version officielle de ce programme à compter de la session d'hiver 2014. L'Université Laval se réserve le droit de modifier ce programme sans préavis.

GRADE

Bachelier en musique (B. Mus.)

96
CREDITS
INSCRITS

Renseignements et directives

ORIENTATION

Ce programme permet à l'étudiant de consolider la formation musicale fondamentale essentielle à tout musicien avec une concentration en composition. Ce programme conduit normalement aux études de deuxième cycle.

Le programme favorise l'ouverture au monde non seulement par le biais de la pratique musicale, des cours d'histoire, de langues et de technologie, mais également grâce à une formation acquise dans un ou plusieurs domaines du savoir distincts de la musique.

OBJECTIFS

Approfondir les éléments de la formation musicale fondamentale.

Acquérir de bonnes connaissances dans des domaines propres à favoriser l'interprétation et l'écriture d'œuvres dans différents styles ainsi que la compréhension du phénomène musical du point de vue historique, artistique et esthétique.

Maîtriser les moyens pour transmettre correctement son savoir dans une démarche artistique ou pédagogique.

Acquérir les éléments d'une solide culture générale, grâce notamment à une ouverture sur d'autres domaines connexes du savoir.

Faire preuve de sensibilité artistique dans l'interprétation ou la création d'œuvres de différents styles et de différentes époques.

Susciter une curiosité intellectuelle et artistique face à la profession de musicien ainsi que des attitudes propres à favoriser l'autonomie et l'interaction avec le milieu professionnel.

Faire preuve d'habiletés psychomotrices mises au service de l'expression musicale.

Prendre conscience du mouvement corporel comme moyen d'expression artistique.

PROFILS D'ÉTUDES

Profil développement durable

Le profil en développement durable constitue le parcours idéal pour l'étudiant qui veut approfondir ses connaissances dans l'application des concepts du développement durable et dans la compréhension de ses enjeux. Il vise à valoriser une expérience interdisciplinaire dans la résolution de problèmes tout en permettant à l'étudiant de développer ses compétences en lien avec le développement durable et son domaine d'études. Le profil est constitué de 12 crédits, soit 3 crédits pour le cours obligatoire DDU-1000 Fondements du développement durable, 3 crédits pour un cours spécialisé lié à la discipline du programme de l'étudiant, 6 crédits pouvant prendre la forme d'un stage, d'un projet d'intervention ou d'un ou deux cours spécialisés sélectionnés à partir d'une liste préétablie.

Profil entrepreneurial

Le profil entrepreneurial entend favoriser l'émergence et le développement des compétences visant à prendre des initiatives, à réaliser des projets et à les gérer. Ce profil comporte un minimum de 12 crédits, répartis entre deux ou trois cours de 3 crédits chacun et un projet individuel ou collectif de 6 crédits. L'étudiant est invité à consulter le site www.profilentrepreneurial.ulaval.ca et à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les balises de ce profil, qui sont de trois ordres : critères d'admissibilité, conditions d'admission et conditions de poursuite de la formation dans le profil.

Profil international

Ce programme offre, dans le cadre de ce profil, un certain nombre de places aux étudiants désireux de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université située à l'extérieur du Québec. L'étudiant est invité à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les conditions d'admissibilité à ce séjour d'études.

RESPONSABLE

Directeur du programme

Richard Paré

richard.pare@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté de musique

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES À ATTEINDRE

Au terme de sa formation, l'étudiant devra posséder une connaissance suffisante de la langue anglaise.

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Tout candidat à l'admission dans l'un des programmes de baccalauréat en musique ou en enseignement de la musique est soumis à des tests de classement afin d'évaluer son niveau de connaissance dans certaines disciplines : connaissance du clavier et formation auditive. Selon les résultats obtenus, le candidat peut se voir imposer la réussite de l'un ou des deux cours suivants : MUS-1200, MUS-1703.

Conditions d'admission

SESSION D'ADMISSION

AUTOMNE HIVER

ADMISSIBILITÉ

Pour connaître les exigences d'admission, choisir l'onglet correspondant à votre situation.

Études au Québec

Candidat titulaire d'un DEC

- Réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la Faculté de musique

ET

- DEC en musique, ou l'équivalent
- OU
- DEC en techniques professionnelles de musique et chanson, ou l'équivalent

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Candidat sans DEC (candidat adulte)

- Être âgé de 21 ans ou plus
- Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES)
- Avoir quitté le système scolaire depuis plus de 2 ans

Le candidat adulte qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences du candidat titulaire d'un DEC peut être admissible. Toutefois, une scolarité d'appoint pourra être exigée à la suite de l'analyse du dossier.

Études au Canada hors Québec

- Réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la Faculté de musique

ET

- Diplôme d'études secondaires et une année d'études universitaires incluant des cours en musique et chanson, ou l'équivalent
- OU
- Diplôme d'études secondaires : candidat admissible au programme, en année préparatoire en musique

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Le candidat adulte qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences mentionnées plus haut peut être admissible.

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

Études hors Canada

- Réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la Faculté de musique
- ET
- Diplôme d'études préuniversitaires totalisant 13 années incluant des cours en musique et chanson, ou l'équivalent
OU
- Diplôme d'études préuniversitaires totalisant 12 années et une année d'études supérieures incluant des cours en musique et chanson, ou l'équivalent
OU
- Autres diplômes d'études préuniversitaires totalisant 12 années : candidat admissible au programme, en année préparatoire en musique

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Pour connaître la liste des équivalences généralement accordées aux différents diplômes internationaux, consulter le Tableau d'équivalences.

Le candidat résident permanent ou citoyen canadien peut être admissible à titre de candidat adulte.

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

En savoir plus sur les études universitaires au Québec.

CONNAISSANCE DU FRANÇAIS

L'étudiant admis à ce baccalauréat doit se conformer aux Dispositions relatives à l'application de la Politique sur l'usage du français à l'Université Laval.

Candidat non francophone

Le candidat dont la langue d'enseignement des études primaires et secondaires n'est pas le français doit faire la preuve d'un niveau minimal de connaissance de la langue française. À cette fin, il doit passer le Test de français international (TFI) auprès d'un établissement du réseau Educational Testing Service (ETS) au moment du dépôt de la demande d'admission et obtenir un résultat minimal de 441/990. Selon le résultat, le candidat pourrait devoir suivre un ou plusieurs cours de français en scolarité préparatoire.

Le candidat avec un résultat de 860 et plus est directement admissible au programme. Toutefois, ses compétences en français

écrit seront évaluées à son arrivée et, le cas échéant, un cours de français correctif pourrait être ajouté à son cheminement.

Pour plus d'information, voir scolarité d'immersion française.

DATE LIMITÉE DE DÉPÔT

La date à respecter pour le dépôt d'une demande d'admission varie selon le profil des candidats. Toute l'information se trouve dans la section Admission.

Structure du programme

ACTIVITÉS DE FORMATION COMMUNES

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|-----------------|---------------------------------------|--|
| | COMPOSITION | 81 |
| <u>MUS-1100</u> | Techniques actuelles de composition I | 2 |
| <u>MUS-1101</u> | Instrumentation et orchestration I | 2 |
| <u>MUS-1202</u> | Analyse et écriture I | 2 |
| <u>MUS-1503</u> | Formation auditive I | 2 |
| <u>MUS-1520</u> | Formation documentaire en musique | 1 |
| <u>MUS-2000</u> | Histoire de la musique I | 2 |
| <u>MUS-1102</u> | Notation musicale informatisée |  3 |
| <u>MUS-1203</u> | Analyse et écriture II |  2 |
| <u>MUS-1504</u> | Formation auditive II |  2 |
| <u>MUS-2001</u> | Histoire de la musique II |  2 |

| | | | |
|-----------------|--|--|---|
| <u>MUS-2100</u> | Techniques actuelles de composition II |  | 2 |
| <u>MUS-2101</u> | Instrumentation et orchestration II |  | 2 |
| <u>MUS-2102</u> | Contrepoint | | 2 |
| <u>MUS-2002</u> | Histoire de la musique III | | 2 |
| <u>MUS-2108</u> | Composition II |  | 5 |
| <u>MUS-2109</u> | Composition I | | 4 |
| <u>MUS-2202</u> | Analyse et écriture III | | 2 |
| <u>MUS-2500</u> | Formation auditive III | | 1 |
| <u>MUS-3108</u> | Composition III | | 5 |
| <u>MUS-2003</u> | Histoire de la musique IV |  | 2 |
| <u>MUS-3100</u> | Harmonie avancée I | | 2 |
| <u>MUS-3200</u> | Analyse et écriture IV |  | 3 |
| <u>MUS-3600</u> | Formation auditive IV |  | 1 |
| <u>MUS-2504</u> | Mixage audionumérique |  | 3 |
| <u>MUS-3102</u> | Harmonie avancée II | | 2 |
| <u>MUS-1514</u> | Acoustique et théorie audionumérique | | 3 |
| <u>MUS-2505</u> | Design et postproduction audionumériques |  | 3 |

MUS-
3109

Composition IV



5

RÈGLE 1 - 8 CRÉDITS PARMI:

| | | | |
|----------------------------|--------------------------|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>1150</u> | Piano (secondaire) | | 2 |
| <u>MUS-</u> <u>1151</u> | Orgue (secondaire) | | 2 |
| <u>MUS-</u> <u>1152</u> | Clavecin (secondaire) | | 2 |
| <u>MUS-</u> <u>1153</u> | Guitare (secondaire) | | 2 |
| <u>MUS-</u> <u>1154</u> | Chant (secondaire) | | 2 |
| <u>MUS-</u> <u>1155</u> | Violon (secondaire) | | 2 |
| <u>MUS-</u> <u>1156</u> | Alto (secondaire) | | 2 |
| <u>MUS-</u> <u>1157</u> | Violoncelle (secondaire) | | 2 |
| <u>MUS-</u> <u>1158</u> | Contrebasse (secondaire) | | 2 |
| <u>MUS-</u> <u>1159</u> | Flûte (secondaire) | | 2 |
| <u>MUS-</u> <u>1160</u> | Hautbois (secondaire) | | 2 |
| <u>MUS-</u> <u>1161</u> | Clarinette (secondaire) | | 2 |
| <u>MUS-</u> <u>1162</u> | Saxophone (secondaire) | | 2 |
| <u>MUS-</u> <u>1163</u> | Basson (secondaire) | | 2 |
| <u>MUS-</u> <u>1164</u> | Trompette (secondaire) | | 2 |
| <u>MUS-</u> | | | |

| | | |
|-----------------|-------------------------------|---|
| <u>1165</u> | Cor (secondaire) | 2 |
| <u>MUS-1166</u> | Trombone (secondaire) | 2 |
| <u>MUS-1167</u> | Euphonium (secondaire) | 2 |
| <u>MUS-1168</u> | Tuba (secondaire) | 2 |
| <u>MUS-1169</u> | Percussion (secondaire) |  2 |
| <u>MUS-1170</u> | Harpe (secondaire) | 2 |
| <u>MUS-1171</u> | Piano jazz (secondaire) |  2 |
| <u>MUS-1172</u> | Chant jazz (secondaire) |  2 |
| <u>MUS-1173</u> | Guitare jazz (secondaire) |  2 |
| <u>MUS-1174</u> | Contrebasse jazz (secondaire) | 2 |
| <u>MUS-1175</u> | Saxophone jazz (secondaire) | 2 |
| <u>MUS-1176</u> | Basse électrique (secondaire) | 2 |
| <u>MUS-1177</u> | Batterie (secondaire) |  2 |
| <u>MUS-1178</u> | Flûte à bec (secondaire) | 2 |
| <u>MUS-1179</u> | Violon jazz (secondaire) | 2 |
| <u>MUS-1180</u> | Trompette jazz (secondaire) | 2 |
| <u>MUS-1182</u> | Flûte jazz (secondaire) | 2 |
| <u>MUS-</u> | Instrument (secondaire) |  2 |

1199

| | | |
|----------------------------|---------------------|---|
| <u>MUS-</u> <u>2120</u> | Direction chorale I | 2 |
|----------------------------|---------------------|---|

| | | |
|----------------------------|-------------------------|---|
| <u>MUS-</u> <u>2130</u> | Direction d'orchestre I | 2 |
|----------------------------|-------------------------|---|

| | | |
|----------------------------|----------------------|---|
| <u>MUS-</u> <u>3120</u> | Direction chorale II | 2 |
|----------------------------|----------------------|---|

| | | |
|----------------------------|--------------------------|---|
| <u>MUS-</u> <u>3130</u> | Direction d'orchestre II | 2 |
|----------------------------|--------------------------|---|

Les cours MUS-1150 à MUS-1180, MUS-1182 et le cours MUS-1199 sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

RÈGLE 2 - 3 CRÉDITS

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

| | | |
|----------------------------|--------------|---|
| <u>MUS-</u> <u>1540</u> | Chant choral |  1 |
|----------------------------|--------------|---|

| | | |
|----------------------------|------------|---|
| <u>MUS-</u> <u>1541</u> | Jazz vocal |  1 |
|----------------------------|------------|---|

| | | |
|----------------------------|-----------|---|
| <u>MUS-</u> <u>1542</u> | Orchestre |  1 |
|----------------------------|-----------|---|

| | | |
|----------------------------|------------------|---|
| <u>MUS-</u> <u>1543</u> | Orchestre à vent |  1 |
|----------------------------|------------------|---|

| | | |
|----------------------------|------------|---|
| <u>MUS-</u> <u>1544</u> | Stage band |  1 |
|----------------------------|------------|---|

RÈGLE 3 - 1 CRÉDIT

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

| | | |
|----------------------------|--------------|--|
| <u>MUS-</u> <u>1540</u> | Chant choral |  1 |
|----------------------------|--------------|--|

| | | |
|----------------------------|------------|--|
| <u>MUS-</u> <u>1541</u> | Jazz vocal |  1 |
|----------------------------|------------|--|

| | | |
|----------------------------|-----------|--|
| <u>MUS-</u> <u>1542</u> | Orchestre |  1 |
|----------------------------|-----------|--|

| | | |
|----------------------------|----------------------|--|
| <u>MUS-</u> <u>1543</u> | Orchestre à vent |  1 |
| <u>MUS-</u> <u>1544</u> | Stage band |  1 |
| <u>MUS-</u> <u>1545</u> | Accompagnement |   1 |
| <u>MUS-</u> <u>1546</u> | Atelier d'opéra A |  1 |
| <u>MUS-</u> <u>1547</u> | Atelier d'opéra B |  2 |
| <u>MUS-</u> <u>1548</u> | Ensemble de guitares |  1 |

AUTRES ACTIVITÉS

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|------------------|-------|----------------|
| AUTRES EXIGENCES | | 15 |

RÈGLE 1 - 9 À 15 CRÉDITS

parmi tous les cours de premier cycle, à l'exception des cours portant le sigle MUS. L'étudiant doit réussir le cours ANL-2020 Int English II ou démontrer qu'il a acquis ce niveau TOEIC : 675) lors du test administré par l'École de langues. Les cours d'anglais inférieur à Intermediate English I et les cours de français correctif ne sont pas contributoires.

RÈGLE 2 - 0 À 6 CRÉDITS PARMI:

| | | |
|----------------------------|-------------------------|---|
| <u>MUS-</u> <u>1411</u> | Jeu scénique I | 2 |
| <u>MUS-</u> <u>1412</u> | Jeu scénique II |  2 |
| <u>MUS-</u> <u>1480</u> | Eutonie I |  3 |
| <u>MUS-</u> <u>1560</u> | Industrie de la musique |  3 |
| <u>MUS-</u> | |  |

| | | | |
|-------------|------------|--|---|
| <u>2480</u> | Eutonie II | | 3 |
|-------------|------------|--|---|

| | | | | |
|-----------------|--------------------------------|--|--|---|
| <u>MUS-3700</u> | Gestion de carrière en musique | | | 3 |
|-----------------|--------------------------------|--|--|---|

PROFILS D'ÉTUDES

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|-------|-------------------------------|----------------|
| | PROFIL ENTREPRENEURIAL | 12 |

Les crédits seront cumulés dans le bloc « Autres exigences ».

| | | | | |
|-----------------|---|--|--|---|
| <u>ENT-1000</u> | Savoir entreprendre : la passion de créer et d'agir | | | 3 |
| <u>ENT-3000</u> | Portfolio entrepreneurial I | | | 3 |
| <u>ENT-3010</u> | Portfolio entrepreneurial II | | | 3 |

RÈGLE 1 - 3 CRÉDITS PARMI:

| | | | | |
|-----------------|--------------------------------|--|---|---|
| <u>MUS-1560</u> | Industrie de la musique | | 3 | |
| <u>MUS-3700</u> | Gestion de carrière en musique | | | 3 |

PROFIL INTERNATIONAL

| | | |
|-----------------|---|----|
| <u>EHE-1MUS</u> | Études - Profil international - Baccalauréat en musique | 12 |
|-----------------|---|----|

PROFIL EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

12



| | | | | |
|----------------------------|-------------------------------------|--|--|---|
| <u>DDU-</u> <u>1000</u> | Fondements du développement durable | | | 3 |
|----------------------------|-------------------------------------|--|--|---|

RÈGLE 1 - 9 CRÉDITS PARMI:

| | | | | |
|----------------------------|--|--|--|---|
| <u>DDU-</u> <u>1200</u> | Patrimoine et développement durable | | | 3 |
| <u>DDU-</u> <u>3000</u> | Stage en développement durable I | | | 3 |
| <u>DDU-</u> <u>3001</u> | Stage en développement durable II | | | 3 |
| <u>DDU-</u> <u>3010</u> | Projet d'intervention dirigé en développement durable I | | | 3 |
| <u>DDU-</u> <u>3011</u> | Projet d'intervention dirigé en développement durable II | | | 3 |
| <u>DID-1050</u> | Pédagogie et environnement naturel | | | 3 |
| <u>DID-1912</u> | Éducation relative à l'environnement | | | 3 |
| <u>DRT-</u> <u>1721</u> | Introduction au droit de l'environnement et au développement durable | | | 3 |
| <u>EDC-</u> <u>3000</u> | École d'été en éducation à l'environnement et développement durable | | | 3 |
| <u>GGR-</u> <u>1005</u> | Géographie humaine : populations, environnement, développement | | | 3 |
| <u>GGR-</u> <u>1006</u> | Changements climatiques | | | 3 |
| <u>MNG-</u> <u>2110</u> | Développement durable et gestion des organisations | | | 3 |
| <u>POL-</u> <u>2207</u> | Politiques environnementales | | | 3 |
| <u>SOC-</u> <u>2114</u> | Environnement et société | | | 3 |

BACCALAURÉAT EN MUSIQUE - INTERPRÉTATION CLASSIQUE (B. MUS.)

Description officielle

Cette page est à jour en date du 20 janvier 2014 et constitue la version officielle de ce programme à compter de la session d'hiver 2014. L'Université Laval se réserve le droit de modifier ce programme sans préavis.

GRADE

Bachelier en musique (B. Mus.)

96
CRÉDITS
INSCRITS

Renseignements et directives

ORIENTATION

Ce programme permet à l'étudiant de consolider la formation musicale fondamentale essentielle à tout musicien avec une concentration en interprétation classique. Ce programme conduit normalement aux études de deuxième cycle.

Le programme favorise l'ouverture au monde non seulement par le biais de la pratique musicale, des cours d'histoire, de langues et de technologie, mais également grâce à une formation acquise dans un ou plusieurs domaines du savoir distincts de la musique.

OBJECTIFS

Approfondir les éléments de la formation musicale fondamentale.

Acquérir de bonnes connaissances dans des domaines propres à favoriser l'interprétation et l'écriture d'œuvres dans différents styles ainsi que la compréhension du phénomène musical du point de vue historique, artistique et esthétique.

Maîtriser les moyens pour transmettre correctement son savoir dans une démarche artistique ou pédagogique.

Acquérir les éléments d'une solide culture générale, grâce notamment à une ouverture sur d'autres domaines connexes du savoir.

Faire preuve de sensibilité artistique dans l'interprétation ou la création d'œuvres de différents styles et de différentes époques.

Susciter une curiosité intellectuelle et artistique face à la profession de musicien ainsi que des attitudes propres à favoriser l'autonomie et l'interaction avec le milieu professionnel.

Faire preuve d'habiletés psychomotrices mises au service de l'expression musicale.

Prendre conscience du mouvement corporel comme moyen d'expression artistique.

PROFILS D'ÉTUDES

Profil développement durable

Le profil en développement durable constitue le parcours idéal pour l'étudiant qui veut approfondir ses connaissances dans l'application des concepts du développement durable et dans la compréhension de ses enjeux. Il vise à valoriser une expérience interdisciplinaire dans la résolution de problèmes tout en permettant à l'étudiant de développer ses compétences en lien avec le développement durable et son domaine d'études. Le profil est constitué de 12 crédits, soit 3 crédits pour le cours obligatoire DDU-1000 Fondements du développement durable, 3 crédits pour un cours spécialisé lié à la discipline du programme de l'étudiant, 6 crédits pouvant prendre la forme d'un stage, d'un projet d'intervention ou d'un ou deux cours spécialisés sélectionnés à partir d'une liste préétablie.

Profil entrepreneurial

Le profil entrepreneurial entend favoriser l'émergence et le développement des compétences visant à prendre des initiatives, à réaliser des projets et à les gérer. Ce profil comporte un minimum de 12 crédits, répartis entre deux ou trois cours de 3 crédits chacun et un projet individuel ou collectif de 6 crédits. L'étudiant est invité à consulter le site www.profilentrepreneurial.ulaval.ca et à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les balises de ce profil, qui sont de trois ordres : critères d'admissibilité, conditions d'admission et conditions de poursuite de la formation dans le profil.

Profil international

Ce programme offre, dans le cadre de ce profil, un certain nombre de places aux étudiants désireux de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université située à l'extérieur du Québec. L'étudiant est invité à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les conditions d'admissibilité à ce séjour d'études.

RESPONSABLE

Directeur du programme

Richard Paré

richard.pare@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté de musique

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES À ATTEINDRE

Au terme de sa formation, l'étudiant devra posséder une connaissance suffisante de la langue anglaise.

CONDITIONS DE POURSUITE DES ÉTUDES

L'étudiant doit obtenir un résultat égal ou supérieur à B lors des examens instrumentaux devant jury pour poursuivre son cheminement dans le programme de baccalauréat en musique - interprétation classique. Dans le cas d'un résultat inférieur, il est transféré dans le baccalauréat en musique (sans mention).

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Tout candidat à l'admission dans l'un des programmes de baccalauréat en musique ou en enseignement de la musique est soumis à des tests de classement afin d'évaluer son niveau de connaissance dans certaines disciplines : connaissance du clavier et formation auditive. Selon les résultats obtenus, le candidat peut se voir imposer la réussite de l'un ou des deux cours suivants : MUS-1200, MUS-1703.

Conditions d'admission

SESSION D'ADMISSION

AUTOMNE HIVER

ADMISSIBILITÉ

Pour connaître les exigences d'admission, choisir l'onglet correspondant à votre situation.

Études au Québec

Candidat titulaire d'un DEC

- Réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la Faculté de musique

ET

- DEC en musique, ou l'équivalent
- OU
- DEC en techniques professionnelles de musique et chanson, ou l'équivalent

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Candidat sans DEC (candidat adulte)

- Être âgé de 21 ans ou plus
- Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES)
- Avoir quitté le système scolaire depuis plus de 2 ans

Le candidat adulte qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences du candidat titulaire d'un DEC peut être admissible. Toutefois, une scolarité d'appoint pourra être exigée à la suite de l'analyse du dossier.

Études au Canada hors Québec

- Réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la Faculté de musique
- ET
- Diplôme d'études secondaires et une année d'études universitaires incluant des cours en musique et chanson, ou l'équivalent
- OU
- Diplôme d'études secondaires : candidat admissible au programme, en année préparatoire en musique

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Le candidat adulte qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences mentionnées plus haut peut être admissible.

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

Études hors Canada

- Réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la Faculté de musique
- ET
- Diplôme d'études préuniversitaires totalisant 13 années incluant des cours en musique et chanson, ou l'équivalent
- OU
- Diplôme d'études préuniversitaires totalisant 12 années et une année d'études supérieures incluant des cours en musique et chanson, ou l'équivalent
- OU
- Autres diplômes d'études préuniversitaires totalisant 12 années : candidat admissible au programme, en année préparatoire en musique

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Pour connaître la liste des équivalences généralement accordées aux différents diplômes internationaux, consulter le Tableau d'équivalences.

Le candidat résident permanent ou citoyen canadien peut être admissible à titre de candidat adulte.

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

En savoir plus sur les études universitaires au Québec.

CONNAISSANCE DU FRANÇAIS

L'étudiant admis à ce baccalauréat doit se conformer aux Dispositions relatives à l'application de la Politique sur l'usage du français à l'Université Laval.

Candidat non francophone

Le candidat dont la langue d'enseignement des études primaires et secondaires n'est pas le français doit faire la preuve d'un niveau minimal de connaissance de la langue française. À cette fin, il doit passer le Test de français international (TFI) auprès d'un établissement du réseau Educational Testing Service (ETS) au moment du dépôt de la demande d'admission et obtenir un résultat minimal de 441/990. Selon le résultat, le candidat pourrait devoir suivre un ou plusieurs cours de français en scolarité préparatoire.

Le candidat avec un résultat de 860 et plus est directement admissible au programme. Toutefois, ses compétences en français écrit seront évaluées à son arrivée et, le cas échéant, un cours de français correctif pourrait être ajouté à son cheminement.

Pour plus d'information, voir scolarité d'immersion française.

DATE LIMITÉE DE DÉPÔT

La date à respecter pour le dépôt d'une demande d'admission varie selon le profil des candidats. Toute l'information se trouve dans la section Admission.

Structure du programme

ACTIVITÉS DE FORMATION COMMUNES

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|-----------------|--------------------------|----------------|
| | INTERPRÉTATION CLASSIQUE | 81 |
| <u>MUS-1202</u> | Analyse et écriture I | 2 |
| <u>MUS-1503</u> | Formation auditive I | 2 |

| | | | |
|-----------------|-----------------------------------|---|---|
| <u>MUS-1520</u> | Formation documentaire en musique |  | 1 |
| <u>MUS-2000</u> | Histoire de la musique I |  | 2 |
| <u>MUS-1203</u> | Analyse et écriture II |  | 2 |
| <u>MUS-1504</u> | Formation auditive II |  | 2 |
| <u>MUS-1512</u> | Musique et technologie |  | 3 |
| <u>MUS-2001</u> | Histoire de la musique II |  | 2 |
| <u>MUS-2002</u> | Histoire de la musique III |  | 2 |
| <u>MUS-2202</u> | Analyse et écriture III |  | 2 |
| <u>MUS-2500</u> | Formation auditive III |  | 1 |
| <u>MUS-2003</u> | Histoire de la musique IV |  | 2 |
| <u>MUS-3200</u> | Analyse et écriture IV |  | 3 |
| <u>MUS-3600</u> | Formation auditive IV |  | 1 |
| <u>MUS-3320</u> | Pédagogie instrumentale |   | 3 |

RÈGLE 1 - 3 CRÉDITS

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

| | | | |
|-----------------|--------------|---|---|
| <u>MUS-1540</u> | Chant choral |  | 1 |
| <u>MUS-1541</u> | Jazz vocal |  | 1 |
| <u>MUS-</u> | Orchestre |  | 1 |

1542

| | | | |
|----------------------------|------------------|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>1543</u> | Orchestre à vent | | 1 |
|----------------------------|------------------|--|---|

| | | | |
|----------------------------|------------|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>1544</u> | Stage band | | 1 |
|----------------------------|------------|--|---|

RÈGLE 2 - 3 CRÉDITS

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

| | | | |
|----------------------------|---------------|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>1540</u> | Chant chorale | | 1 |
|----------------------------|---------------|--|---|

| | | | |
|----------------------------|------------|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>1541</u> | Jazz vocal | | 1 |
|----------------------------|------------|--|---|

| | | | |
|----------------------------|-----------|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>1542</u> | Orchestre | | 1 |
|----------------------------|-----------|--|---|

| | | | |
|----------------------------|------------------|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>1543</u> | Orchestre à vent | | 1 |
|----------------------------|------------------|--|---|

| | | | |
|----------------------------|------------|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>1544</u> | Stage band | | 1 |
|----------------------------|------------|--|---|

| | | | |
|----------------------------|----------------|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>1545</u> | Accompagnement | | 1 |
|----------------------------|----------------|--|---|

| | | | |
|----------------------------|-------------------|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>1546</u> | Atelier d'opéra A | | 1 |
|----------------------------|-------------------|--|---|

| | | | |
|----------------------------|-------------------|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>1547</u> | Atelier d'opéra B | | 2 |
|----------------------------|-------------------|--|---|

| | | | |
|----------------------------|----------------------|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>1548</u> | Ensemble de guitares | | 1 |
|----------------------------|----------------------|--|---|

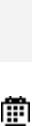
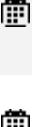
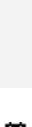
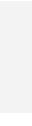
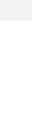
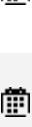
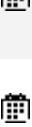
RÈGLE 3 - 36 CRÉDITS

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

| | | | |
|----------------------------|-----------------------|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>2650</u> | Piano (concentration) | | 6 |
|----------------------------|-----------------------|--|---|

| | | | |
|----------------------------|-----------------------|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>2651</u> | Orgue (concentration) | | 6 |
|----------------------------|-----------------------|--|---|

| | |
|-------------|--|
| <u>MUS-</u> | |
|-------------|--|

| | | | |
|-----------------|-----------------------------|--|---|
| <u>2652</u> | Clavecin (concentration) |  | 6 |
| <u>MUS-2653</u> | Guitare (concentration) |  | 6 |
| <u>MUS-2654</u> | Chant (concentration) |  | 6 |
| <u>MUS-2655</u> | Violon (concentration) |  | 6 |
| <u>MUS-2656</u> | Alto (concentration) |  | 6 |
| <u>MUS-2657</u> | Violoncelle (concentration) |  | 6 |
| <u>MUS-2658</u> | Contrebasse (concentration) |  | 6 |
| <u>MUS-2659</u> | Flûte (concentration) |  | 6 |
| <u>MUS-2660</u> | Hautbois (concentration) |  | 6 |
| <u>MUS-2661</u> | Clarinette (concentration) |  | 6 |
| <u>MUS-2662</u> | Saxophone (concentration) |  | 6 |
| <u>MUS-2663</u> | Basson (concentration) |  | 6 |
| <u>MUS-2664</u> | Trompette (concentration) |  | 6 |
| <u>MUS-2665</u> | Cor (concentration) |  | 6 |
| <u>MUS-2666</u> | Trombone (concentration) |  | 6 |
| <u>MUS-2667</u> | Euphonium (concentration) |  | 6 |
| <u>MUS-2668</u> | Tuba (concentration) |  | 6 |
| <u>MUS-</u> | Percussion (concentration) |  | 6 |

2669

| | | | |
|----------------------------|-----------------------------|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>2670</u> | Harpe (concentration) |  | 6 |
| <u>MUS-</u> <u>2678</u> | Flûte à bec (concentration) |  | 6 |
| <u>MUS-</u> <u>2699</u> | Instrument (concentration) |  | 6 |

RÈGLE 4 - 9 CRÉDITS PARMI

les cours portant le sigle MUS.

AUTRES ACTIVITÉS

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|-------|------------------|----------------|
| | AUTRES EXIGENCES | 15 |

RÈGLE 1 - 9 À 15 CRÉDITS PARMI

tous les cours de premier cycle, à l'exception des cours portant le sigle MUS. L'étudiant doit réussir le cours ANL-2020 Intermed II ou démontrer qu'il a acquis ce niveau (TOEIC : 675) lors du test administré par l'École de langues. Les cours d'anglais de niveau à Intermediate English I et les cours de français correctif ne sont pas contributaires.

RÈGLE 2 - 0 À 6 CRÉDITS PARMI:

| | | | |
|----------------------------|-------------------------|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>1411</u> | Jeu scénique I |  | 2 |
| <u>MUS-</u> <u>1412</u> | Jeu scénique II |  | 2 |
| <u>MUS-</u> <u>1480</u> | Eutonie I |  | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>1560</u> | Industrie de la musique |  | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>2480</u> | Eutonie II |  | 3 |
| <u>MUS-</u> | |  | |



PROFILS D'ÉTUDES

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|-------|-------------------------------|----------------|
| | PROFIL ENTREPRENEURIAL | 12 |

Les crédits seront cumulés dans le bloc « Autres exigences ».

| | | | |
|----------------------------|---|--|---|
| <u>ENT-</u> <u>1000</u> | Savoir entreprendre : la passion de créer et d'agir | | 3 |
| <u>ENT-</u> <u>3000</u> | Portfolio entrepreneurial I | | 3 |
| <u>ENT-</u> <u>3010</u> | Portfolio entrepreneurial II | | 3 |

RÈGLE 1 - 3 CRÉDITS PARMI:

| | | | |
|----------------------------|--------------------------------|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>1560</u> | Industrie de la musique | | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>3700</u> | Gestion de carrière en musique | | 3 |

PROFIL INTERNATIONAL

| | | | |
|----------------------------|---|--|----|
| <u>EHE-</u> <u>1MUS</u> | Études - Profil international - Baccalauréat en musique | | 12 |
|----------------------------|---|--|----|

PROFIL EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

12

| | | | |
|----------------------------|-------------------------------------|--|---|
| <u>DDU-</u> <u>1000</u> | Fondements du développement durable | | 3 |
|----------------------------|-------------------------------------|--|---|

RÈGLE 1 - 9 CRÉDITS PARMI:

| | | | |
|-----------------|--|--|---|
| <u>DDU-1200</u> | Patrimoine et développement durable |  | 3 |
| <u>DDU-3000</u> | Stage en développement durable I |    | 3 |
| <u>DDU-3001</u> | Stage en développement durable II |  | 3 |
| <u>DDU-3010</u> | Projet d'intervention dirigé en développement durable I |   | 3 |
| <u>DDU-3011</u> | Projet d'intervention dirigé en développement durable II |  | 3 |
| <u>DID-1050</u> | Pédagogie et environnement naturel | | 3 |
| <u>DID-1912</u> | Éducation relative à l'environnement | | 3 |
| <u>DRT-1721</u> | Introduction au droit de l'environnement et au développement durable |    | 3 |
| <u>EDC-3000</u> | École d'été en éducation à l'environnement et développement durable | | 3 |
| <u>GGR-1005</u> | Géographie humaine : populations, environnement, développement |  | 3 |
| <u>GGR-1006</u> | Changements climatiques |    | 3 |
| <u>MNG-2110</u> | Développement durable et gestion des organisations |    | 3 |
| <u>POL-2207</u> | Politiques environnementales |  | 3 |
| <u>SOC-2114</u> | Environnement et société |  | 3 |

Version: 2014-08-26 14:11:50 / 2014-11-13 16:17:20

BACCALAURÉAT EN MUSIQUE

- INTERPRÉTATION JAZZ ET MUSIQUE POPULAIRE (B. MUS.)

Description officielle

Cette page est à jour en date du 27 juin 2014 et constitue la version officielle de ce programme à compter de la session d'automne 2014. L'Université Laval se réserve le droit de modifier ce programme sans préavis.

GRADE

Bachelier en musique (B. Mus.)

96
CRÉDITS
INSCRITS

Renseignements et directives

ORIENTATION

Ce programme permet à l'étudiant de consolider la formation musicale fondamentale essentielle à tout musicien avec une concentration en interprétation jazz et musique populaire. Ce programme conduit normalement aux études de deuxième cycle.

Le programme favorise l'ouverture au monde non seulement par le biais de la pratique musicale, des cours d'histoire, de langues et de technologie, mais également grâce à une formation acquise dans un ou plusieurs domaines du savoir distincts de la musique.

OBJECTIFS

Approfondir les éléments de la formation musicale fondamentale.

Acquérir de bonnes connaissances dans des domaines propres à favoriser l'interprétation et l'écriture d'œuvres dans différents styles ainsi que la compréhension du phénomène musical du point de vue historique, artistique et esthétique.

Maîtriser les moyens pour transmettre correctement son savoir dans une démarche artistique ou pédagogique.

Acquérir les éléments d'une solide culture générale, grâce notamment à une ouverture sur d'autres domaines connexes du savoir.

Faire preuve de sensibilité artistique dans l'interprétation ou la création d'œuvres de différents styles et de différentes époques.

Susciter une curiosité intellectuelle et artistique face à la profession de musicien ainsi que des attitudes propres à favoriser l'autonomie et l'interaction avec le milieu professionnel.

Faire preuve d'habiletés psychomotrices mises au service de l'expression musicale.

Prendre conscience du mouvement corporel comme moyen d'expression artistique.

PROFILS D'ÉTUDES

Profil développement durable

Le profil en développement durable constitue le parcours idéal pour l'étudiant qui veut approfondir ses connaissances dans l'application des concepts du développement durable et dans la compréhension de ses enjeux. Il vise à valoriser une expérience interdisciplinaire dans la résolution de problèmes tout en permettant à l'étudiant de développer ses compétences en lien avec le développement durable et son domaine d'études. Le profil est constitué de 12 crédits, soit 3 crédits pour le cours obligatoire DDU-1000 Fondements du développement durable, 3 crédits pour un cours spécialisé lié à la discipline du programme de l'étudiant, 6 crédits pouvant prendre la forme d'un stage, d'un projet d'intervention ou d'un ou deux cours spécialisés sélectionnés à partir d'une liste préétablie.

Profil entrepreneurial

Le profil entrepreneurial entend favoriser l'émergence et le développement des compétences visant à prendre des initiatives, à réaliser des projets et à les gérer. Ce profil comporte un minimum de 12 crédits, répartis entre deux ou trois cours de 3 crédits chacun et un projet individuel ou collectif de 6 crédits. L'étudiant est invité à consulter le site www.profilentrepreneurial.ulaval.ca et à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les balises de ce profil, qui sont de trois ordres : critères d'admissibilité, conditions d'admission et conditions de poursuite de la formation dans le profil.

Profil international

Ce programme offre, dans le cadre de ce profil, un certain nombre de places aux étudiants désireux de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université située à l'extérieur du Québec. L'étudiant est invité à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les conditions d'admissibilité à ce séjour d'études.

RESPONSABLE

Directeur du programme

Gabriel Hamel

418 656-2131 poste 5526

gabriel.hamel@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté de musique

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES À ATTEINDRE

Au terme de sa formation, l'étudiant devra posséder une connaissance suffisante de la langue anglaise.

CONDITIONS DE POURSUITE DES ÉTUDES

L'étudiant doit obtenir un résultat égal ou supérieur à B lors des examens instrumentaux devant jury pour poursuivre son cheminement dans le programme de baccalauréat en musique - interprétation jazz et musique populaire. Dans le cas d'un résultat inférieur, il est transféré dans le baccalauréat en musique (sans mention).

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Tout candidat à l'admission dans l'un des programmes de baccalauréat en musique ou en enseignement de la musique est soumis à des tests de classement afin d'évaluer son niveau de connaissance dans certaines disciplines : connaissance du clavier et formation auditive. Selon les résultats obtenus, le candidat peut se voir imposer la réussite de l'un ou des deux cours suivants : MUS-1200, MUS-1703.

Conditions d'admission

SESSION D'ADMISSION

AUTOMNE HIVER

ADMISSIBILITÉ

Pour connaître les exigences d'admission, choisir l'onglet correspondant à votre situation.

Études au Québec

Candidat titulaire d'un DEC

- Réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la Faculté de musique
ET
 - DEC en musique, ou l'équivalent
 - OU
 - DEC en techniques professionnelles de musique et chanson, ou l'équivalent

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Candidat titulaire d'un DEC technique

Le candidat titulaire d'un DEC technique est invité à vérifier sur le site des DEC-BAC et passerelles s'il peut être admis sur la base d'une entente DEC-BAC ou bénéficier d'une passerelle.

Candidat sans DEC (candidat adulte)

- Être âgé de 21 ans ou plus
- Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES)
- Avoir quitté le système scolaire depuis plus de 2 ans

Le candidat adulte qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences du candidat titulaire d'un DEC peut être admissible. Toutefois, une scolarité d'appoint pourra être exigée à la suite de l'analyse du dossier.

Études au Canada hors Québec

- Réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la Faculté de musique
- ET
- Diplôme d'études secondaires et une année d'études universitaires incluant des cours en musique et chanson ou l'équivalent
- OU
- Diplôme d'études secondaires : candidat admissible au programme, en année préparatoire en musique

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Le candidat adulte qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences mentionnées plus haut peut être admissible.

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

Études hors Canada

- Réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la Faculté de musique
- ET
- Diplôme d'études préuniversitaires totalisant 13 années incluant des cours en musique et chanson ou l'équivalent
- OU
- Diplôme d'études préuniversitaires totalisant 12 années et une année d'études supérieures incluant des cours en musique et chanson ou l'équivalent
- OU
- Autres diplômes d'études préuniversitaires totalisant 12 années : candidat admissible au programme, en année préparatoire en musique

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Pour connaître la liste des équivalences généralement accordées aux différents diplômes internationaux, consulter le Tableau d'équivalences.

Le candidat résident permanent ou citoyen canadien peut être admissible à titre de candidat adulte.

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

En savoir plus sur les études universitaires au Québec.

CONNAISSANCE DU FRANÇAIS

L'étudiant admis à ce baccalauréat doit se conformer aux Dispositions relatives à l'application de la Politique sur l'usage du français à l'Université Laval.

DATE LIMITÉE DE DÉPÔT

La date à respecter pour le dépôt d'une demande d'admission varie selon le profil des candidats. Toute l'information se trouve dans la section Admission.

Structure du programme

ACTIVITÉS DE FORMATION COMMUNES

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|-----------------|--|----------------|
| | INTERPRÉTATION JAZZ ET MUSIQUE POPULAIRE | 80 |
| <u>MUS-1250</u> | Analyse et écriture jazz et pop I | 3 |
| <u>MUS-1503</u> | Formation auditive I | 2 |
| <u>MUS-1520</u> | Formation documentaire en musique | 1 |
| <u>MUS-1251</u> | Analyse et écriture jazz et pop II | 3 |

| | | | |
|-----------------|-------------------------------------|--|---|
| <u>MUS-1504</u> | Formation auditive II | | 2 |
| <u>MUS-1512</u> | Musique et technologie | | 3 |
| <u>MUS-2250</u> | Analyse et écriture jazz et pop III | | 3 |
| <u>MUS-2550</u> | Formation auditive jazz et pop I | | 1 |
| <u>MUS-2003</u> | Histoire de la musique IV | | 2 |
| <u>MUS-2551</u> | Formation auditive jazz et pop II | | 1 |
| <u>MUS-3250</u> | Analyse et écriture jazz et pop IV | | 3 |
| <u>MUS-1056</u> | Improvisation jazz I | | 2 |
| <u>MUS-2056</u> | Improvisation jazz II | | 2 |

RÈGLE 1 - 6 CRÉDITS PARMI:

| | | | |
|-----------------|---|--|---|
| <u>MUS-1021</u> | Histoire de la musique populaire occidentale I | | 3 |
| <u>MUS-1022</u> | Histoire de la musique populaire occidentale II | | 3 |
| <u>MUS-2000</u> | Histoire de la musique I | | 2 |
| <u>MUS-2001</u> | Histoire de la musique II | | 2 |
| <u>MUS-2002</u> | Histoire de la musique III | | 2 |
| <u>MUS-2052</u> | Histoire du jazz 1 | | 3 |
| <u>MUS-2053</u> | Histoire du jazz II | | 3 |

RÈGLE 2 - 4 CRÉDITS

Réussir le cours suivant à deux sessions différentes :

| | | |
|----------------------------|-------|---|
| <u>MUS-</u> <u>1053</u> | Combo |  2 |
|----------------------------|-------|---|

RÈGLE 3 - 3 CRÉDITS

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

| | | |
|----------------------------|--------------|---|
| <u>MUS-</u> <u>1540</u> | Chant choral |  1 |
|----------------------------|--------------|---|

| | | |
|----------------------------|------------|---|
| <u>MUS-</u> <u>1541</u> | Jazz vocal |  1 |
|----------------------------|------------|---|

| | | |
|----------------------------|-----------|---|
| <u>MUS-</u> <u>1542</u> | Orchestre |  1 |
|----------------------------|-----------|---|

| | | |
|----------------------------|------------------|---|
| <u>MUS-</u> <u>1543</u> | Orchestre à vent |  1 |
|----------------------------|------------------|---|

| | | |
|----------------------------|------------|--|
| <u>MUS-</u> <u>1544</u> | Stage band |  1 |
|----------------------------|------------|--|

RÈGLE 4 - 3 CRÉDITS

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

| | | |
|----------------------------|--------------|---|
| <u>MUS-</u> <u>1540</u> | Chant choral |  1 |
|----------------------------|--------------|---|

| | | |
|----------------------------|------------|---|
| <u>MUS-</u> <u>1541</u> | Jazz vocal |  1 |
|----------------------------|------------|---|

| | | |
|----------------------------|-----------|---|
| <u>MUS-</u> <u>1542</u> | Orchestre |  1 |
|----------------------------|-----------|---|

| | | |
|----------------------------|------------------|---|
| <u>MUS-</u> <u>1543</u> | Orchestre à vent |  1 |
|----------------------------|------------------|---|

| | | |
|----------------------------|------------|---|
| <u>MUS-</u> <u>1544</u> | Stage band |  1 |
|----------------------------|------------|---|

| | | |
|----------------------------|----------------|---|
| <u>MUS-</u> <u>1545</u> | Accompagnement |   1 |
|----------------------------|----------------|---|

| | | |
|-------------|-------------------|---|
| <u>MUS-</u> | Atelier d'opéra A |  1 |
|-------------|-------------------|---|

1546MUS-
1547

Atelier d'opéra B



2

MUS-
1548

Ensemble de guitares



1

RÈGLE 5 - 36 CRÉDITS

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

MUS-
2671

Piano jazz (concentration)



6

MUS-
2672

Chant jazz (concentration)



6

MUS-
2673

Guitare jazz (concentration)



6

MUS-
2674

Contrebasse jazz (concentration)



6

MUS-
2675

Saxophone jazz (concentration)



6

MUS-
2676

Basse électrique (concentration)



6

MUS-
2677

Batterie (concentration)



6

MUS-
2679

Violon jazz (concentration)

6

MUS-
2680

Trompette jazz (concentration)

6

MUS-
2682

Flûte jazz (concentration)



6

MUS-
2699

Instrument (concentration)



6

AUTRES ACTIVITÉS

Cours

Titre

Crédits exigés

RÈGLE 1 - 9 À 15 CRÉDITS PARMI

tous les cours de premier cycle, à l'exception des cours portant le sigle MUS. L'étudiant doit réussir le cours ANL-2020 Intermed II ou démontrer qu'il a acquis ce niveau (TOEIC : 675) lors du test administré par l'École de langues. Les cours d'anglais de niveau à Intermediate English I et les cours de français correctif ne sont pas contributaires.

RÈGLE 2 - 0 À 6 CRÉDITS PARMI:

| | | | |
|----------------------------|--------------------------------|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>1411</u> | Jeu scénique I | | 2 |
| <u>MUS-</u> <u>1412</u> | Jeu scénique II | | 2 |
| <u>MUS-</u> <u>1480</u> | Eutonie I | | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>1560</u> | Industrie de la musique | | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>2480</u> | Eutonie II | | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>3700</u> | Gestion de carrière en musique | | 3 |

RÈGLE 3 - 1 CRÉDIT PARMI:

Les cours portant le sigle MUS.

PROFILS D'ÉTUDES

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|-------|------------------------|----------------|
| | PROFIL ENTREPRENEURIAL | 12 |

Les crédits seront cumulés dans le bloc « Autres exigences ».

| | | | | |
|----------------------------|---|--|--|---|
| <u>ENT-</u> <u>1000</u> | Savoir entreprendre : la passion de créer et d'agir | | | 3 |
|----------------------------|---|--|--|---|

| | | | |
|----------------------------|-----------------------------|--|---|
| <u>ENT-</u> <u>3000</u> | Portfolio entrepreneurial I | | 3 |
|----------------------------|-----------------------------|--|---|

| | | | |
|----------------------------|------------------------------|--|---|
| <u>ENT-</u> <u>3010</u> | Portfolio entrepreneurial II | | 3 |
|----------------------------|------------------------------|--|---|

RÈGLE 1 - 3 CRÉDITS PARMI:

| | | | |
|----------------------------|-------------------------|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>1560</u> | Industrie de la musique | | 3 |
|----------------------------|-------------------------|--|---|

| | | | | |
|----------------------------|--------------------------------|--|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>3700</u> | Gestion de carrière en musique | | | 3 |
|----------------------------|--------------------------------|--|--|---|

PROFIL INTERNATIONAL

| | | |
|----------------------------|---|----|
| <u>EHE-</u> <u>1MUS</u> | Études - Profil international - Baccalauréat en musique | 12 |
|----------------------------|---|----|

PROFIL EN DÉVELOPPEMENT DURABLE 12

| | | | | |
|----------------------------|-------------------------------------|--|--|---|
| <u>DDU-</u> <u>1000</u> | Fondements du développement durable | | | 3 |
|----------------------------|-------------------------------------|--|--|---|

RÈGLE 1 - 9 CRÉDITS PARMI:

| | | | |
|----------------------------|-------------------------------------|--|---|
| <u>DDU-</u> <u>1200</u> | Patrimoine et développement durable | | 3 |
|----------------------------|-------------------------------------|--|---|

| | | | | |
|----------------------------|----------------------------------|--|--|---|
| <u>DDU-</u> <u>3000</u> | Stage en développement durable I | | | 3 |
|----------------------------|----------------------------------|--|--|---|

| | | | |
|----------------------------|-----------------------------------|--|---|
| <u>DDU-</u> <u>3001</u> | Stage en développement durable II | | 3 |
|----------------------------|-----------------------------------|--|---|

| | | | |
|----------------------------|---|--|---|
| <u>DDU-</u> <u>3010</u> | Projet d'intervention dirigé en développement durable I | | 3 |
|----------------------------|---|--|---|

| | | | |
|----------------------------|--|--|---|
| <u>DDU-</u> <u>3011</u> | Projet d'intervention dirigé en développement durable II | | 3 |
|----------------------------|--|--|---|

| | | |
|-----------------|---|---|
| <u>DID-1050</u> | Pédagogie et environnement naturel | 3 |
| <u>DID-1912</u> | Éducation relative à l'environnement | 3 |
| <u>DRT-1721</u> | Introduction au droit de l'environnement    | 3 |
| <u>EDC-3000</u> | École d'été en éducation à l'environnement et développement durable | 3 |
| <u>GGR-1005</u> | Géographie humaine : populations, environnement, développement  | 3 |
| <u>GGR-1006</u> | Changements climatiques    | 3 |
| <u>MNG-2110</u> | Développement durable et gestion des organisations    | 3 |
| <u>POL-2207</u> | Politiques environnementales  | 3 |
| <u>SOC-2114</u> | Environnement et société  | 3 |

Version: 2014-08-26 14:11:50 / 2014-11-13 16:17:20

BACCALAURÉAT EN MUSIQUE - MUSICOLOGIE (B. MUS.)

Description officielle

Cette page est à jour en date du 27 juin 2014 et constitue la version officielle de ce programme à compter de la session d'automne 2014. L'Université Laval se réserve le droit de modifier ce programme sans préavis.

GRADE

Bachelier en musique (B. Mus.)

96
CREDITS
INSCRITS

Renseignements et directives

ORIENTATION

Ce programme permet à l'étudiant de consolider la formation musicale fondamentale essentielle à tout musicien qui est dans un cheminement en musicologie. Ce programme conduit normalement aux études de deuxième cycle.

Le programme favorise l'ouverture au monde non seulement par le biais de la pratique musicale, des cours d'histoire, de langues et de technologie, mais également grâce à une formation acquise dans un ou plusieurs domaines du savoir distincts de la musique.

OBJECTIFS

Approfondir les éléments de la formation musicale fondamentale.

Acquérir de bonnes connaissances dans des domaines propres à favoriser l'interprétation et l'écriture d'œuvres dans différents styles ainsi que la compréhension du phénomène musical du point de vue historique, artistique et esthétique.

Maîtriser les moyens pour transmettre correctement son savoir dans une démarche artistique ou pédagogique.

Acquérir les éléments d'une solide culture générale, grâce notamment à une ouverture sur d'autres domaines connexes du savoir.

Faire preuve de sensibilité artistique dans l'interprétation ou la création d'œuvres de différents styles et de différentes époques.

Susciter une curiosité intellectuelle et artistique face à la profession de musicien ainsi que des attitudes propres à favoriser l'autonomie et l'interaction avec le milieu professionnel.

Faire preuve d'habiletés psychomotrices mises au service de l'expression musicale.

Prendre conscience du mouvement corporel comme moyen d'expression artistique.

PROFILS D'ÉTUDES

Profil développement durable

Le profil en développement durable constitue le parcours idéal pour l'étudiant qui veut approfondir ses connaissances dans l'application des concepts du développement durable et dans la compréhension de ses enjeux. Il vise à valoriser une expérience interdisciplinaire dans la résolution de problèmes tout en permettant à l'étudiant de développer ses compétences en lien avec le développement durable et son domaine d'études. Le profil est constitué de 12 crédits, soit 3 crédits pour le cours obligatoire DDU-1000 Fondements du développement durable, 3 crédits pour un cours spécialisé lié à la discipline du programme de l'étudiant, 6 crédits pouvant prendre la forme d'un stage, d'un projet d'intervention ou d'un ou deux cours spécialisés sélectionnés à partir d'une liste préétablie.

Profil entrepreneurial

Le profil entrepreneurial entend favoriser l'émergence et le développement des compétences visant à prendre des initiatives, à réaliser des projets et à les gérer. Ce profil comporte un minimum de 12 crédits, répartis entre deux ou trois cours de 3 crédits chacun et un projet individuel ou collectif de 6 crédits. L'étudiant est invité à consulter le site www.profilentrepreneurial.ulaval.ca et à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les balises de ce

profil, qui sont de trois ordres : critères d'admissibilité, conditions d'admission et conditions de poursuite de la formation dans le profil.

Profil international

Ce programme offre, dans le cadre de ce profil, un certain nombre de places aux étudiants désireux de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université située à l'extérieur du Québec. L'étudiant est invité à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les conditions d'admissibilité à ce séjour d'études.

RESPONSABLE

Directeur du programme

Richard Paré

richard.pare@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté de musique

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES À ATTEINDRE

Au terme de sa formation, l'étudiant devra posséder une connaissance suffisante de la langue anglaise.

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Tout candidat à l'admission dans l'un des programmes de baccalauréat en musique ou en enseignement de la musique est soumis à des tests de classement afin d'évaluer son niveau de connaissance dans certaines disciplines : connaissance du clavier et formation auditive. Selon les résultats obtenus, le candidat peut se voir imposer la réussite de l'un ou des deux cours suivants : MUS-1200, MUS-1703.

Conditions d'admission

SESSION D'ADMISSION

AUTOMNE HIVER

ADMISSIBILITÉ

Pour connaître les exigences d'admission, choisir l'onglet correspondant à votre situation.

Études au Québec

Candidat titulaire d'un DEC

- Réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la Faculté de musique

ET

- DEC en musique, ou l'équivalent
- OU
- DEC en techniques professionnelles de musique et chanson, ou l'équivalent

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Candidat sans DEC (candidat adulte)

- Être âgé de 21 ans ou plus
- Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES)
- Avoir quitté le système scolaire depuis plus de 2 ans

Le candidat adulte qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences du candidat titulaire d'un DEC peut être admissible. Toutefois, une scolarité d'appoint pourra être exigée à la suite de l'analyse du dossier.

Études au Canada hors Québec

- Réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la Faculté de musique

ET

- Diplôme d'études secondaires et une année d'études universitaires incluant des cours en musique et chanson, ou l'équivalent
- OU
- Diplôme d'études secondaires : candidat admissible au programme, en année préparatoire en musique

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Le candidat adulte qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences mentionnées plus haut peut être admissible.

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

Études hors Canada

- Réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la Faculté de musique
- ET
- Diplôme d'études préuniversitaires totalisant 13 années incluant des cours en musique et chanson, ou l'équivalent
OU
- Diplôme d'études préuniversitaires totalisant 12 années et une année d'études supérieures incluant des cours en musique et chanson, ou l'équivalent
OU
- Autres diplômes d'études préuniversitaires totalisant 12 années : candidat admissible au programme, en année préparatoire en musique

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Pour connaître la liste des équivalences généralement accordées aux différents diplômes internationaux, consulter le Tableau d'équivalences.

Le candidat résident permanent ou citoyen canadien peut être admissible à titre de candidat adulte.

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

En savoir plus sur les études universitaires au Québec.

CONNAISSANCE DU FRANÇAIS

L'étudiant admis à ce baccalauréat doit se conformer aux Dispositions relatives à l'application de la Politique sur l'usage du français à l'Université Laval.

Candidat non francophone

Le candidat dont la langue d'enseignement des études primaires et secondaires n'est pas le français doit faire la preuve d'un niveau minimal de connaissance de la langue française. À cette fin, il doit passer le Test de français international (TFI) auprès d'un établissement du réseau Educational Testing Service (ETS) au moment du dépôt de la demande d'admission et obtenir un résultat minimal de 441/990. Selon le résultat, le candidat pourrait devoir suivre un ou plusieurs cours de français en scolarité préparatoire.

Le candidat avec un résultat de 860 et plus est directement admissible au programme. Toutefois, ses compétences en français écrit seront évaluées à son arrivée et, le cas échéant, un cours de français correctif pourrait être ajouté à son cheminement.

Pour plus d'information, voir scolarité d'immersion française.

DATE LIMITÉE DE DÉPÔT

La date à respecter pour le dépôt d'une demande d'admission varie selon le profil des candidats. Toute l'information se trouve dans la section Admission.

Structure du programme

ACTIVITÉS DE FORMATION COMMUNES

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|-----------------|-----------------------------------|---|
| MUSICOLOGIE | | 80 |
| <u>MUS-1202</u> | Analyse et écriture I | 2 |
| <u>MUS-1503</u> | Formation auditive I | 2 |
| <u>MUS-1520</u> | Formation documentaire en musique | 1 |
| <u>MUS-2000</u> | Histoire de la musique I | 2 |
| <u>MUS-1203</u> | Analyse et écriture II |  2 |
| <u>MUS-1504</u> | Formation auditive II |  2 |
| <u>MUS-1512</u> | Musique et technologie |  3 |
| <u>MUS-2001</u> | Histoire de la musique II |  2 |
| <u>MUS-2002</u> | Histoire de la musique III | 2 |
| <u>MUS-2202</u> | Analyse et écriture III | 2 |
| <u>MUS-2003</u> | Histoire de la musique IV |  2 |

| | | | |
|-----------------|---|---|---|
| <u>MUS-3200</u> | Analyse et écriture IV |  | 3 |
| <u>MUS-3010</u> | Dissertation de fin de baccalauréat | | 3 |
| <u>ANL-3020</u> | Advanced English II |   | 3 |
| <u>MUS-1020</u> | Cultures musicales du monde |   | 3 |
| <u>MUS-1021</u> | Histoire de la musique populaire occidentale I |   | 3 |
| <u>MUS-1022</u> | Histoire de la musique populaire occidentale II |   | 3 |
| <u>MUS-1250</u> | Analyse et écriture jazz et pop I | | 3 |
| <u>MUS-1251</u> | Analyse et écriture jazz et pop II |  | 3 |
| <u>MUS-2052</u> | Histoire du jazz 1 |   | 3 |
| <u>MUS-2053</u> | Histoire du jazz II |   | 3 |

RÈGLE 1 - 8 CRÉDITS PARMI:

| | | | |
|-----------------|-----------------------|---|---|
| <u>MUS-1150</u> | Piano (secondaire) |  | 2 |
| <u>MUS-1151</u> | Orgue (secondaire) | | 2 |
| <u>MUS-1152</u> | Clavecin (secondaire) |  | 2 |
| <u>MUS-1153</u> | Guitare (secondaire) |  | 2 |
| <u>MUS-1154</u> | Chant (secondaire) |  | 2 |
| <u>MUS-1155</u> | Violon (secondaire) | | 2 |
| <u>MUS-</u> | | | |

| | | |
|-----------------|---------------------------|---|
| <u>1156</u> | Alto (secondaire) | 2 |
| <u>MUS-1157</u> | Violoncelle (secondaire) | 2 |
| <u>MUS-1158</u> | Contrebasse (secondaire) | 2 |
| <u>MUS-1159</u> | Flûte (secondaire) | 2 |
| <u>MUS-1160</u> | Hautbois (secondaire) | 2 |
| <u>MUS-1161</u> | Clarinette (secondaire) | 2 |
| <u>MUS-1162</u> | Saxophone (secondaire) | 2 |
| <u>MUS-1163</u> | Basson (secondaire) | 2 |
| <u>MUS-1164</u> | Trompette (secondaire) |  2 |
| <u>MUS-1165</u> | Cor (secondaire) | 2 |
| <u>MUS-1166</u> | Trombone (secondaire) | 2 |
| <u>MUS-1167</u> | Euphonium (secondaire) | 2 |
| <u>MUS-1168</u> | Tuba (secondaire) | 2 |
| <u>MUS-1169</u> | Percussion (secondaire) |  2 |
| <u>MUS-1170</u> | Harpe (secondaire) | 2 |
| <u>MUS-1171</u> | Piano jazz (secondaire) |  2 |
| <u>MUS-1172</u> | Chant jazz (secondaire) |  2 |
| <u>MUS-</u> | Guitare jazz (secondaire) |  2 |

1173MUS-
1174

Contrebasse jazz (secondaire)

2

MUS-
1175

Saxophone jazz (secondaire)

2

MUS-
1176

Basse électrique (secondaire)

2

MUS-
1177

Batterie (secondaire)



2

MUS-
1178

Flûte à bec (secondaire)

2

MUS-
1179

Violon jazz (secondaire)

2

MUS-
1180

Trompette jazz (secondaire)

2

MUS-
1182

Flûte jazz (secondaire)

2

MUS-
1199

Instrument (secondaire)



2

MUS-
2120

Direction chorale I

2

MUS-
2130

Direction d'orchestre I

2

MUS-
3120

Direction chorale II

2

MUS-
3130

Direction d'orchestre II

2

Les cours MUS-1150 à MUS-1180, MUS-1182 et le cours MUS-1199 sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus avec cumul des crédits acquis.

RÈGLE 2 - 3 CRÉDITS

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

MUS-
1540

Chant choral



1

| | | | |
|----------------------------|------------|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>1541</u> | Jazz vocal | | 1 |
|----------------------------|------------|--|---|

| | | | |
|----------------------------|-----------|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>1542</u> | Orchestre | | 1 |
|----------------------------|-----------|--|---|

| | | | |
|----------------------------|------------------|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>1543</u> | Orchestre à vent | | 1 |
|----------------------------|------------------|--|---|

| | | | |
|----------------------------|------------|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>1544</u> | Stage band | | 1 |
|----------------------------|------------|--|---|

RÈGLE 3 - 3 CRÉDITS

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

| | | | |
|----------------------------|--------------|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>1540</u> | Chant choral | | 1 |
|----------------------------|--------------|--|---|

| | | | |
|----------------------------|------------|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>1541</u> | Jazz vocal | | 1 |
|----------------------------|------------|--|---|

| | | | |
|----------------------------|-----------|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>1542</u> | Orchestre | | 1 |
|----------------------------|-----------|--|---|

| | | | |
|----------------------------|------------------|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>1543</u> | Orchestre à vent | | 1 |
|----------------------------|------------------|--|---|

| | | | |
|----------------------------|------------|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>1544</u> | Stage band | | 1 |
|----------------------------|------------|--|---|

| | | | |
|----------------------------|----------------|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>1545</u> | Accompagnement | | 1 |
|----------------------------|----------------|--|---|

| | | | |
|----------------------------|-------------------|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>1546</u> | Atelier d'opéra A | | 1 |
|----------------------------|-------------------|--|---|

| | | | |
|----------------------------|-------------------|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>1547</u> | Atelier d'opéra B | | 2 |
|----------------------------|-------------------|--|---|

| | | | |
|----------------------------|----------------------|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>1548</u> | Ensemble de guitares | | 1 |
|----------------------------|----------------------|--|---|

RÈGLE 4 - 2 CRÉDITS PARMI:

| | | | |
|----------------------------|------------------------|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>2500</u> | Formation auditive III | | 1 |
|----------------------------|------------------------|--|---|

| | | | |
|-------------|----------------------------------|--|---|
| <u>MUS-</u> | Formation auditive jazz et pop I | | 1 |
|-------------|----------------------------------|--|---|

2550

| | | | |
|----------------------------|-----------------------------------|---|---|
| <u>MUS-</u> <u>2551</u> | Formation auditive jazz et pop II |  | 1 |
|----------------------------|-----------------------------------|---|---|

| | | | |
|----------------------------|-----------------------|---|---|
| <u>MUS-</u> <u>3600</u> | Formation auditive IV |  | 1 |
|----------------------------|-----------------------|---|---|

RÈGLE 5 - 3 À 6 CRÉDITS PARMI:

| | | | |
|----------------------------|----------------------------------|---|---|
| <u>MUS-</u> <u>3000</u> | Travaux dirigés en musicologie I |  | 3 |
|----------------------------|----------------------------------|---|---|

| | | | |
|----------------------------|-----------------------------------|---|---|
| <u>MUS-</u> <u>3001</u> | Travaux dirigés en musicologie II |  | 3 |
|----------------------------|-----------------------------------|---|---|

RÈGLE 6 - 3 À 6 CRÉDITS PARMI:

| | | | |
|----------------------------|------------------------------------|---|---|
| <u>MUS-</u> <u>3002</u> | Travaux dirigés en musicologie III |  | 3 |
|----------------------------|------------------------------------|---|---|

| | | | |
|----------------------------|-----------------------------------|---|---|
| <u>MUS-</u> <u>3003</u> | Travaux dirigés en musicologie IV |  | 3 |
|----------------------------|-----------------------------------|---|---|

RÈGLE 7 - 0 À 6 CRÉDITS PARMI:

| | | | |
|----------------------------|-----------------------|---|---|
| <u>MUS-</u> <u>3020</u> | Musiques populaires I |  | 3 |
|----------------------------|-----------------------|---|---|

| | | | |
|----------------------------|------------------------|---|---|
| <u>MUS-</u> <u>3021</u> | Musiques populaires II |  | 3 |
|----------------------------|------------------------|---|---|

| | | | |
|----------------------------|-------------------------|---|---|
| <u>MUS-</u> <u>3022</u> | Musiques populaires III |  | 3 |
|----------------------------|-------------------------|---|---|

| | | | |
|----------------------------|------------------------|---|---|
| <u>MUS-</u> <u>3023</u> | Musiques populaires IV |   | 3 |
|----------------------------|------------------------|---|---|

AUTRES ACTIVITÉS

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|-------|-------|----------------|
|-------|-------|----------------|

AUTRES EXIGENCES - MUSICOLOGIE

16

RÈGLE 1 - 4 CRÉDITS PARMI:

Tous les cours portant le sigle MUS.

RÈGLE 2 - 3 CRÉDITS PARMI:

ALL-
1020

Allemand élémentaire II



3

ARA-
1020

Arabe élémentaire II



3

CHN-
1020

Chinois élémentaire II



3

ESG-
1020

Español elemental II



3

ITL-1020

Italiano elementare II



3

JAP-
1020

Japonais élémentaire II



3

POR-
1020

Portugais élémentaire II



3

RUS-
1020

Russe élémentaire II



3

Le cours préalable de langue peut être suivi dans la règle 3 ci-dessous.

RÈGLE 3 - 3 À 9 CRÉDITS PARMI

tous les cours de premier cycle, à l'exception de ceux portant le sigle MUS, les cours de français correctif et les cours d'anglais d'inférieur à ANL-2010.

RÈGLE 4 - 0 À 6 CRÉDITS PARMI:

MUS-
1411

Jeu scénique I

2

MUS-
1412

Jeu scénique II



2

MUS-
1480

Eutonie I



3

| | | | |
|----------------------------|--------------------------------|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>1560</u> | Industrie de la musique | | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>2480</u> | Eutonie II | | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>3700</u> | Gestion de carrière en musique | | 3 |

PROFILS D'ÉTUDES

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|-------|-------|----------------|
|-------|-------|----------------|

PROFIL ENTREPRENEURIAL 12

Les crédits seront cumulés dans le bloc « Autres exigences ».

| | | | | |
|----------------------------|---|--|--|---|
| <u>ENT-</u> <u>1000</u> | Savoir entreprendre : la passion de créer et d'agir | | | 3 |
| <u>ENT-</u> <u>3000</u> | Portfolio entrepreneurial I | | | 3 |
| <u>ENT-</u> <u>3010</u> | Portfolio entrepreneurial II | | | 3 |

RÈGLE 1 - 3 CRÉDITS PARMI:

| | | | |
|----------------------------|--------------------------------|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>1560</u> | Industrie de la musique | | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>3700</u> | Gestion de carrière en musique | | 3 |

PROFIL INTERNATIONAL

| | | |
|----------------------------|---|----|
| <u>EHE-</u> <u>1MUS</u> | Études - Profil international - Baccalauréat en musique | 12 |
|----------------------------|---|----|

PROFIL EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

12

| | | | | |
|----------------------------|-------------------------------------|---|--|---|
| <u>DDU-</u> <u>1000</u> | Fondements du développement durable |   |  | 3 |
|----------------------------|-------------------------------------|---|--|---|

RÈGLE 1 - 9 CRÉDITS PARMI:

| | | | | |
|----------------------------|--|---|--|---|
| <u>DDU-</u> <u>1200</u> | Patrimoine et développement durable |  | 3 | |
| <u>DDU-</u> <u>3000</u> | Stage en développement durable I |   |  | 3 |
| <u>DDU-</u> <u>3001</u> | Stage en développement durable II |  | 3 | |
| <u>DDU-</u> <u>3010</u> | Projet d'intervention dirigé en développement durable I |   | 3 | |
| <u>DDU-</u> <u>3011</u> | Projet d'intervention dirigé en développement durable II |  | 3 | |
| <u>DID-1050</u> | Pédagogie et environnement naturel | | 3 | |
| <u>DID-1912</u> | Éducation relative à l'environnement | | 3 | |
| <u>DRT-</u> <u>1721</u> | Introduction au droit de l'environnement et au développement durable |   |  | 3 |
| <u>EDC-</u> <u>3000</u> | École d'été en éducation à l'environnement et développement durable | | 3 | |
| <u>GGR-</u> <u>1005</u> | Géographie humaine : populations, environnement, développement |  | 3 | |
| <u>GGR-</u> <u>1006</u> | Changements climatiques |   |  | 3 |
| <u>MNG-</u> <u>2110</u> | Développement durable et gestion des organisations |   |  | 3 |
| <u>POL-</u> <u>2207</u> | Politiques environnementales |  | 3 | |
| <u>SOC-</u> <u>2114</u> | Environnement et société |  | 3 | |

CERTIFICAT EN MUSIQUE - CULTURE MUSICALE

Description officielle

Cette page est à jour en date du 26 août 2014 et constitue la version officielle de ce programme à compter de la session d'automne 2014. L'Université Laval se réserve le droit de modifier ce programme sans préavis.

DIPLÔME

Certificat

30
CREDITS
INSCRITS

Renseignements et directives

ORIENTATION

Ce programme vise à stimuler la curiosité intellectuelle et artistique de l'étudiant à l'égard de la musique et lui permet d'acquérir des connaissances dans les domaines propres à favoriser la compréhension du phénomène musical, du point de vue historique, artistique et esthétique.

OBJECTIFS

Le certificat en culture musicale permet à l'étudiant d'atteindre au moins l'un des objectifs suivants ou de développer l'une des compétences suivantes :

- découvrir les multiples facettes du phénomène musical;
- acquérir des connaissances de base du langage musical;
- enrichir sa culture et ses connaissances générales;
- s'ouvrir à la diversité musicale;
- reconnaître les principaux genres et styles musicaux;
- associer la diversité et l'évolution des styles musicaux aux contextes sociaux et historiques dans lesquels ils se sont développés.

FORMATION À DISTANCE

Ce programme peut être suivi à distance. Pour connaître les cours offerts, consulter le site : www.distance.ulaval.ca.

RESPONSABLE

Directeur du programme

Richard Paré

richard.pare@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté de musique

INSERTION DANS UN AUTRE PROGRAMME

Une fois terminé, ce certificat peut entrer dans la composition d'un baccalauréat multidisciplinaire.

Conditions d'admission

SESSION D'ADMISSION

AUTOMNE HIVER ÉTÉ

ADMISSIBILITÉ

Pour connaître les exigences d'admission, choisir l'onglet correspondant à votre situation.

Études au Québec

Candidat titulaire d'un DEC

- Tout DEC

Candidat sans DEC (candidat adulte)

- Être âgé de 21 ans ou plus
- Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES)
- Avoir quitté le système scolaire depuis plus de 2 ans

Le candidat adulte qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente à celle exigée du candidat titulaire d'un DEC peut être admissible. Toutefois, une scolarité d'appoint pourra être exigée à la suite de l'analyse du dossier.

Études au Canada hors Québec

- Diplôme d'études secondaires et une année d'études universitaires

Le candidat adulte qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences mentionnées plus haut peut être admissible.

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

Études hors Canada

- Diplôme d'études préuniversitaires totalisant 13 années
OU
- Diplôme d'études préuniversitaires totalisant 12 années et une année d'études supérieures
OU
- Baccalauréat de l'enseignement secondaire français (général ou technologique)

Pour connaître la liste des équivalences généralement accordées aux différents diplômes internationaux, consulter le Tableau d'équivalences.

Le candidat résident permanent ou citoyen canadien peut être admissible à titre de candidat adulte.

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

En savoir plus sur les études universitaires au Québec.

CONNAISSANCE DU FRANÇAIS

Le candidat dont la langue d'enseignement des études primaires et secondaires n'est pas le français doit, pour être admissible, faire la preuve d'un niveau minimal de connaissance de la langue française. À cette fin, il doit passer le Test de français international (TFI) auprès d'un établissement du réseau Educational Testing Service (ETS) au moment du dépôt de la demande d'admission. Pour ce programme, un résultat minimal de 680/990 est exigé.

DATE LIMITÉE DE DÉPÔT

La date à respecter pour le dépôt d'une demande d'admission varie selon le profil des candidats. Toute l'information se trouve dans la section Admission.

Structure du programme

ACTIVITÉS DE FORMATION COMMUNES

| Cours | Titre | | Crédits exigés |
|----------------------------|--|-----|----------------|
| | CULTURE MUSICALE | | 30 |
| <u>MUS-</u> <u>1021</u> | Histoire de la musique populaire occidentale I | (D) | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>1707</u> | Chefs-d'œuvre de l'histoire de la musique | (D) | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>2052</u> | Histoire du jazz 1 | (D) | 3 |

RÈGLE 1 - 21 CRÉDITS PARMI:

Aucune formation musicale n'est nécessaire pour s'inscrire aux cours suivants :

| | | | |
|----------------------------|---|------|---|
| <u>MUS-</u> <u>1020</u> | Cultures musicales du monde | (D) | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>1022</u> | Histoire de la musique populaire occidentale II | (D) | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>1512</u> | Musique et technologie | (D) | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>1560</u> | Industrie de la musique | (D) | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>1704</u> | Formation à la vie culturelle | (Dd) | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>1708</u> | Initiation aux musiques latines | (D) | 3 |

| | | | |
|-----------------|---|---|---|
| <u>MUS-1709</u> | Chefs-d'oeuvre de l'opéra |  | 3 |
| <u>MUS-1712</u> | Histoire de la musique de film |  | 3 |
| <u>MUS-1713</u> | Chefs-d'oeuvre de la musique pour orchestre |   | 3 |
| <u>MUS-1714</u> | Virtuoses et virtuosité |  | 3 |
| <u>MUS-1715</u> | Découverte de l'histoire de la musique | | 3 |
| <u>MUS-2010</u> | Musique à l'image : théorie et analyse |   | 3 |
| <u>MUS-2053</u> | Histoire du jazz II |   | 3 |

Les cours suivants s'adressent à l'étudiant possédant une formation musicale de niveau collégial :

| | | | |
|-----------------|--|---|---|
| <u>MUS-1490</u> | Rythmique I |  | 3 |
| <u>MUS-2000</u> | Histoire de la musique I | | 2 |
| <u>MUS-2001</u> | Histoire de la musique II |  | 2 |
| <u>MUS-2002</u> | Histoire de la musique III | | 2 |
| <u>MUS-2003</u> | Histoire de la musique IV |  | 2 |
| <u>MUS-2011</u> | Musique à l'image : conception et pratique | | 3 |

Version: 2014-08-27 10:17:37 / 2014-11-13 16:17:20

CERTIFICAT EN RÉALISATION AUDIONUMÉRIQUE

Description officielle

Cette page est à jour en date du 2 juin 2014 et constitue la version officielle de ce programme à compter de la session d'automne 2014. L'Université Laval se réserve le droit de modifier ce programme sans préavis.

DIPLÔME

Certificat

30
CREDITS
INSCRITS

Renseignements et directives

ORIENTATION

Ce certificat vise à offrir une formation de base dans le domaine de la réalisation audionumérique. L'audionumérisation est incontournable dans toutes les sphères de la pratique musicale. Le programme a pour objectif de doter l'étudiant d'une formation de base pratique, théorique et critique solide afin qu'il puisse entreprendre et poursuivre des activités de création de façon autonome et éclairée en réalisation audionumérique. En axant avant tout la formation sur les principes régissant la création en milieu audionumérique, le programme permet à l'étudiant d'exploiter au maximum l'appareillage auquel il a déjà accès, tout en le préparant à s'adapter à un grand éventail de situations. Une fois le certificat complété, le candidat sera en mesure de réaliser des projets de création audionumérique de leur conception à leur finalisation. Le certificat en réalisation audionumérique est construit de façon à favoriser l'acquisition de connaissances fondamentales et de techniques de base, tout en stimulant la créativité, notamment en mettant l'accent sur l'apprentissage à travers la réalisation de projets.

OBJECTIFS

L'objectif de ce programme est d'initier l'étudiant aux théories et aux concepts propres à la réalisation audionumérique et de lui apprendre à utiliser les outils, les techniques et les procédés pour réaliser des projets de création. Plus particulièrement, les objectifs du certificat sont les suivants :

- se familiariser avec les notions de base dans le domaine de l'acoustique et de l'audionumérique;
- acquérir des habiletés techniques et auditives fondamentales afin d'optimiser le processus de réalisation audionumérique;
- être capable d'élaborer des sons créatifs par diverses techniques de synthèse et d'échantillonnage;
- être en mesure de mener à terme divers types de projets audionumériques de qualité (ex. : projets musicaux, trames sonores);
- en étant exposé à un large éventail de traditions musicales, l'étudiant sera mieux en mesure de saisir les codes particuliers à certains courants, genres ou styles musicaux, de façon à les appliquer dans le cadre d'activités de création;
- évoluant dans un cadre universitaire, l'étudiant développera et consolidera par la même occasion son sens critique, de même que ses capacités de communication.

RESPONSABLE

Directeur du programme

Aaron Liu-Rosenbaum

aaron.liu-rosenbaum@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté de musique

INSERTION DANS UN AUTRE PROGRAMME

Une fois terminé, ce certificat peut entrer dans la composition d'un baccalauréat multidisciplinaire.

Conditions d'admission

SESSION D'ADMISSION

AUTOMNE HIVER

Note : Deux des cours obligatoires n'étant offerts qu'à la session d'hiver, un candidat admis à l'hiver devra probablement étaler le programme sur trois sessions.

ADMISSIBILITÉ

Pour connaître les exigences d'admission, choisir l'onglet correspondant à votre situation.

Études au Québec

Candidat titulaire d'un DEC

- DEC

ET

- Examen de classement en technologie musicale. Selon le résultat, le cours de mise à niveau MUS-1512 Musique et technologie ou l'équivalent, peut être imposé. Ce cours peut être suivi au cours de la première session du certificat et faire partie des activités optionnelles.

Candidat sans DEC (candidat adulte)

- Être âgé de 21 ans ou plus
- Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES)
- Avoir quitté le système scolaire depuis plus de 2 ans

Le candidat adulte qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente à celle exigée du candidat titulaire d'un DEC peut être admissible. Toutefois, une scolarité d'appoint pourra être exigée à la suite de l'analyse du dossier.

Équipement minimum requis

Au moment de l'admission, le candidat doit avoir accès à un équipement audionumérique de base constitué au minimum des éléments (ou l'équivalent) ci-dessous :

Matériel

- un ordinateur portatif que l'on apportera à la classe (Mac ou PC) avec au moins 4 Go de mémoire vive, un système d'exploitation à jour et suffisamment puissant pour satisfaire aux exigences minimales des logiciels utilisés (voir plus loin);
- une interface audio/MIDI avec au moins une entrée MIDI, deux entrées audio (dont une pour microphone avec alimentation fantôme) et deux sorties audio (ex. : Fast Track Pro de M-Audio, Inspire ou Audio Box de Presonus, Saffire de Focusrite, Duet d'Apogee (Mac), Babyface de RME, etc.);
- un contrôleur /clavier MIDI (certains contrôleurs intègrent une interface audio/MIDI avec préamplification, dont le KeyStudio de M-Audio);
- au moins un microphone de qualité acceptable (ex. : SM57 ou SM58 de Shure, B1 de Studio Projects, NT-1A de Rode, V67G ou 2003a de MXL, etc.);
- un casque d'écoute de type fermé de qualité acceptable (ex.: DT 235 de Beyerdynamic, HD 280 Pro de Sennheiser, ATH-M50S de Audio Technica, K240 MKII de AKG, etc.).

Logiciels

- Reaper (logiciel de création audionumérique permettant autant la programmation MIDI que l'enregistrement et le mixage audionumérique);
- Audacity (gratuit - logiciel d'édition et de montage audionumérique).

Études au Canada hors Québec

- Diplôme d'études secondaires et une année d'études universitaires

ET

- Examen de classement en technologie musicale. Selon le résultat, le cours de mise à niveau **MUS-1512 Musique et technologie** ou l'équivalent, peut être imposé. Ce cours pourra être suivi au cours de la première session du certificat et faire partie des activités optionnelles.

Le candidat adulte qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux

exigences mentionnées plus haut peut être admissible.

Équipement minimum requis

Au moment de l'admission, le candidat doit avoir accès à un équipement audionumérique de base constitué au minimum des éléments (ou l'équivalent) ci-dessous :

Matériel

- un ordinateur portatif que l'on apportera à la classe (Mac ou PC) avec au moins 4 Go de mémoire vive, un système d'exploitation à jour et suffisamment puissant pour satisfaire aux exigences minimales des logiciels utilisés (voir plus loin);
- une interface audio/MIDI avec au moins une entrée MIDI, deux entrées audio (dont une pour microphone avec alimentation fantôme) et deux sorties audio (ex. : Fast Track Pro de M-Audio, Inspire ou Audio Box de Presonus, Saffire de Focusrite, Duet d'Apogee (Mac), Babyface de RME, etc.);
- un contrôleur /clavier MIDI (certains contrôleurs intègrent une interface audio/MIDI avec préamplification, dont le KeyStudio de M-Audio);
- au moins un microphone de qualité acceptable (ex. : SM57 ou SM58 de Shure, B1 de Studio Projects, NT-1A de Rode, V67G ou 2003a de MXL, etc.);
- un casque d'écoute de type fermé de qualité acceptable (ex.: DT 235 de Beyerdynamic, HD 280 Pro de Sennheiser, ATH-M50S de Audio Technica, K240 MKII de AKG, etc.).

Logiciels

- Reaper (logiciel de création audionumérique permettant autant la programmation MIDI que l'enregistrement et le mixage audionumérique);
 - Audacity (gratuit - logiciel d'édition et de montage audionumérique). Critères de sélection La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.
-

Études hors Canada

- Diplôme d'études préuniversitaires totalisant 13 années
OU
- Diplôme d'études préuniversitaires totalisant 12 années et une année d'études supérieures
OU
- Baccalauréat de l'enseignement secondaire français (général ou technologique)

ET

- Examen de classement en technologie musicale. Selon le résultat, le cours de mise à niveau MUS-1512 Musique et technologie ou l'équivalent, peut être imposé. Ce cours pourra être suivi au cours de la première session du certificat et faire partie des activités optionnelles.

Pour connaître la liste des équivalences généralement accordées aux différents diplômes internationaux, consulter le Tableau d'équivalences.

Le candidat résident permanent ou citoyen canadien peut être admissible à titre de candidat adulte.

Équipement minimum requis

Au moment de l'admission, le candidat doit avoir accès à un équipement audionumérique de base constitué au minimum des éléments (ou l'équivalent) ci-dessous :

Matériel

- un ordinateur portatif que l'on apportera à la classe (Mac ou PC) avec au moins 4 Go de mémoire vive, un système d'exploitation à jour et suffisamment puissant pour satisfaire aux exigences minimales des logiciels utilisés (voir plus loin);
- une interface audio/MIDI avec au moins une entrée MIDI, deux entrées audio (dont une pour microphone avec alimentation fantôme) et deux sorties audio (ex. : Fast Track Pro de M-Audio, Inspire ou Audio Box de Presonus, Saffire de Focusrite, Duet d'Apogee (Mac), Babyface de RME, etc.);
- un contrôleur /clavier MIDI (certains contrôleurs intègrent une interface audio/MIDI avec préamplification, dont le KeyStudio de M-Audio);
- au moins un microphone de qualité acceptable (ex. : SM57 ou SM58 de Shure, B1 de Studio Projects, NT-1A de Rode, V67G ou 2003a de MXL, etc.);
- un casque d'écoute de type fermé de qualité acceptable (ex.: DT 235 de Beyerdynamic, HD 280 Pro de Sennheiser, ATH-M50S de Audio Technica, K240 MKII de AKG, etc.).

Logiciels

- Reaper (logiciel de création audionumérique permettant autant la programmation MIDI que l'enregistrement et le mixage audionumérique);
- Audacity (gratuit - logiciel d'édition et de montage audionumérique).

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

En savoir plus sur les études universitaires au Québec.

CONNAISSANCE DU FRANÇAIS

Le candidat dont la langue d'enseignement des études primaires et secondaires n'est pas le français doit, pour être admissible, faire la preuve d'un niveau minimal de connaissance de la langue française. À cette fin, il doit passer le Test de français international (TFI) auprès d'un établissement du réseau Educational Testing Service (ETS) au moment du dépôt de la demande d'admission. Pour ce programme, un résultat minimal de 680/990 est exigé.

CONTINGENTEMENT OU CAPACITÉ D'ACCUEIL

Le certificat en réalisation audionumérique est un programme à capacité d'accueil limitée à 40 places.

DATE LIMITE DE DÉPÔT

La date à respecter pour le dépôt d'une demande d'admission varie selon le profil des candidats. Toute l'information se trouve dans la section Admission.

Structure du programme

ACTIVITÉS DE FORMATION COMMUNES

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|-------|----------------------------|----------------|
| | RÉALISATION AUDIONUMÉRIQUE | 30 |

| | | |
|-----------------|--|--|
| <u>MUS-1514</u> | Acoustique et théorie audionumérique | 3 |
| <u>MUS-1515</u> | Prise de son | 3 |
| <u>MUS-2504</u> | Mixage audionumérique |  3 |
| <u>MUS-2505</u> | Design et postproduction audionumériques |  3 |

RÈGLE 1 - 6 À 9 CRÉDITS PARMI:

| | | | |
|---|----------------------------------|--|--|
| Carrière et création (sans exigence de formation préalable) | | | |
| <u>ARC-3103</u> | Acoustique architecturale | 3 | |
| <u>MUS-1512</u> | Musique et technologie |  3 | |
| <u>MUS-1560</u> | Industrie de la musique |  3 | |
| <u>MUS-1703</u> | Connaissance du clavier I | 2 | |
| <u>MUS-2210</u> | Écriture de la chanson populaire | 3 | |
| <u>MUS-3700</u> | Gestion de carrière en musique |   3 | |

Carrière et création (formation musicale préalable de niveau collégial recommandée)

| | | | |
|----------------------------|--|---|---|
| <u>MUS-</u> <u>2011</u> | Musique à l'image : conception et pratique |  | 3 |
|----------------------------|--|---|---|

RÈGLE 2 - 9 À 12 CRÉDITS PARMI:

Traditions musicales (sans exigence de formation préalable)

| | | | |
|----------------------------|-----------------------------|---|---|
| <u>MUS-</u> <u>1020</u> | Cultures musicales du monde |  | 3 |
|----------------------------|-----------------------------|---|---|

| | | | |
|----------------------------|--|---|---|
| <u>MUS-</u> <u>1021</u> | Histoire de la musique populaire occidentale I |  | 3 |
|----------------------------|--|---|---|

| | | | |
|----------------------------|---|---|---|
| <u>MUS-</u> <u>1022</u> | Histoire de la musique populaire occidentale II |   | 3 |
|----------------------------|---|---|---|

| | | | |
|--------------|---|--|---|
| MUS- 1702 | Initiation à l'histoire de la musique III | | 3 |
|--------------|---|--|---|

| | | | |
|----------------------------|-------------------------------|---|---|
| <u>MUS-</u> <u>1704</u> | Formation à la vie culturelle |   | 3 |
|----------------------------|-------------------------------|---|---|

| | | | |
|----------------------------|---|---|---|
| <u>MUS-</u> <u>1707</u> | Chefs-d'œuvre de l'histoire de la musique |   | 3 |
|----------------------------|---|---|---|

| | | | |
|----------------------------|---------------------------------|---|---|
| <u>MUS-</u> <u>1708</u> | Initiation aux musiques latines |   | 3 |
|----------------------------|---------------------------------|---|---|

| | | | |
|----------------------------|--------------------------|---|---|
| <u>MUS-</u> <u>1709</u> | Chefs-d'œuvre de l'opéra |  | 3 |
|----------------------------|--------------------------|---|---|

| | | | |
|----------------------------|--------------------------------|---|---|
| <u>MUS-</u> <u>1712</u> | Histoire de la musique de film |  | 3 |
|----------------------------|--------------------------------|---|---|

| | | | |
|----------------------------|--|---|---|
| <u>MUS-</u> <u>1713</u> | Chefs-d'œuvre de la musique pour orchestre |   | 3 |
|----------------------------|--|---|---|

| | | | |
|----------------------------|-------------------------|---|---|
| <u>MUS-</u> <u>1714</u> | Virtuoses et virtuosité |  | 3 |
|----------------------------|-------------------------|---|---|

| | | | |
|----------------------------|--|---|---|
| <u>MUS-</u> <u>2010</u> | Musique à l'image : théorie et analyse |   | 3 |
|----------------------------|--|---|---|

| | | | |
|----------------------------|--------------------|---|---|
| <u>MUS-</u> <u>2052</u> | Histoire du jazz 1 |  | 3 |
|----------------------------|--------------------|---|---|

| | | | |
|----------------------------|-----------------------|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>3020</u> | Musiques populaires I | | 3 |
|----------------------------|-----------------------|--|---|

| | | |
|-----------------|------------------------|---|
| <u>MUS-3021</u> | Musiques populaires II | 3 |
|-----------------|------------------------|---|

| | | |
|-----------------|-------------------------|---|
| <u>MUS-3022</u> | Musiques populaires III | 3 |
|-----------------|-------------------------|---|

| | | | |
|-----------------|------------------------|---|---|
| <u>MUS-3023</u> | Musiques populaires IV |   | 3 |
|-----------------|------------------------|---|---|

Traditions musicales (formation musicale préalable de niveau collégial recommandée)

| | | | |
|-----------------|--------------------------------|---|---|
| <u>MUS-1102</u> | Notation musicale informatisée |  | 3 |
|-----------------|--------------------------------|---|---|

| | | | |
|-----------------|--------------|---|---|
| <u>MUS-1540</u> | Chant choral |  | 1 |
|-----------------|--------------|---|---|

| | | | |
|-----------------|--------------------------|--|---|
| <u>MUS-2000</u> | Histoire de la musique I | | 2 |
|-----------------|--------------------------|--|---|

| | | | |
|-----------------|---------------------------|---|---|
| <u>MUS-2001</u> | Histoire de la musique II |  | 2 |
|-----------------|---------------------------|---|---|

| | | | |
|-----------------|----------------------------|--|---|
| <u>MUS-2002</u> | Histoire de la musique III | | 2 |
|-----------------|----------------------------|--|---|

| | | | |
|-----------------|---------------------------|---|---|
| <u>MUS-2003</u> | Histoire de la musique IV |  | 2 |
|-----------------|---------------------------|---|---|

| | | | |
|-----------------|---------------------|---|---|
| <u>MUS-2053</u> | Histoire du jazz II |   | 3 |
|-----------------|---------------------|---|---|

RÈGLE 3 - 0 À 3 CRÉDITS PARMI:

Tous les cours de premier cycle, à l'exception des cours portant le sigle MUS.

Version: 2014-08-26 14:11:50 / 2014-11-13 16:17:20

DOCTORAT EN MUSIQUE - INTERPRÉTATION (D. MUS.)

Description officielle

Cette page est à jour en date du 8 septembre 2014 et constitue la version

officielle de ce programme à compter de la session d'automne 2014.

L'Université Laval se réserve le droit de modifier ce programme sans préavis.

GRADE

Docteur en musique (D. Mus.)

90

CREDITS
INSCRITS

Renseignements et directives

OBJECTIFS

Objectifs généraux

Ce programme de doctorat vise la formation d'interprètes professionnels aptes à articuler, de façon autonome et originale, leurs capacités et aptitudes personnelles ainsi que leurs connaissances artistiques et pratiques musicales tout au long du processus de recherche-création menant à l'exécution consciente et réfléchie d'œuvres issues de répertoires différents et variés.

Ainsi, au terme de sa formation doctorale, l'étudiant inscrit à ce programme sera en mesure :

- d'interpréter, de façon critique, les données propres au domaine de l'interprétation musicale, dont, notamment, celles qui sont les plus à jour;
- de contribuer à l'avancement des connaissances en interprétation en appliquant, de façon autonome et originale, les principes et les méthodes qui lui sont propres;
- de développer de nouvelles pratiques de recherche-création ou d'intervention dans le domaine de l'interprétation musicale et de son enseignement;
- de présenter, par écrit et oralement, de façon claire et cohérente, un problème intellectuel complexe, selon les normes propres au domaine musical;
- de superviser des activités professionnelles exigeant le contrôle d'un expert;
- de contribuer, de façon substantielle et directe, par son action, au développement et au renouvellement des pratiques dans ce domaine.

Objectifs particuliers

Si l'on développe ces objectifs tout en tenant compte de la nature particulière des activités de recherche-création, on peut établir que l'étudiant parvenu au terme de ce programme de formation professionnelle doit pouvoir :

Aborder la musique selon une approche critique

- élaborer un projet pertinent;
- rechercher les sources nécessaires;
- rendre compte d'une connaissance approfondie des systèmes de notation et de transmission;
- analyser les éléments recueillis.

S'approprier les principes et techniques d'exécution

- attester de connaissances générales suffisantes;
- témoigner d'une culture musicale approfondie;
- faire preuve d'esprit de synthèse;
- utiliser adéquatement les processus d'analyse;
- faire preuve d'une technique instrumentale de haut niveau;
- utiliser efficacement les outils informatiques.

Personnaliser et défendre ses choix artistiques

- organiser sa pensée et maîtriser ses communications orales et écrites;
- s'autoévaluer;
- exploiter ses forces et corriger ses faiblesses;
- raffiner sa perception musicale;
- assumer ses choix artistiques.

Agir et réagir adéquatement en situation d'exécution artistique

- adapter son corps et sa préparation aux différentes situations;
- adapter son jeu au contexte musical;
- mobiliser à la fois la technique et l'authenticité artistique;
- réagir aux caractéristiques acoustiques et spatiales d'un lieu.

Concrètement, ce programme vise à former des diplômés compétents, aptes à œuvrer dans divers secteurs d'activité artistique tels les concerts, les spectacles, les concours, les ensembles instrumentaux et vocaux, la télévision, les studios d'enregistrement, les organismes culturels, les établissements d'enseignement de la musique, etc. Comme la carrière universitaire se prête naturellement à l'exercice de ces facultés et aptitudes, la formation d'un professeur-rechercheur constitue un des objectifs importants du programme.

RESPONSABLE

Directeur du programme

Janis Steprans

janis.steprans@mus.ulaval.ca

Pour information

Catherine Martinette-Morneau

Conseillère à la gestion des études

catherine.martinette-morneau@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté de musique

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES À ATTEINDRE

Connaissance du français

Pour le candidat non francophone, la maîtrise du français écrit et parlé est essentielle. Le candidat doit faire la preuve d'un niveau minimal de connaissance de la langue française par un résultat d'au moins 860 sur 990 au Test de français international (TFI) ou avoir réussi le cours FLE-3003 Français avancé : grammaire et rédaction.

Connaissance de l'anglais

L'étudiant doit avoir une connaissance de l'anglais lui permettant de lire et de comprendre cette langue. À cet effet, il devra passer le Test of English for International Communication (TOEIC), un test de compréhension de l'anglais écrit, et obtenir une note globale qui se situe entre 595 et 675. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir le cours ANL-3202 Reading II pendant sa première année d'inscription au programme.

TRAVAIL DE RECHERCHE

Il est fortement recommandé au candidat de s'assurer de l'assentiment du professeur qu'il souhaite avoir comme directeur de recherche avant de soumettre sa demande d'admission. Au besoin, la direction de programme aidera le candidat à trouver le professeur dont le champ de recherche correspond à ses intérêts.

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Activités de formation à la recherche-création

Les activités de formation à la recherche-création réalisées dans le cadre du programme de doctorat en musique - interprétation visent la rédaction d'une thèse, l'enregistrement et la réalisation d'un disque compact en studio ainsi que la préparation et la réalisation d'un récital final public, tenant lieu de soutenance; ce récital final constitue le dernier des trois récitals publics présentés dans le cadre du programme. En conséquence, une grande importance est accordée à la formation instrumentale dans ce programme qui garantit un minimum de 15 heures d'enseignement individuel (tutorat) pendant au moins 6 des 8 sessions, sous la supervision du directeur de recherche.

Conditions d'admission

SESSION D'ADMISSION

AUTOMNE HIVER

ADMISSIBILITÉ

La maîtrise en musique - interprétation, ou un diplôme jugé équivalent, est l'exigence minimale d'admission à ce programme.

De façon générale, le candidat doit avoir conservé une moyenne de cycle d'au moins 3,22 sur 4,33, ou l'équivalent, pour

l'ensemble de ses études de deuxième cycle.

Dossier de candidature

Le candidat doit joindre à sa demande d'admission :

- un curriculum vitæ;
- trois rapports d'appreciation confidentiels;
- un relevé de notes officiel;
- une lettre de motivation, dans laquelle le candidat expose sommairement (maximum de 750 mots) le domaine d'interprétation choisi (instrument, chant), le champ d'études (classique, jazz ou musique populaire), les motifs qui l'incitent à poser sa candidature à des études de troisième cycle, la démarche de recherche-création qu'il veut entreprendre dans le cadre de ces études et les objectifs de carrière qu'il poursuit.

L'évaluation du dossier permet de se prononcer sur l'admissibilité du candidat. S'il est jugé admissible, il est invité à se présenter à une audition (instrumentale ou vocale).

Audition

L'audition, d'une durée d'environ une heure, comporte des œuvres de styles variés. Selon la provenance du candidat, la prestation peut prendre différentes formes :

- audition *in presentia* devant jury;
- pour les candidats résidant dans une autre province canadienne ou à l'étranger, un enregistrement vidéo, autant que possible d'un concert;
- pour les étudiants qui terminent leur maîtrise en musique à l'Université Laval, l'examen instrumental sanctionnant la fin des études de deuxième cycle.

Dans les deux premiers cas, l'évaluation est effectuée par un jury composé du directeur de programme, d'un professeur spécialiste et d'un professeur agissant comme membre pour l'année. Pour l'étudiant inscrit à l'Université Laval, les critères de sélection sont transmis aux membres du jury d'examen afin que celui-ci procède à l'appréciation du potentiel du candidat dans une étape distincte de l'évaluation de l'examen de fin de cycle.

Sélection

Le fait de satisfaire aux exigences d'admission d'un programme n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat.

Chaque demande d'admission est étudiée par la direction de programme, qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de son dossier scolaire, des résultats de l'audition, de son aptitude à la recherche-création, de sa lettre de motivation, des rapports d'appreciation et de l'ensemble de son dossier, ainsi que des ressources de la Faculté de musique.

En savoir plus sur les études universitaires au Québec.

DATE LIMITÉE DE DÉPÔT

La date à respecter pour le dépôt d'une demande d'admission varie selon le profil des candidats. Toute l'information se trouve dans la section Admission.

Structure du programme

ACTIVITÉS DE FORMATION COMMUNES

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|-------|-----------------------|----------------|
| | INTERPRÉTATION | 42 |

| | | |
|-----------------|---------------------------------|---|
| <u>MUS-7701</u> | Colloquium I |  1 |
| <u>MUS-7702</u> | Colloquium II |  2 |
| <u>MUS-8103</u> | Colloquium III |  3 |
| <u>MUS-8104</u> | Colloquium IV |  3 |
| <u>MUS-8105</u> | Examen de doctorat rétrospectif |  9 |
| <u>MUS-8106</u> | Examen de doctorat prospectif | 9 |

RÈGLE 1 - 15 CRÉDITS PARMI:

| | | |
|--------------------|--------------------|---|
| Musique d'ensemble | | |
| <u>MUS-6153</u> | Musique de chambre |  2 |
| <u>MUS-6159</u> | Chant chorale |  1 |
| <u>MUS-6160</u> | Orchestre |  1 |
| <u>MUS-6161</u> | Orchestre à vent |  1 |
| <u>MUS-6162</u> | Stage Band |  1 |
| <u>MUS-6182</u> | Atelier d'opéra A |  1 |
| <u>MUS-</u> | Atelier d'opéra B |  2 |

6183

Musicologie et littérature instrumentale

| | | | |
|----------------------------|--------------------------------|---|---|
| <u>MUS-</u> <u>7003</u> | Séminaire en musique populaire |  | 3 |
|----------------------------|--------------------------------|---|---|

| | | | |
|----------------------------|-------------|---|---|
| <u>MUS-</u> <u>7007</u> | Séminaire I |  | 3 |
|----------------------------|-------------|---|---|

| | | | |
|----------------------------|--------------|---|---|
| <u>MUS-</u> <u>7008</u> | Séminaire II |  | 3 |
|----------------------------|--------------|---|---|

| | | | |
|----------------------------|-------------------|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>7011</u> | Séminaire de jazz | | 3 |
|----------------------------|-------------------|--|---|

Pédagogie

| | | | |
|----------------------------|--|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>6071</u> | Recherche quantitative en éducation musicale | | 3 |
|----------------------------|--|--|---|

| | | | |
|----------------------------|---|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>6072</u> | Recherche qualitative en éducation musicale | | 3 |
|----------------------------|---|--|---|

| | | | |
|----------------------------|---|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>6080</u> | Séminaire en didactique instrumentale I | | 3 |
|----------------------------|---|--|---|

| | | | |
|----------------------------|--|---|---|
| <u>MUS-</u> <u>6081</u> | Séminaire en didactique instrumentale II |  | 3 |
|----------------------------|--|---|---|

| | | | |
|----------------------------|---|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>6089</u> | Fondements philosophiques de l'éducation musicale | | 3 |
|----------------------------|---|--|---|

| | | | |
|----------------------------|---|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>6089</u> | Fondements philosophiques de l'éducation musicale | | 3 |
|----------------------------|---|--|---|

| | | | |
|----------------------------|---|---|---|
| <u>MUS-</u> <u>6090</u> | Fondements psychologiques de l'éducation musicale |  | 3 |
|----------------------------|---|---|---|

| | | | |
|----------------------------|--|---|---|
| <u>MUS-</u> <u>8000</u> | Séminaire en éducation musicale (doctorat) |   | 3 |
|----------------------------|--|---|---|

Technologie

| | | | |
|----------------------------|-------------------------------|---|---|
| <u>MUS-</u> <u>6300</u> | Gestion de projet en studio I |   | 2 |
|----------------------------|-------------------------------|---|---|

| | | | |
|----------------------------|--------------------------------|---|---|
| <u>MUS-</u> <u>6301</u> | Gestion de projet en studio II |   | 3 |
|----------------------------|--------------------------------|---|---|

RECHERCHE

L'étudiant doit réaliser toutes les activités de recherche prévues dans son programme.

| | | |
|-----------------|---|--------------------------|
| <u>MUS-8821</u> | Activité de formation à la recherche- création 1 | 7/activité temps complet |
| <u>MUS-8822</u> | Activité de formation à la recherche- création 2 | 3 |
| <u>MUS-8823</u> | Activité de formation à la recherche- création 3 | 7/activité temps complet |
| <u>MUS-8824</u> | Activité de formation à la recherche- création 4 | 7/activité temps complet |
| <u>MUS-8825</u> | Activité de formation à la recherche- création 5 | 3 |
| <u>MUS-8826</u> | Activité de formation à la recherche- création 6 | 7/activité temps complet |
| <u>MUS-8827</u> | Activité de formation à la recherche- création 7 | 7/activité temps complet |
| <u>MUS-8828</u> | Activité de formation à la recherche- création 8 | 7/activité temps complet |

Version: 2014-09-10 14:16:36 / 2014-09-22 12:49:13

DOCTORAT EN MUSIQUE - MUSICOLOGIE (PH. D.)

Présentation générale

Recherche dans le domaine

RECHERCHE À LA FACULTÉ

À la Faculté de musique, vous côtoierez des professeurs réputés internationalement dans leur domaine et bénéficierez de l'accès aux centres de recherche suivants, affiliés avec l'Observatoire interdisciplinaire de création et de recherche en

musique:

- Centre d'excellence en pédagogie musicale
- Laboratoire de recherche en formation auditive et didactique instrumentale (LaRFADI)
- Laboratoire Mus-Alpha
- Laboratoire audionumérique de recherche et de création (LARC)

La Faculté compte plusieurs ensembles musicaux:

- Orchestre symphonique
- Orchestre à vent
- Chœur
- Atelier d'opéra
- FaMUL Jazz
- Voix du jazz
- Atelier de musique baroque
- Ensemble de percussion
- Atelier de musique contemporaine
- Ensemble de guitares
- Ensemble de cuivres
- Quatuor Arthur-LeBlanc

DIRECTEURS DE RECHERCHE

Champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à diriger l'étudiant.

Composition

Composition

Éric Morin

Musicologie

Musique populaire et recherche interdisciplinaire Chanson. Réalisation audionumérique.

Serge Lacasse

Musicologie historique. Musique du XIX^e et du XX^e siècle. Histoire de la musique pour clavier.

Marc-André Roberge

Études et enseignement de la recherche-création. Musicologie historique et interdisciplinaire. Analyse des pratiques musicales improvisées.

Sophie Stévance

Éducation musicale

Didactique instrumentale. Apprentissage/enseignement extrascolaire d'instruments de musique. Motivation musicale.

Technologies musicales. Créativité. Attitudes posturales. Conceptions pédagogiques.

Francis Dubé

Rythmique Jaques-Dalcroze. Mouvement. Didactique. Mesure et évaluation. Philosophie. Psychologie.

Louise Mathieu

Didactique. Philosophie. Psychologie.

Valerie Peters

Formation auditive. Didactique. Neurosciences et musique. Perception musicale et cognition.

Maria Teresa Moreno Sala

Direction chorale. Rythmique Jaques-Dalcroze.

Josée Vaillancourt

Interprétation

Chant

Michel Ducharme

Cuivres. Trombone.

James C. Lebens

Guitare (jazz et musique populaire)

Gabriel Hamel

Piano

Francis Dubé

Arturo Nieto-Dorantes

Bois. Flûte traversière.

André Papillon

Orgue, clavecin et musique ancienne.

Richard Paré

Bois. Saxophone (jazz et musique populaire).

Janis Steprans

Cordes.

Hibiki Kobayashi, Brett Molzan, Ryan Molzan, Jean-Luc Plourde

Piano jazz

Rafael Zaldivar

Technologie

Création et réalisation audionumérique. Application de la technologie aux disciplines musicales.

Aaron Liu-Rosenbaum

Description officielle

Cette page est à jour en date du 24 septembre 2014 et constitue la version officielle de ce programme à compter de la session d'automne 2014.

L'Université Laval se réserve le droit de modifier ce programme sans préavis.

GRADE

Philosophiæ doctor (Ph. D.)

**90
CRÉDITS
INSCRITS**

Renseignements et directives

OBJECTIFS

La personne qui est titulaire d'un doctorat en musique :

- est apte à poursuivre des activités de recherche de façon autonome;
- est apte à contribuer à l'avancement des connaissances et de la pratique dans un des domaines de l'activité musicale;
- est un agent par excellence de développement éducatif, culturel et social;
- fait autorité dans son milieu professionnel;
- fait preuve de maîtrise dans ses communications orales et écrites.

Comme la carrière universitaire se prête naturellement à l'exercice de ces aptitudes, la formation d'un professeur-chercheur est un objectif important du programme. Cependant, les compétences acquises par le diplômé de ce programme sont également recherchées dans d'autres secteurs d'activité : système scolaire, administration publique, organismes culturels, médias, etc.

Ce programme vise à former un spécialiste qui exerce ses compétences aux plus hauts niveaux en musicologie, tant historique que théorique.

DURÉE ET RÉGIME D'ÉTUDES

L'étudiant doit être inscrit à temps complet durant au moins trois sessions. Cette exigence de temps complet ou de résidence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris à la session d'été.

CONCENTRATIONS

- Musicologie (recherche-création)
- Musicologie (recherche)

Le choix d'une concentration est obligatoire.

RESPONSABLE

Directeur du programme

Marc-André Roberge

Responsable de la concentration Musicologie (recherche)

Marc-Andre.Roberge@mus.ulaval.ca

Sophie Stévance

Responsable de la concentration Musicologie (recherche-création)

Sophie.Stevance@mus.ulaval.ca

Pour information

Monique Lépinay

418 656-2131 poste 4071

Monique.Lepinay@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté de musique

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES À ATTEINDRE

Si l'étudiant n'a pas fait ses études de maîtrise à l'Université Laval, son aptitude à lire l'anglais est évaluée par un examen écrit au début de la première session d'inscription au programme. En cas d'échec, il doit réussir, le plus tôt possible, ANL-3202 *Reading II*.

Selon l'orientation des recherches de l'étudiant, on peut, de plus, exiger de lui la connaissance d'une troisième langue. Le contrôle se fait en cours d'études.

REMARQUES SUR LES COURS

Exigences particulières

L'étudiant doit réussir les cours de sa scolarité et des examens de doctorat. Le détail des exigences des examens de doctorat propres à chaque option est décrit dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de la direction de programme.

TRAVAIL DE RECHERCHE

Choix du projet de recherche

L'étudiant doit être fixé sur le choix de son directeur de recherche au plus tard à la fin de sa première session d'inscription et doit faire approuver son projet de recherche après avoir réussi ses examens de doctorat et avant la fin de la cinquième session d'inscription.

Thèse

La présentation des résultats du projet de recherche doit prendre la forme d'une thèse. Le détail des exigences propres à la

Faculté de musique est décrit dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de la direction de programme.

Conditions d'admission

SESSION D'ADMISSION

AUTOMNE HIVER

ADMISSIBILITÉ

La maîtrise en musique - musicologie, ou un diplôme jugé équivalent, est une exigence minimale d'admission à ce programme.

De façon générale, le candidat doit avoir conservé une moyenne de cycle d'au moins 3,22 sur 4,33, ou l'équivalent, pour l'ensemble de ses études de deuxième cycle.

Le candidat doit joindre à sa demande d'admission :

1. une lettre de motivation dans laquelle il expose sommairement (maximum de 750 mots) dans quel champ de recherche il entend s'orienter, la nature du projet de recherche envisagé et ses objectifs de carrière;
2. un ou plusieurs travaux déjà évalués (chapitre de mémoire, essai, publication, communication, etc.).

Chaque demande d'admission est étudiée par la direction de programme qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de son dossier scolaire, de son aptitude à la recherche, de sa lettre de motivation, de trois rapports d'appréciation et de l'ensemble de son dossier, ainsi que des ressources de la Faculté de musique. Le fait de satisfaire aux exigences d'admission à un programme n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat.

Il est fortement recommandé au candidat de s'assurer de l'assentiment du professeur qu'il souhaite avoir comme directeur de recherche avant de soumettre sa demande d'admission. Au besoin, la direction de programme aidera le candidat à trouver le professeur dont le champ de recherche correspond aux intérêts du candidat.

La direction de programme peut convoquer le candidat en entrevue avant de se prononcer définitivement sur sa demande d'admission.

Une scolarité d'appoint de premier ou de deuxième cycle peut être imposée au candidat dont la préparation est jugée insuffisante par la direction de programme, notamment celui qui n'est pas titulaire d'une maîtrise dans la discipline visée. L'admission définitive au programme ne pourra être prononcée que si l'étudiant a maintenu une moyenne de cheminement de 3,22 sur 4,33 dans cette scolarité d'appoint.

Sur la recommandation de la direction de programme, au moment de l'admission, l'étudiant peut se voir imposer, lors de sa première inscription au programme, des épreuves destinées à déceler les lacunes de sa formation antérieure. Sur la foi des résultats de ces épreuves, la direction de programme peut imposer au candidat une scolarité préparatoire.

En savoir plus sur les études universitaires au Québec.

DATE LIMITE DE DÉPÔT

La date à respecter pour le dépôt d'une demande d'admission varie selon le profil des candidats. Toute l'information se trouve dans la section Admission.

Structure du programme

ACTIVITÉS DE FORMATION COMMUNES

| Cours | Titre | | Crédits exigés |
|--|---------------------------------|--|--------------------------|
| MUSICOLOGIE | | | 18 |
| <u>MUS-8101</u> | Examen rétrospectif | | 3 |
| <u>MUS-8102</u> | Examen prospectif | | 3 |
| <u>MUS-8103</u> | Colloquium III | | 3 |
| <u>MUS-8104</u> | Colloquium IV | | 3 |
| RECHERCHE | | | |
| L'étudiant doit réaliser toutes les activités de recherche prévues dans son programme. | | | |
| <u>MUS-8811</u> | Activité de recherche - thèse 1 | | 9/activité temps complet |
| <u>MUS-8812</u> | Activité de recherche - thèse 2 | | 9/activité temps complet |
| <u>MUS-8813</u> | Activité de recherche - thèse 3 | | 9/activité temps complet |
| <u>MUS-8814</u> | Activité de recherche - thèse 4 | | 9/activité temps complet |
| <u>MUS-8815</u> | Activité de recherche - thèse 5 | | 9/activité temps complet |
| <u>MUS-8816</u> | Activité de recherche - thèse 6 | | 9/activité temps complet |
| <u>MUS-8817</u> | Activité de recherche - thèse 7 | | 9/activité temps complet |

MUS-
8818

Activité de recherche - thèse 8



9/activité temps complet

AUTRES ACTIVITÉS

AUTRES EXIGENCES

6

RÈGLE 1 - 6 CRÉDITS PARMI:

L'étudiant doit choisir les cours d'une seule concentration parmi celles-ci :

Musicologie (recherche-création)

Musicologie (recherche)

CONCENTRATIONS

Cours

Titre

Crédits exigés

MUSICOLOGIE (RECHERCHE)

6

RÈGLE 1 - 6 CRÉDITS PARMI:

MUS-
7003

Séminaire en musique populaire



3

MUS-
7007

Séminaire I



3

MUS-
7008

Séminaire II



3

MUSICOLOGIE (RECHERCHE-CRÉATION)

6

MUS-
7101

Projet de recherche-création I



3

Version: 2014-09-24 14:36:48 / 2014-09-25 16:56:06

DOCTORAT EN MUSIQUE - ÉDUCATION MUSICALE (PH. D.)

Présentation générale

Recherche dans le domaine

RECHERCHE À LA FACULTÉ

À la Faculté de musique, vous côtoierez des professeurs réputés internationalement dans leur domaine et bénéficierez de l'accès aux centres de recherche suivants, affiliés avec l'Observatoire interdisciplinaire de création et de recherche en musique:

- Centre d'excellence en pédagogie musicale
- Laboratoire de recherche en formation auditive et didactique instrumentale (LaRFADI)
- Laboratoire Mus-Alpha
- Laboratoire audionumérique de recherche et de création (LARC)

La Faculté compte plusieurs ensembles musicaux:

- Orchestre symphonique
- Orchestre à vent
- Chœur
- Atelier d'opéra
- FAMUL Jazz
- Voix du jazz
- Atelier de musique baroque
- Ensemble de percussion
- Atelier de musique contemporaine
- Ensemble de guitares
- Ensemble de cuivres
- Quatuor Arthur-LeBlanc

DIRECTEURS DE RECHERCHE

Champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à diriger l'étudiant.

Composition

Composition

Éric Morin

Musicologie

Musicologie théorique. Musique populaire et recherche interdisciplinaire. Chanson. Réalisation audionumérique.

Serge Lacasse

Musicologie historique. Musique du XIX^e et du XX^e siècle. Histoire de la musique pour clavier.

Marc-André Roberge

Études et enseignement de la recherche-création. Musicologie historique et interdisciplinaire. Analyse des pratiques musicales improvisées.

Sophie Stévance

Éducation musicale

Didactique instrumentale. Apprentissage/enseignement extrascolaire d'instruments de musique. Motivation musicale.

Technologies musicales. Créativité. Attitudes posturales. Conceptions pédagogiques.

Francis Dubé

Rythmique Jaques-Dalcroze. Mouvement. Didactique. Mesure et évaluation. Philosophie. Psychologie.

Louise Mathieu

Didactique. Philosophie. Psychologie.

Valerie Peters

Formation auditive. Didactique. Neurosciences et musique. Perception musicale et cognition.

Maria Teresa Moreno Sala

Direction chorale. Rythmique Jaques-Dalcroze.

Josée Vaillancourt

Interprétation

Chant

Michel Ducharme

Cuivres. Trombone.

James C. Lebens

Guitare (jazz et musique populaire)

Gabriel Hamel

Piano

Francis Dubé

Arturo Nieto-Dorantes

Bois. Flûte traversière.

André Papillon

Orgue, clavecin et musique ancienne.

Richard Paré

Bois. Saxophone (jazz et musique populaire).

Janis Steprans

Cordes.

Hibiki Kobayashi, Brett Molzan, Ryan Molzan, Jean-Luc Plourde

Piano jazz

Rafael Zaldivar

Technologie

Création et réalisation audionumérique. Application de la technologie aux disciplines musicales.

Aaron Liu-Rosenbaum

Description officielle

Cette page est à jour en date du 21 mars 2014 et constitue la version officielle de ce programme à compter de la session d'hiver 2014. L'Université Laval se réserve le droit de modifier ce programme sans préavis.

GRADE

Philosophiæ doctor (Ph. D.)

90

CREDITS
INSCRITS

Renseignements et directives

OBJECTIFS

La personne qui est titulaire d'un doctorat en musique:

- est apte à poursuivre des activités de recherche de façon autonome;
- est apte à contribuer à l'avancement des connaissances et de la pratique dans un des domaines de l'activité musicale;
- est un agent par excellence de développement éducatif, culturel et social;
- fait autorité dans son milieu professionnel;
- fait preuve de maîtrise dans ses communications orales et écrites.

Comme la carrière universitaire se prête naturellement à l'exercice de ces aptitudes, la formation d'un professeur-chercheur est un objectif important du programme. Cependant, les compétences acquises par le diplômé de ce programme sont également recherchées dans d'autres secteurs d'activité: système scolaire, administration publique, organismes culturels, médias, etc.

Ce programme vise à former un spécialiste de premier plan dans le domaine de l'éducation musicale, selon deux orientations: formation générale ou didactique instrumentale. Ce spécialiste est apte à remplir des fonctions de recherche, de formation et d'expertise dans tous les ordres d'enseignement. Il est en mesure:

- de diriger des travaux de recherche visant la conception de nouveaux outils d'exploration de la pratique et d'élaborer de nouveaux modèles théoriques pour en rendre compte;
 - de contribuer au monde de l'enseignement de la musique en y jetant l'éclairage des recherches scientifiques les plus pertinentes et de faire appel, au besoin, aux ressources de domaines connexes, comme la psychologie, l'anatomie, la physiologie, la sociologie, etc.;
 - de former et d'encadrer des enseignants de tous les ordres d'enseignement;
 - d'exercer un jugement critique à l'égard des pratiques éducatives.
-

DURÉE ET RÉGIME D'ÉTUDES

L'étudiant doit être inscrit à temps complet durant au moins trois sessions. Cette exigence de temps complet ou de résidence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris à la session d'été.

RESPONSABLE

Directeur du programme

Francis Dubé

francis.dube@mus.ulaval.ca

Pour information

Catherine Martinette-Morneau

Catherine.Martinette-Morneau@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté de musique

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES À ATTEINDRE

Si l'étudiant n'a pas fait ses études de maîtrise à l'Université Laval, son aptitude à lire l'anglais est évaluée par un examen écrit au début de la première session d'inscription au programme. En cas d'échec, il doit réussir, le plus tôt possible, ANL-3202 *Reading II*.

Selon l'orientation des recherches de l'étudiant, on peut, de plus, exiger de lui la connaissance d'une troisième langue. Le contrôle se fait en cours d'études.

REMARQUES SUR LES COURS

L'étudiant doit réussir les cours de sa scolarité et des examens de doctorat. Le détail des exigences des examens de doctorat

propres à chaque option est décrit dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de la direction de programme.

TRAVAIL DE RECHERCHE

Choix du projet de recherche

L'étudiant doit être fixé sur le choix de son directeur de recherche au plus tard à la fin de sa première session d'inscription et doit faire approuver son projet de recherche après avoir réussi ses examens de doctorat.

Thèse

La présentation des résultats du projet de recherche doit prendre la forme d'une thèse. Le détail des exigences propres à la Faculté de musique est décrit dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de la direction de programme.

Conditions d'admission

SESSION D'ADMISSION

AUTOMNE HIVER ÉTÉ

ADMISSIBILITÉ

La maîtrise en musique - éducation musicale - avec mémoire, ou un diplôme jugé équivalent, est une exigence minimale d'admission à ce programme.

De façon générale, le candidat doit avoir conservé une moyenne de cycle d'au moins 3,22 sur 4,33, ou l'équivalent, pour l'ensemble de ses études de deuxième cycle.

Le candidat doit joindre à sa demande d'admission:

- une lettre de motivation dans laquelle il expose sommairement (maximum de 750 mots) dans quel champ de recherche il entend s'orienter, la nature du projet de recherche envisagé et ses objectifs de carrière;
- un ou plusieurs travaux déjà évalués (chapitre de mémoire, essai, publication, communication, etc.).

Chaque demande d'admission est étudiée par la direction de programme qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de son dossier scolaire, de son aptitude à la recherche, de sa lettre de motivation, des trois rapports d'appréciation et de l'ensemble de son dossier, ainsi que des ressources de la Faculté de musique. Le fait de satisfaire aux exigences d'admission à un programme n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat.

Il est fortement recommandé au candidat de s'assurer de l'assentiment du professeur qu'il souhaite avoir comme directeur de recherche avant de soumettre sa demande d'admission. Au besoin, la direction de programme aidera le candidat à trouver le professeur dont le champ de recherche correspond aux intérêts du candidat.

La direction de programme peut convoquer le candidat en entrevue avant de se prononcer définitivement sur sa demande d'admission.

Une scolarité d'appoint de premier ou de deuxième cycle peut être imposée au candidat dont la préparation est jugée insuffisante par la direction de programme, notamment celui qui n'est pas titulaire d'une maîtrise dans la discipline visée.

L'admission définitive au programme ne pourra être prononcée que si l'étudiant a maintenu une moyenne de cheminement de 3,22 sur 4,33 dans cette scolarité d'appoint.

Sur la recommandation de la direction de programme, au moment de l'admission, l'étudiant peut se voir imposer, lors de sa première inscription au programme, des épreuves destinées à déceler les lacunes de sa formation antérieure. Sur la foi des résultats de ces épreuves, la direction de programme peut imposer au candidat une scolarité complémentaire.

En savoir plus sur les études universitaires au Québec.

DATE LIMITÉE DE DÉPÔT

La date à respecter pour le dépôt d'une demande d'admission varie selon le profil des candidats. Toute l'information se trouve dans la section Admission.

Structure du programme

ACTIVITÉS DE FORMATION COMMUNES

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|-----------------|--|---|
| | ÉDUCATION MUSICALE | 18 |
| <u>MUS-8000</u> | Séminaire en éducation musicale (doctorat) |   3 |
| <u>MUS-8001</u> | Examens de doctorat I |   3 |
| <u>MUS-8002</u> | Examens de doctorat II |   3 |
| <u>MUS-8003</u> | Examens de doctorat III |   3 |
| <u>MUS-8004</u> | Examens de doctorat IV |   3 |

RÈGLE 1 - 3 CRÉDITS

Réussir 3 crédits de cours, avec l'approbation de la direction de programme.

RECHERCHE

L'étudiant doit réaliser toutes les activités de recherche prévues dans son programme.

| | | | |
|-----------------|---------------------------------|--|--------------------------|
| <u>MUS-8801</u> | Activité de recherche - thèse 1 | | 9/activité temps complet |
| <u>MUS-8802</u> | Activité de recherche - thèse 2 | | 9/activité temps complet |
| <u>MUS-8803</u> | Activité de recherche - thèse 3 | | 9/activité temps complet |
| <u>MUS-8804</u> | Activité de recherche - thèse 4 | | 9/activité temps complet |
| <u>MUS-8805</u> | Activité de recherche - thèse 5 | | 9/activité temps complet |
| <u>MUS-8806</u> | Activité de recherche - thèse 6 | | 9/activité temps complet |
| <u>MUS-8807</u> | Activité de recherche - thèse 7 | | 9/activité temps complet |
| <u>MUS-8808</u> | Activité de recherche - thèse 8 | | 9/activité temps complet |

Version: 2014-10-01 11:13:14 / 2014-09-25 16:56:06

MAÎTRISE EN MUSIQUE - COMPOSITION - AVEC MÉMOIRE (M. MUS.)

Présentation générale

Recherche dans le domaine

RECHERCHE À LA FACULTÉ

À la Faculté de musique, vous côtoierez des professeurs réputés internationalement dans leur domaine et bénéficierez de l'accès aux centres de recherche suivants, affiliés avec l'Observatoire interdisciplinaire de création et de recherche en musique:

- Centre d'excellence en pédagogie musicale
- Laboratoire de recherche en formation auditive et didactique instrumentale (LaRFADI)

- Laboratoire Mus-Alpha
- Laboratoire audionumérique de recherche et de création (LARC)

La Faculté compte plusieurs ensembles musicaux:

- Orchestre symphonique
- Orchestre à vent
- Chœur
- Atelier d'opéra
- FaMUL Jazz
- Voix du jazz
- Atelier de musique baroque
- Ensemble de percussion
- Atelier de musique contemporaine
- Ensemble de guitares
- Ensemble de cuivres
- Quatuor Arthur-LeBlanc

DIRECTEURS DE RECHERCHE

Champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à diriger l'étudiant.

Composition

Composition

Éric Morin

Musicologie

Musicologie théorique. Musique populaire et recherche interdisciplinaire. Chanson. Réalisation audionumérique.

Serge Lacasse

Musicologie historique. Musique du XIX^e et du XX^e siècle. Histoire de la musique pour clavier.

Marc-André Roberge

Études et enseignement de la recherche-création. Musicologie historique et interdisciplinaire. Analyse des pratiques musicales improvisées.

Sophie Stévance

Éducation musicale

Didactique instrumentale. Apprentissage/enseignement extrascolaire d'instruments de musique. Motivation musicale.

Technologies musicales. Créativité. Attitudes posturales. Conceptions pédagogiques.

Francis Dubé

Rythmique Jaques-Dalcroze. Mouvement. Didactique. Mesure et évaluation. Philosophie. Psychologie.

Louise Mathieu

Didactique. Philosophie. Psychologie.

Valerie Peters

Formation auditive. Didactique. Neurosciences et musique. Perception musicale et cognition.

Maria Teresa Moreno Sala

Direction chorale. Rythmique Jaques-Dalcroze.

Josée Vaillancourt

Interprétation

Chant

Michel Ducharme

Cuivres. Trombone.

James C. Lebens

Guitare (jazz et musique populaire)

Gabriel Hamel

Piano

Francis Dubé

Arturo Nieto-Dorantes

Bois. Flûte traversière.

André Papillon

Orgue, clavecin et musique ancienne.

Richard Paré

Bois. Saxophone (jazz et musique populaire).

Janis Steprans

Cordes.

Hibiki Kobayashi, Brett Molzan, Ryan Molzan, Jean-Luc Plourde

Piano jazz

Rafael Zaldivar

Technologie

Création et réalisation audionumérique. Application de la technologie aux disciplines musicales.

Aaron Liu-Rosenbaum

Description officielle

Cette page est à jour en date du 21 mars 2014 et constitue la version officielle de ce programme à compter de la session d'hiver 2014. L'Université Laval se réserve le droit de modifier ce programme sans préavis.

GRADE

Maître en musique (M. Mus.)

45
CREDITS
INSCRITS

Renseignements et directives

OBJECTIFS

Permettre à l'étudiant d'approfondir ses connaissances des diverses techniques actuelles de la composition de même que de développer et de perfectionner ses propres techniques d'écriture. À cet égard, l'étudiant devra faire la preuve, par la réalisation d'œuvres musicales originales et la rédaction de textes analytiques, qu'il a acquis les connaissances, les habiletés et l'autonomie nécessaires à l'exercice du métier de compositeur.

DURÉE ET RÉGIME D'ÉTUDES

L'étudiant doit être inscrit à temps complet durant au moins une session. Cette exigence peut généralement être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris à la session d'été.

À moins d'autorisation spéciale, l'étudiant doit terminer sa scolarité dans les trois sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps complet et dans les six sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps partiel.

RESPONSABLE

Directeur du programme

Éric Morin

Eric.Morin@mus.ulaval.ca

Pour information

Catherine Martinette-Morneau

Catherine.Martinette-Morneau@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté de musique

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES À ATTEINDRE

L'étudiant doit comprendre l'anglais écrit. Son aptitude à lire cette langue est évaluée par un examen écrit qui a lieu au début de la première session d'inscription au programme. En cas d'échec, il doit réussir, le plus tôt possible, ANL-3202 *Reading II*.

REMARQUES SUR LES COURS

Le détail des exigences concernant les cours d'instrument est décrit dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de la direction de programme.

TRAVAIL DE RECHERCHE

Choix du projet de recherche

L'étudiant doit avoir choisi son directeur de recherche au terme de sa première session d'inscription.

Le projet de recherche doit être approuvé par la direction de programme au plus tard à la fin de la scolarité.

Conditions d'admission

SESSION D'ADMISSION

AUTOMNE HIVER ÉTÉ

ADMISSIBILITÉ

Le baccalauréat en musique, mention composition, ou un diplôme jugé équivalent, est une exigence minimale d'admission. De plus, le candidat doit soumettre un portfolio de ses travaux de création musicale.

De façon générale, le candidat doit avoir conservé une moyenne de cycle d'au moins 2,67 sur 4,33, ou l'équivalent, pour l'ensemble de ses études de premier cycle.

Le candidat doit joindre à sa demande une lettre de motivation, dans laquelle il expose sommairement (maximum de 500 mots) les motifs qui l'incitent à poser sa candidature à des études de deuxième cycle, la démarche d'interprétation, de création ou de recherche qu'il veut entreprendre dans le cadre de ces études et les objectifs de carrière qu'il poursuit.

Chaque demande d'admission est étudiée par la direction de programme qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de son dossier scolaire, de son aptitude à la recherche, de sa lettre de motivation, des trois rapports d'appréciation et de l'ensemble de son dossier, ainsi que des ressources de la Faculté de musique. Le fait de satisfaire aux exigences d'admission à un programme n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat.

La direction de programme peut convoquer le candidat en entrevue avant de se prononcer définitivement sur sa demande d'admission. De plus, elle peut imposer une scolarité complémentaire de cours de premier cycle si elle juge que la préparation du candidat est inadéquate.

Sur la recommandation de la direction de programme, au moment de l'admission, l'étudiant peut se voir imposer, lors de sa première inscription au programme, des épreuves destinées à déceler les lacunes de sa formation antérieure. Sur la foi des résultats de ces épreuves, la direction de programme peut imposer au candidat une scolarité préparatoire.

En savoir plus sur les études universitaires au Québec.

DATE LIMITÉE DE DÉPÔT

La date à respecter pour le dépôt d'une demande d'admission varie selon le profil des candidats. Toute l'information se trouve dans la section Admission.

Structure du programme

ACTIVITÉS DE FORMATION COMMUNES

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|-------|--------------------|----------------|
| | COMPOSITION | 21 |

| | | |
|----------------------------|--|---|
| <u>MUS-</u> <u>6021</u> | Composition I |  3 |
| <u>MUS-</u> <u>6022</u> | Composition II |  3 |
| <u>MUS-</u> <u>6023</u> | Composition III |  3 |
| <u>MUS-</u> <u>6058</u> | Techniques et esthétiques des musiques nouvelles |  3 |

RÈGLE 1 - 6 CRÉDITS PARMI:

| | | |
|----------------------------|--------------------------------|---|
| <u>MUS-</u> <u>7003</u> | Séminaire en musique populaire |  3 |
| <u>MUS-</u> <u>7007</u> | Séminaire I |  3 |
| <u>MUS-</u> <u>7008</u> | Séminaire II |  3 |

RÈGLE 2 - 3 CRÉDITS

Réussir 3 crédits de cours, avec l'approbation de la direction de programme.

RECHERCHE

L'étudiant doit réaliser toutes les activités de recherche prévues dans son programme.

| | | |
|----------------------------|-----------------------------------|---|
| <u>MUS-</u> <u>6821</u> | Activité de recherche - mémoire 1 |  3 |
|----------------------------|-----------------------------------|---|

| | | | |
|-----------------|-----------------------------------|---|--------------------------|
| <u>MUS-6822</u> | Activité de recherche - mémoire 2 |  | 7/activité temps complet |
| <u>MUS-6823</u> | Activité de recherche - mémoire 3 |  | 7/activité temps complet |
| <u>MUS-6824</u> | Activité de recherche - mémoire 4 |  | 7/activité temps complet |

Version: 2014-08-26 14:11:50 / 2014-09-25 16:56:06

MAÎTRISE EN MUSIQUE - DIDACTIQUE INSTRUMENTALE (M. MUS.)

Présentation générale

Recherche dans le domaine

RECHERCHE À LA FACULTÉ

À la Faculté de musique, vous côtoierez des professeurs réputés internationalement dans leur domaine et bénéficierez de l'accès aux centres de recherche suivants, affiliés avec l'Observatoire interdisciplinaire de création et de recherche en musique:

- Centre d'excellence en pédagogie musicale
- Laboratoire de recherche en formation auditive et didactique instrumentale (LaRFADI)
- Laboratoire Mus-Alpha
- Laboratoire audionumérique de recherche et de création (LARC)

La Faculté compte plusieurs ensembles musicaux:

- Orchestre symphonique
- Orchestre à vent
- Chœur
- Atelier d'opéra
- FAMUL Jazz
- Voix du jazz
- Atelier de musique baroque
- Ensemble de percussion
- Atelier de musique contemporaine

- Ensemble de guitares
 - Ensemble de cuivres
 - Quatuor Arthur-LeBlanc
-

CONSEILLERS

Champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à diriger l'étudiant.

Composition

Composition

Éric Morin

Musicologie

Musicologie théorique. Musique populaire et recherche interdisciplinaire. Chanson. Réalisation audionumérique.

Serge Lacasse

Musicologie historique. Musique du XIX^e et du XX^e siècle. Histoire de la musique pour clavier.

Marc-André Roberge

Étude et enseignement de la recherche-création en musique. Musicologie historique et interdisciplinaire. Analyse des pratiques musicales improvisées.

Sophie Stévance

Éducation musicale

Didactique instrumentale. Apprentissage/enseignement extrascolaire d'instruments de musique. Motivation musicale.

Technologies musicales. Créativité. Attitudes posturales. Conceptions pédagogiques.

Francis Dubé

Rythmique Jaques-Dalcroze. Mouvement. Didactique. Mesure et évaluation. Philosophie. Psychologie.

Louise Mathieu

Didactique. Philosophie. Psychologie.

Valerie Peters

Formation auditive. Didactique. Neurosciences et musique. Perception musicale et cognition.

Maria Teresa Moreno Sala

Direction chorale. Rythmique Jaques-Dalcroze.

Josée Vaillancourt

Interprétation

Chant

Michel Ducharme

Cuivres. Trombone.

James C. Levens

Guitare (jazz et musique populaire)

Gabriel Hamel

Piano

Francis Dubé

Arturo Nieto-Dorantes

Bois. Flûte traversière.

André Papillon

Orgue, clavecin et musique ancienne.

Richard Paré

Bois. Saxophone (jazz et musique populaire).

Janis Steprans

Cordes

Hibiki Kobayashi, Brett Molzan, Ryan Molzan, Jean-Luc Plourde

Piano jazz

Rafael Zaldivar

Technologie

Création et réalisation audionumérique. Application de la technologie aux disciplines musicales.

Aaron Liu-Rosenbaum

Description officielle

Cette page est à jour en date du 25 août 2014 et constitue la version officielle de ce programme à compter de la session d'automne 2014. L'Université Laval se réserve le droit de modifier ce programme sans préavis.

GRADE

Maître en musique (M. Mus.)

45

CRÉDITS
INSCRITS

Renseignements et directives

OBJECTIFS

Permettre à l'étudiant de poursuivre une formation comme musicien pédagogue et de se préparer à l'exercice d'un leadership dans l'enseignement de son instrument; démontrer, par le biais d'un projet d'intervention, qu'il peut en être un agent d'évolution. Puis, à l'aide d'un processus de recherche-création, approfondir la maîtrise de son instrument et développer sa connaissance des critères d'une interprétation juste pour son répertoire et celui de ses élèves.

DURÉE ET RÉGIME D'ÉTUDES

L'étudiant doit être inscrit à temps complet durant au moins une session. Cette exigence peut généralement être satisfaite à

tout moment en cours d'études, y compris à la session d'été.

À moins d'autorisation spéciale, l'étudiant doit terminer sa scolarité dans les trois sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps complet et dans les six sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps partiel.

PROFILS D'ÉTUDES

Profil international

Ce programme offre, dans le cadre de ce profil, un certain nombre de places aux étudiants désireux de poursuivre une session d'études dans une université située à l'extérieur du Québec. L'étudiant est invité à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les conditions d'admissibilité à ce séjour d'études.

RESPONSABLE

Directeur du programme

Francis Dubé

francis.dube@mus.ulaval.ca

Pour information

Catherine Martinette-Morneau

Catherine.Martinette-Morneau@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté de musique

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES À ATTEINDRE

L'étudiant doit comprendre l'anglais écrit.

REMARQUES SUR LES COURS

Le détail des exigences concernant les cours d'instrument est décrit dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de la direction de programme.

TRAVAIL DE RECHERCHE

Les exigences concernant les travaux de recherche sont décrites dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de la direction de programme.

Conditions d'admission

SESSION D'ADMISSION

AUTOMNE HIVER ÉTÉ

ADMISSIBILITÉ

Le baccalauréat en musique, ou un diplôme jugé équivalent, est une exigence minimale d'admission au programme. De plus, une audition instrumentale est obligatoire.

De façon générale, le candidat doit avoir conservé une moyenne de cycle d'au moins 2,67 sur 4,33, ou l'équivalent, pour l'ensemble de ses études de premier cycle.

Le candidat doit joindre à sa demande une lettre de motivation, dans laquelle il expose sommairement (maximum de 500 mots) les motifs qui l'incitent à poser sa candidature à des études de deuxième cycle, la démarche d'interprétation, de création ou de recherche qu'il veut entreprendre dans le cadre de ces études et les objectifs de carrière qu'il poursuit.

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.2@mus.ulaval.ca.

Chaque demande d'admission est étudiée par la direction de programme qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de son dossier scolaire, de son aptitude à la recherche, de sa lettre de motivation, des rapports d'appréciation et de l'ensemble de son dossier, ainsi que des ressources de la Faculté de musique. Le fait de satisfaire aux exigences d'admission à un programme n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat.

La direction de programme peut convoquer le candidat en entrevue avant de se prononcer définitivement sur sa demande d'admission. De plus, elle peut imposer une scolarité complémentaire de cours de premier cycle si elle juge que la préparation du candidat est inadéquate.

Sur la recommandation de la direction de programme, au moment de l'admission, l'étudiant peut se voir imposer, lors de sa première inscription au programme, des épreuves destinées à déceler les lacunes de sa formation antérieure. Sur la foi des résultats de ces épreuves, la direction de programme peut imposer au candidat une scolarité préparatoire.

En savoir plus sur les études universitaires au Québec.

DATE LIMITE DE DÉPÔT

La date à respecter pour le dépôt d'une demande d'admission varie selon le profil des candidats. Toute l'information se trouve dans la section Admission.

Structure du programme

ACTIVITÉS DE FORMATION COMMUNES

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|-------|--------------------------|----------------|
| | DIDACTIQUE INSTRUMENTALE | 45 |

Le cours MUS-6190 est réitérable : il doit être suivi quatre fois avec cumul des crédits accumulés.

| | | |
|----------------------------|---|---|
| <u>MUS-</u> <u>6079</u> | Didactique instrumentale | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>6080</u> | Séminaire en didactique instrumentale I | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>6081</u> | Séminaire en didactique instrumentale II |  3 |
| <u>MUS-</u> <u>6087</u> | Projet d'intervention |  6 |
| <u>MUS-</u> <u>6088</u> | Formation pratique en didactique instrumentale IV |  1 |
| <u>MUS-</u> <u>6184</u> | Formation pratique en didactique instrumentale I |  2 |
| <u>MUS-</u> <u>6185</u> | Formation pratique en didactique instrumentale II |  2 |
| <u>MUS-</u> <u>6186</u> | Formation pratique en didactique instrumentale III |  2 |
| <u>MUS-</u> <u>6190</u> | Instrument principal - didactique instrumentale |  4 |

RÈGLE 1 - 3 À 6 CRÉDITS PARMI:

| | | |
|----------------------------|--------------------------------|---|
| <u>MUS-</u> <u>7003</u> | Séminaire en musique populaire |  3 |
| <u>MUS-</u> <u>7007</u> | Séminaire I |  3 |
| <u>MUS-</u> <u>7008</u> | Séminaire II |  3 |
| <u>MUS-</u> <u>7011</u> | Séminaire de jazz | 3 |

RÈGLE 2 - 1 À 4 CRÉDITS PARMI:

| | | | |
|-----------------|----------------------------------|--|---|
| <u>MUS-6153</u> | Musique de chambre |  | 2 |
| <u>MUS-6154</u> | Atelier de musique baroque |  | 2 |
| <u>MUS-6155</u> | Atelier de musique contemporaine | | 2 |
| <u>MUS-6156</u> | Combo |  | 2 |
| <u>MUS-6157</u> | Atelier |  | 2 |
| <u>MUS-6158</u> | Ensemble de percussion |  | 2 |
| <u>MUS-6180</u> | Accompagnement |  | 1 |
| <u>MUS-6181</u> | Accompagnement |  | 2 |

RÈGLE 3 - 0 À 3 CRÉDITS PARMI:

| | | | |
|-----------------|----------------------------------|--|---|
| <u>MUS-6059</u> | Jeu scénique d'opéra |  | 2 |
| <u>MUS-6061</u> | Théâtre musical | | 2 |
| <u>MUS-6153</u> | Musique de chambre |  | 2 |
| <u>MUS-6154</u> | Atelier de musique baroque |  | 2 |
| <u>MUS-6155</u> | Atelier de musique contemporaine | | 2 |
| <u>MUS-6156</u> | Combo |  | 2 |
| <u>MUS-6157</u> | Atelier |  | 2 |
| <u>MUS-6158</u> | Ensemble de percussion |  | 2 |

| | | | |
|-----------------|---------------------------------|--|---|
| <u>MUS-6159</u> | Chant choral | | 1 |
| <u>MUS-6160</u> | Orchestre | | 1 |
| <u>MUS-6161</u> | Orchestre à vent | | 1 |
| <u>MUS-6162</u> | Stage Band | | 1 |
| <u>MUS-6163</u> | Jazz vocal | | 1 |
| <u>MUS-6164</u> | Ensemble de guitares | | 1 |
| <u>MUS-6182</u> | Atelier d'opéra A | | 1 |
| <u>MUS-6183</u> | Atelier d'opéra B | | 2 |
| <u>MUS-7000</u> | Lectures et travaux dirigés I | | 1 |
| <u>MUS-7001</u> | Lectures et travaux dirigés II | | 2 |
| <u>MUS-7002</u> | Lectures et travaux dirigés III | | 3 |
| <u>MUS-7004</u> | Projet dirigé I | | 1 |
| <u>MUS-7005</u> | Projet dirigé II | | 2 |
| <u>MUS-7006</u> | Projet dirigé III | | 3 |

PROFILS D'ÉTUDES

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|-------|-------|----------------|
|-------|-------|----------------|

PROFIL INTERNATIONAL

Version: 2014-08-27 10:17:37 / 2014-09-25 16:56:06

MAÎTRISE EN MUSIQUE - INTERPRÉTATION (M. MUS.)

Présentation générale

Recherche dans le domaine

RECHERCHE À LA FACULTÉ

À la Faculté de musique, vous côtoierez des professeurs réputés internationalement dans leur domaine et bénéficierez de l'accès aux centres de recherche suivants, affiliés avec l'Observatoire interdisciplinaire de création et de recherche en musique:

- Centre d'excellence en pédagogie musicale
- Laboratoire de recherche en formation auditive et didactique instrumentale (LaRFADI)
- Laboratoire Mus-Alpha
- Laboratoire audionumérique de recherche et de création (LARC)

La Faculté compte plusieurs ensembles musicaux:

- Orchestre symphonique
- Orchestre à vent
- Chœur
- Atelier d'opéra
- FAMUL Jazz
- Voix du jazz
- Atelier de musique baroque
- Ensemble de percussion
- Atelier de musique contemporaine
- Ensemble de guitares
- Ensemble de cuivres
- Quatuor Arthur-LeBlanc

CONSEILLERS

Champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à diriger l'étudiant.

Composition

Composition

Éric Morin

Musicologie

Musicologie théorique. Musique populaire et recherche interdisciplinaire. Chanson. Réalisation audionumérique.

Serge Lacasse

Musicologie historique. Musique du XIX^e et du XX^e siècle. Histoire de la musique pour clavier.

Marc-André Roberge

Études et enseignement de la recherche-création en musique. Musicologie historique et interdisciplinaire. Analyse des pratiques musicales improvisées.

Sophie Stévance

Éducation musicale

Didactique instrumentale. Apprentissage/enseignement extrascolaire d'instruments de musique. Motivation musicale.

Technologies musicales. Créativité. Attitudes posturales. Conceptions pédagogiques.

Francis Dubé

Rythmique Jaques-Dalcroze. Mouvement. Didactique. Mesure et évaluation. Philosophie. Psychologie.

Louise Mathieu

Didactique. Philosophie. Psychologie.

Valerie Peters

Formation auditive. Didactique. Neurosciences et musique. Perception musicale et cognition.

Maria Teresa Moreno Sala

Direction chorale. Rythmique Jaques-Dalcroze.

Josée Vaillancourt

Interprétation

Chant

Michel Ducharme

Cuivres. Trombone.

James C. Lebens

Guitare (jazz et musique populaire)

Gabriel Hamel

Piano

Francis Dubé

Arturo Nieto-Dorantes

Bois. Flûte traversière.

André Papillon

Orgue, clavecin et musique ancienne.

Richard Paré

Bois. Saxophone (jazz et musique populaire).

Janis Steprans

Cordes

Hibiki Kobayashi, Brett Molzan, Ryan Molzan, Jean-Luc Plourde

Piano jazz

Rafael Zaldivar

Technologie

Création et réalisation audionumérique. Application de la technologie aux disciplines musicales.

Aaron Liu-Rosenbaum

Description officielle

Cette page est à jour en date du 21 mars 2014 et constitue la version officielle de ce programme à compter de la session d'hiver 2014. L'Université Laval se réserve le droit de modifier ce programme sans préavis.

GRADE

Maître en musique (M. Mus.)

45

CREDITS
INSCRITS

Renseignements et directives

OBJECTIFS

Permettre à l'étudiant d'acquérir la maîtrise de son instrument et, par le biais d'un processus de recherche-création, d'approfondir ses connaissances touchant son répertoire et d'intégrer ces éléments dans une interprétation juste.

DURÉE ET RÉGIME D'ÉTUDES

L'étudiant doit être inscrit à temps complet durant au moins une session. Cette exigence peut généralement être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris à la session d'été.

À moins d'autorisation spéciale, l'étudiant doit terminer sa scolarité dans les trois sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps complet et dans les six sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps partiel.

CONCENTRATIONS

- Accompagnement - musique de chambre
- Auteur-compositeur-interprète
- Orchestre - musique de chambre
- Soliste

Le choix d'une concentration est obligatoire.

PROFILS D'ÉTUDES

Profil international

Ce programme offre, dans le cadre de ce profil, un certain nombre de places aux étudiants désireux de poursuivre une session d'études dans une université située à l'extérieur du Québec. L'étudiant est invité à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les conditions d'admissibilité à ce séjour d'études.

RESPONSABLE

Directeur du programme

Arturo Nieto-Dorantes

arturo.nieto-dorantes@mus.ulaval.ca

Pour information

Catherine Martinette-Morneau

Catherine.Martinette-Morneau@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté de musique

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES À ATTEINDRE

L'étudiant doit comprendre l'anglais écrit.

REMARQUES SUR LES COURS

Exigences particulières

Le détail des exigences concernant les cours d'instrument est décrit dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de la direction de programme.

TRAVERSÉE DE RECHERCHE

Les exigences concernant les travaux de recherche sont décrites dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de sa direction de programme.

Conditions d'admission

SESSIONS D'ADMISSION

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes: automne, hiver et été.

ADMISSIBILITÉ

Le baccalauréat en musique, mention interprétation, ou un diplôme jugé équivalent, est une exigence minimale d'admission au programme. De plus, une audition instrumentale est obligatoire.

De façon générale, le candidat doit avoir conservé une moyenne de cycle d'au moins 2,67 sur 4,33, ou l'équivalent, pour l'ensemble de ses études de premier cycle.

Le candidat doit joindre à sa demande une lettre de motivation, dans laquelle il expose sommairement (maximum de 500 mots) les motifs qui l'incitent à poser sa candidature à des études de deuxième cycle, la démarche d'interprétation, de création ou de recherche qu'il veut entreprendre dans le cadre de ces études et les objectifs de carrière qu'il poursuit.

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.2@mus.ulaval.ca.

Chaque demande d'admission est étudiée par la direction de programme qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de son dossier scolaire, de son aptitude à la recherche, de sa lettre de motivation, des rapports d'appréciation et de l'ensemble de son dossier, ainsi que des ressources de la Faculté de musique. Le fait de satisfaire aux exigences d'admission à un programme n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat.

La direction de programme peut convoquer le candidat en entrevue avant de se prononcer définitivement sur sa demande d'admission. De plus, elle peut imposer une scolarité complémentaire de cours de premier cycle si elle juge que la préparation du candidat est inadéquate.

Sur la recommandation de la direction de programme, au moment de l'admission, l'étudiant peut se voir imposer, lors de sa première inscription au programme, des épreuves destinées à déceler les lacunes de sa formation antérieure. Sur la foi des résultats de ces épreuves, la direction de programme peut imposer au candidat une scolarité préparatoire.

En savoir plus sur les études universitaires au Québec.

DATE LIMITÉE DE DÉPÔT

La date à respecter pour le dépôt d'une demande d'admission varie selon le profil des candidats. Toute l'information se trouve

dans la section Admission.

Structure du programme

AUTRES ACTIVITÉS

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|-------|-------------------------|----------------|
| | AUTRES EXIGENCES | 45 |

L'étudiant doit choisir une concentration.

RÈGLE 1 - 24 CRÉDITS

L'étudiant doit satisfaire aux exigences de sa concentration.

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis :

| | | | |
|----------------------------|---|---|---|
| <u>MUS-</u> <u>6170</u> | Instrument soliste |  | 6 |
| <u>MUS-</u> <u>6172</u> | Accompagnement - musique de chambre |  | 6 |
| <u>MUS-</u> <u>6174</u> | Orchestre - musique de chambre |  | 6 |
| <u>MUS-</u> <u>6176</u> | Auteur-compositeur-interprète (chant classique) |  | 6 |

RÈGLE 2 - 6 À 9 CRÉDITS PARMI:

| | | | |
|----------------------------|--------------------------------|---|---|
| <u>MUS-</u> <u>7003</u> | Séminaire en musique populaire |  | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>7007</u> | Séminaire I |  | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>7008</u> | Séminaire II |  | 3 |

RÈGLE 3 - 12 À 15 CRÉDITS PARMI:

| | | | |
|----------------------------|-----------------------------|---|---|
| <u>MUS-</u> <u>6001</u> | Accompagnement au piano A 1 |  | 1 |
|----------------------------|-----------------------------|---|---|

| | | |
|-----------------|----------------------------------|--|
| <u>MUS-6002</u> | Accompagnement au piano A II | 1 |
| <u>MUS-6003</u> | Accompagnement au piano A III | 1 |
| <u>MUS-6004</u> | Accompagnement au piano A IV | 1 |
| <u>MUS-6005</u> | Accompagnement au piano B I | 2 |
| <u>MUS-6006</u> | Accompagnement au piano B II | 2 |
| <u>MUS-6007</u> | Accompagnement au piano B III | 2 |
| <u>MUS-6008</u> | Accompagnement au piano B IV | 2 |
| <u>MUS-6059</u> | Jeu scénique d'opéra |  2 |
| <u>MUS-6061</u> | Théâtre musical | 2 |
| <u>MUS-6153</u> | Musique de chambre |  2 |
| <u>MUS-6154</u> | Atelier de musique baroque |  2 |
| <u>MUS-6155</u> | Atelier de musique contemporaine | 2 |
| <u>MUS-6156</u> | Combo |  2 |
| <u>MUS-6157</u> | Atelier |  2 |
| <u>MUS-6158</u> | Ensemble de percussion |  2 |
| <u>MUS-6159</u> | Chant choral |  1 |
| <u>MUS-6160</u> | Orchestre |  1 |
| <u>MUS-</u> | |  |

| | | | |
|-----------------|---------------------------------|--|---|
| <u>6161</u> | Orchestre à vent | | 1 |
| <u>MUS-6162</u> | Stage Band | | 1 |
| <u>MUS-6163</u> | Jazz vocal | | 1 |
| <u>MUS-6164</u> | Ensemble de guitares | | 1 |
| <u>MUS-6182</u> | Atelier d'opéra A | | 1 |
| <u>MUS-6183</u> | Atelier d'opéra B | | 2 |
| <u>MUS-6300</u> | Gestion de projet en studio I | | 2 |
| <u>MUS-6301</u> | Gestion de projet en studio II | | 3 |
| <u>MUS-7000</u> | Lectures et travaux dirigés I | | 1 |
| <u>MUS-7001</u> | Lectures et travaux dirigés II | | 2 |
| <u>MUS-7002</u> | Lectures et travaux dirigés III | | 3 |
| <u>MUS-7004</u> | Projet dirigé I | | 1 |
| <u>MUS-7005</u> | Projet dirigé II | | 2 |
| <u>MUS-7006</u> | Projet dirigé III | | 3 |

CONCENTRATIONS

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|-------|-------|----------------|
| | | |

ACCOMPAGNEMENT - MUSIQUE DE CHAMBRE

24

| | | |
|---------------------------------------|---|---|
| <u>MUS-</u> <u>6172</u> | Accompagnement - musique de chambre |  6 |
| <u>MUS-</u> <u>6173</u> | Récital - accompagnement |  6 |
| AUTEUR-COMPOSITEUR-INTERPRÈTE | | 33 |
| <u>MUS-</u> <u>6176</u> | Auteur-compositeur-interprète (chant classique) |   6 |
| <u>MUS-</u> <u>6177</u> | Récital - auteur-compositeur-interprète |  6 |
| <u>MUS-</u> <u>6300</u> | Gestion de projet en studio I |   2 |
| <u>MUS-</u> <u>6301</u> | Gestion de projet en studio II |   3 |
| ORCHESTRE - MUSIQUE DE CHAMBRE | | 24 |
| <u>MUS-</u> <u>6174</u> | Orchestre - musique de chambre |  6 |
| <u>MUS-</u> <u>6175</u> | Récital - orchestre - musique de chambre |  6 |
| SOLISTE | | 28 |
| <u>MUS-</u> <u>6170</u> | Instrument soliste |  6 |
| <u>MUS-</u> <u>6171</u> | Récital - instrument soliste |  6 |

PROFILS D'ÉTUDES

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|-----------------------------|--|----------------|
| PROFIL INTERNATIONAL | | |
| EHE- 6MUS | Études - Profil international - Maîtrise en musique | 12 |

Version: 2014-08-26 14:11:50 / 2014-09-25 16:56:06

MAÎTRISE EN MUSIQUE - MUSICOLOGIE - AVEC MÉMOIRE (M. MUS.)

Présentation générale

Recherche dans le domaine

RECHERCHE À LA FACULTÉ

À la Faculté de musique, vous côtoierez des professeurs réputés internationalement dans leur domaine et bénéficierez de l'accès aux centres de recherche suivants, affiliés avec l'Observatoire interdisciplinaire de création et de recherche en musique:

- Centre d'excellence en pédagogie musicale
- Laboratoire de recherche en formation auditive et didactique instrumentale (LaRFADI)
- Laboratoire Mus-Alpha
- Laboratoire audionumérique de recherche et de création (LARC)

La Faculté compte plusieurs ensembles musicaux:

- Orchestre symphonique
- Orchestre à vent
- Chœur
- Atelier d'opéra
- FaMUL Jazz
-

- Voix du jazz
 - Atelier de musique baroque
 - Ensemble de percussion
 - Atelier de musique contemporaine
 - Ensemble de guitares
 - Ensemble de cuivres
 - Quatuor Arthur-LeBlanc
-

DIRECTEURS DE RECHERCHE

Champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à diriger l'étudiant.

Composition

Composition

Éric Morin

Musicologie

Musique populaire et recherche interdisciplinaire. Chanson. Réalisation audionumérique.

Serge Lacasse

Musicologie historique. Musique du XIX^e et du XX^e siècle. Histoire de la musique pour clavier.

Marc-André Roberge

Études et enseignement de la recherche-création. Musicologie historique et interdisciplinaire. Analyse des pratiques musicales improvisées.

Sophie Stévance

Éducation musicale

Didactique instrumentale. Apprentissage/enseignement extrascolaire d'instruments de musique. Motivation musicale.

Technologies musicales. Créativité. Attitudes posturales. Conceptions pédagogiques.

Francis Dubé

Rythmique Jaques-Dalcroze. Mouvement. Didactique. Mesure et évaluation. Philosophie. Psychologie.

Louise Mathieu

Didactique. Philosophie. Psychologie.

Valerie Peters

Formation auditive. Didactique. Neurosciences et musique. Perception musicale et cognition.

Maria Teresa Moreno Sala

Direction chorale. Rythmique Jaques-Dalcroze.

Josée Vaillancourt

Interprétation

Chant

Michel Ducharme

Cuivres. Trombone.

James C. Lebans

Guitare (jazz et musique populaire)

Gabriel Hamel

Piano

Francis Dubé

Arturo Nieto-Dorantes

Bois. Flûte traversière.

André Papillon

Orgue, clavecin et musique ancienne.

Richard Paré

Bois. Saxophone (jazz et musique populaire).

Janis Steprans

Cordes.

Hibiki Kobayashi, Brett Molzan, Ryan Molzan, Jean-Luc Plourde

Piano jazz

Rafael Zaldivar

Technologie

Création et réalisation audionumérique. Application de la technologie aux disciplines musicales.

Aaron Liu-Rosenbaum

Description officielle

Cette page est à jour en date du 24 septembre 2014 et constitue la version officielle de ce programme à compter de la session d'hiver 2015. L'Université Laval se réserve le droit de modifier ce programme sans préavis.

GRADE

Maître en musique (M. Mus.)

45

CRÉDITS

INSCRITS

Renseignements et directives

OBJECTIFS

Permettre à l'étudiant, par une étude des sources musicales et bibliographiques, d'approfondir ses connaissances dans un domaine de la musicologie et d'acquérir la méthode appropriée à la recherche. Par son mémoire en particulier, l'étudiant devra faire la preuve qu'il a acquis la rigueur qui s'impose dans l'application d'une méthode scientifique et une connaissance approfondie de son sujet de recherche.

DURÉE ET RÉGIME D'ÉTUDES

L'étudiant doit être inscrit à temps complet durant au moins une session. Cette exigence peut généralement être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris à la session d'été.

À moins d'autorisation spéciale, l'étudiant doit terminer sa scolarité dans les trois sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps complet et dans les six sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps partiel.

CONCENTRATIONS

- Musicologie (recherche-création)
- Musicologie (recherche)

Le choix d'une concentration est obligatoire.

RESPONSABLE

Directeur du programme

Marc-André Roberge

Responsable de la concentration Musicologie (recherche)

Marc-Andre.Roberge@mus.ulaval.ca

Sophie Stévance

Responsable de la concentration Musicologie (recherche-création)

Sophie.Stevance@mus.ulaval.ca

Pour information

Monique Lépinay

418 656-2131 poste 4071

Monique.Lepinay@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté de musique

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES À ATTEINDRE

Connaissance du français

Dès l'offre d'admission, la direction de programme peut exiger qu'avant de s'inscrire aux premiers cours, l'étudiant qui n'a pas fait ses études universitaires en français fournit la preuve d'une connaissance minimale de la langue française. Celle-ci pourra être évaluée au moyen du **Test de français international (TFI)**, pour lequel le seuil de réussite est de 750/990. L'École de langues de l'Université Laval (ELUL) prévoit des séances de passation de ce test aux sessions d'automne et d'hiver.

L'étudiant qui n'obtient pas le résultat requis doit alors faire le nécessaire pour satisfaire à l'exigence minimale avant l'inscription à des cours exigeant la maîtrise du français. Une scolarité préparatoire peut être recommandée par l'ELUL.

Il est à noter que les cours de langues sont non contributoires au programme de deuxième cycle de l'étudiant.

Connaissance de l'anglais

L'étudiant doit comprendre l'anglais écrit. Son aptitude à lire cette langue est évaluée par un examen écrit qui a lieu au début de la première session d'inscription. En cas d'échec, l'étudiant doit réussir le plus tôt possible le cours ANL-3202 Reading II.

REMARQUES SUR LES COURS

Le détail des exigences concernant les cours d'instrument est décrit dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de la direction de programme.

TRAVAIL DE RECHERCHE

Choix du projet de recherche

L'étudiant doit avoir choisi son directeur de recherche au terme de sa première session d'inscription.

Le projet de recherche doit être approuvé par la direction de programme au plus tard avant la fin de la troisième session d'inscription.

Conditions d'admission

SESSION D'ADMISSION

AUTOMNE HIVER

ADMISSIBILITÉ

Le baccalauréat en musique, mention histoire, ou un diplôme jugé équivalent, est une exigence minimale d'admission.

De façon générale, le candidat doit avoir conservé une moyenne d'au moins 2,67 sur 4,33, ou l'équivalent, pour l'ensemble de ses études de premier cycle.

Le candidat doit joindre à sa demande une lettre de motivation, dans laquelle il expose sommairement (maximum de 500 mots) les motifs qui l'incitent à poser sa candidature à des études de deuxième cycle, la démarche de recherche ou de création qu'il veut entreprendre dans le cadre de ces études et les objectifs de carrière qu'il poursuit.

Il doit aussi faire état des démarches entreprises pour contacter un professeur susceptible de diriger ses études et, si possible, du domaine de recherche qui l'intéresse, le tout en portant une attention particulière aux concentrations (recherche et recherche-création). Le cas échéant, il doit faire parvenir des échantillons de travaux récents en lien avec le programme.

La direction de programme peut demander au candidat qui n'a pas fait ses études en musique à l'Université Laval de fournir des copies des descriptions officielles des cours pertinents à la demande (ex. : histoire de la musique, musicologie, méthodologie, introduction à la recherche, analyse) et, si possible, des plans de cours.

Chaque demande d'admission est étudiée par la direction de programme, qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de son dossier scolaire, de son aptitude à la recherche, de sa lettre de motivation, des trois rapports d'appréciation et de l'ensemble de son dossier, ainsi que des ressources de la Faculté de musique. Le fait de satisfaire aux exigences d'admission à un programme n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat.

La direction de programme peut convoquer le candidat en entrevue avant de se prononcer définitivement sur sa demande d'admission. De plus, elle peut imposer une scolarité complémentaire de cours de premier cycle si elle juge que la préparation du candidat est inadéquate.

Sur la recommandation de la direction de programme, au moment de l'admission, l'étudiant peut se voir imposer, lors de sa première inscription au programme, des épreuves destinées à déceler les lacunes de sa formation antérieure. Sur la foi des résultats de ces épreuves, la direction de programme peut imposer au candidat une scolarité préparatoire.

En savoir plus sur les études universitaires au Québec.

DATE LIMITÉ DE DÉPÔT

La date à respecter pour le dépôt d'une demande d'admission varie selon le profil des candidats. Toute l'information se trouve dans la section Admission.

Structure du programme

ACTIVITÉS DE FORMATION COMMUNES

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------------------------|---|---|
| | MUSICOLOGIE | 9 |
| <u>MUS-</u> <u>6048</u> | Théorie et pratique de la musicologie I | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>6095</u> | Fondements de la démarche de recherche | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>7701</u> | Colloquium I |  1 |
| <u>MUS-</u> <u>7702</u> | Colloquium II |  2 |

RECHERCHE

L'étudiant doit réaliser toutes les activités de recherche prévues dans son programme.

MUS-
6811

Activité de recherche - mémoire 1



3

MUS-
6812

Activité de recherche - mémoire 2



7/activité temps complet

MUS-
6813

Activité de recherche - mémoire 3



7/activité temps complet

MUS-
6814

Activité de recherche - mémoire 4



7/activité temps complet

AUTRES ACTIVITÉS

AUTRES EXIGENCES

12

RÈGLE 1 - 12 CRÉDITS PARMI:

L'étudiant doit choisir les cours d'une seule concentration parmi celles-ci :

Musicologie (recherche-création)

Musicologie (recherche)

CONCENTRATIONS

Cours

Titre

Crédits exigés

MUSICOLOGIE (RECHERCHE)

12

MUS-
6049

Théorie et pratique de la musicologie
II



3

RÈGLE 1 - 6 CRÉDITS PARMI:

| | | | |
|----------------------------|--------------------------------|---|---|
| <u>MUS-</u> <u>7003</u> | Séminaire en musique populaire |  | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>7007</u> | Séminaire I |  | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>7008</u> | Séminaire II |  | 3 |

RÈGLE 2 - 3 CRÉDITS

Réussir 3 crédits de cours, avec l'approbation de la direction de programme.

MUSICOLOGIE (RECHERCHE-CRÉATION)

12

| | | | |
|----------------------------|---------------------------------|---|---|
| <u>MUS-</u> <u>6700</u> | Séminaire de recherche-création |  | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>7101</u> | Projet de recherche-création I |  | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>7102</u> | Projet de recherche-création II | | 3 |

RÈGLE 1 - 3 CRÉDITS

Réussir 3 crédits de cours, avec l'approbation de la direction de programme.

Version: 2014-09-24 14:36:48 / 2014-09-25 16:56:06

MAÎTRISE EN MUSIQUE - ÉDUCATION MUSICALE (M. MUS.)

Présentation générale

Recherche dans le domaine

RECHERCHE À LA FACULTÉ

À la Faculté de musique, vous côtoierez des professeurs réputés internationalement dans leur domaine et bénéficierez de l'accès aux centres de recherche suivants, affiliés avec l'Observatoire interdisciplinaire de création et de recherche en musique:

- Centre d'excellence en pédagogie musicale
- Laboratoire de recherche en formation auditive et didactique instrumentale (LaRFADI)
- Laboratoire Mus-Alpha
- Laboratoire audionumérique de recherche et de création (LARC)

La Faculté compte plusieurs ensembles musicaux:

- Orchestre symphonique
- Orchestre à vent
- Chœur
- Atelier d'opéra
- FAMUL Jazz
- Voix du jazz
- Atelier de musique baroque
- Ensemble de percussion
- Atelier de musique contemporaine
- Ensemble de guitares
- Ensemble de cuivres
- Quatuor Arthur-LeBlanc

CONSEILLERS

Champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à diriger l'étudiant.

Composition

Composition

Éric Morin

Musicologie

Musicologie théorique. Musique populaire et recherche interdisciplinaire. Chanson. Réalisation audionumérique.

Serge Lacasse

Musicologie historique. Musique du XIX^e et du XX^e siècle. Histoire de la musique pour clavier.

Marc-André Roberge

Études et enseignement de la recherche-création en musique. Musicologie historique et interdisciplinaire. Analyse des pratiques musicales improvisées.

Sophie Stévance

Éducation musicale

Didactique instrumentale. Apprentissage/enseignement extrascolaire d'instruments de musique. Motivation musicale.

Technologies musicales. Créativité. Attitudes posturales. Conceptions pédagogiques.

Francis Dubé

Rythmique Jaques-Dalcroze. Mouvement. Didactique. Mesure et évaluation. Philosophie. Psychologie.

Louise Mathieu

Didactique. Philosophie. Psychologie.

Valerie Peters

Formation auditive. Didactique. Neurosciences et musique. Perception musicale et cognition.

Maria Teresa Moreno Sala

Direction chorale. Rythmique Jaques-Dalcroze.

Josée Vaillancourt

Interprétation

Chant

Michel Ducharme

Cuivres. Trombone.

James C. Lebens

Guitare (jazz et musique populaire)

Gabriel Hamel

Piano

Francis Dubé

Arturo Nieto-Dorantes

Bois. Flûte traversière.

André Papillon

Orgue, clavecin et musique ancienne.

Richard Paré

Bois. Saxophone (jazz et musique populaire).

Janis Steprans

Cordes

Hibiki Kobayashi, Brett Molzan, Ryan Molzan, Jean-Luc Plourde

Piano jazz

Rafael Zaldivar

Technologie

Création et réalisation audionumérique. Application de la technologie aux disciplines musicales.

Aaron Liu-Rosenbaum

Description officielle

Cette page est à jour en date du 25 août 2014 et constitue la version officielle de ce programme à compter de la session d'automne 2014. L'Université Laval se réserve le droit de modifier ce programme sans préavis.

GRADE

Maître en musique (M. Mus.)

45
CREDITS
INSCRITS

Renseignements et directives

OBJECTIFS

Permettre à l'étudiant de poursuivre une formation comme musicien éducateur; de se préparer à l'exercice d'un leadership dans sa profession et à en être un agent d'évolution; d'éveiller son esprit de recherche et de favoriser l'acquisition d'une technique de recherche; d'acquérir une autonomie de pensée et de moyens qui le rendront capable d'élaborer un projet pédagogique ou de recherche, de le réaliser et de l'évaluer.

DURÉE ET RÉGIME D'ÉTUDES

L'étudiant doit être inscrit à temps complet durant au moins une session. Cette exigence peut généralement être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris à la session d'été.

À moins d'autorisation spéciale, l'étudiant doit terminer sa scolarité dans les trois sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps complet et dans les six sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps partiel.

PROFILS D'ÉTUDES

Profil international

Ce programme offre, dans le cadre de ce profil, un certain nombre de places aux étudiants désireux de poursuivre une session d'études dans une université située à l'extérieur du Québec. L'étudiant est invité à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les conditions d'admissibilité à ce séjour d'études.

RESPONSABLE

Directeur du programme

Francis Dubé

francis.dube@mus.ulaval.ca

Pour information

Catherine Martinette-Morneau

Catherine.Martinette-Morneau@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté de musique

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES À ATTEINDRE

L'étudiant doit comprendre l'anglais écrit. Son aptitude à lire cette langue est évaluée par un examen écrit qui a lieu au début de la première session d'inscription au programme. En cas d'échec, il doit réussir, le plus tôt possible, ANL-3202 *Reading II*.

REMARQUES SUR LES COURS

Le détail des exigences concernant les cours d'instrument est décrit dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de la direction de programme.

TRAVAIL DE RECHERCHE

Les exigences concernant les travaux de recherche sont décrites dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de sa direction de programme.

Conditions d'admission

SESSION D'ADMISSION

AUTOMNE HIVER ÉTÉ

ADMISSIBILITÉ

Le baccalauréat en éducation musicale, ou un diplôme jugé équivalent, est une exigence minimale d'admission au programme.

De façon générale, le candidat doit avoir conservé une moyenne de cycle d'au moins 2,67 sur 4,33, ou l'équivalent, pour l'ensemble de ses études de premier cycle.

Le candidat doit joindre à sa demande une lettre de motivation, dans laquelle il expose sommairement (maximum de 500 mots) les motifs qui l'incitent à poser sa candidature à des études de deuxième cycle, la démarche d'interprétation, de création ou de recherche qu'il veut entreprendre dans le cadre de ces études et les objectifs de carrière qu'il poursuit.

Chaque demande d'admission est étudiée par la direction de programme qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de son dossier scolaire, de son aptitude à la recherche, de sa lettre de motivation, des rapports d'appréciation et de l'ensemble de son dossier, ainsi que des ressources de la Faculté de musique. Le fait de

satisfaire aux exigences d'admission à un programme n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat.

La direction de programme peut convoquer le candidat en entrevue avant de se prononcer définitivement sur sa demande d'admission. De plus, elle peut imposer une scolarité complémentaire de cours de premier cycle si elle juge que la préparation du candidat est inadéquate.

Sur la recommandation de la direction de programme, au moment de l'admission, l'étudiant peut se voir imposer, lors de sa première inscription au programme, des épreuves destinées à déceler les lacunes de sa formation antérieure. Sur la foi des résultats de ces épreuves, la direction de programme peut imposer au candidat une scolarité préparatoire.

En savoir plus sur les études universitaires au Québec.

DATE LIMITÉE DE DÉPÔT

La date à respecter pour le dépôt d'une demande d'admission varie selon le profil des candidats. Toute l'information se trouve dans la section Admission.

Structure du programme

ACTIVITÉS DE FORMATION COMMUNES

| Cours | Titre | | Crédits exigés |
|-----------------|---|--|----------------|
| | ÉDUCATION MUSICALE | | 45 |
| <u>MUS-6000</u> | Essai |   | 6 |
| <u>MUS-6071</u> | Recherche quantitative en éducation musicale | | 3 |
| <u>MUS-6072</u> | Recherche qualitative en éducation musicale | | 3 |
| <u>MUS-6089</u> | Fondements philosophiques de l'éducation musicale | | 3 |
| <u>MUS-6090</u> | Fondements psychologiques de l'éducation musicale |  | 3 |
| <u>MUS-6095</u> | Fondements de la démarche de recherche | | 3 |
| <u>MUS-6096</u> | Séminaire en éducation musicale |  | 3 |

RÈGLE 1 - 21 CRÉDITS PARMI:

| | | | |
|-----------------|----------------------------------|--|---|
| <u>MUS-6059</u> | Jeu scénique d'opéra |  | 2 |
| <u>MUS-6061</u> | Théâtre musical | | 2 |
| <u>MUS-6153</u> | Musique de chambre |  | 2 |
| <u>MUS-6154</u> | Atelier de musique baroque |  | 2 |
| <u>MUS-6155</u> | Atelier de musique contemporaine | | 2 |
| <u>MUS-6156</u> | Combo |  | 2 |
| <u>MUS-6158</u> | Ensemble de percussion |  | 2 |
| <u>MUS-6159</u> | Chant choral |  | 1 |
| <u>MUS-6160</u> | Orchestre |  | 1 |
| <u>MUS-6161</u> | Orchestre à vent |  | 1 |
| <u>MUS-6162</u> | Stage Band |  | 1 |
| <u>MUS-6163</u> | Jazz vocal |  | 1 |
| <u>MUS-6164</u> | Ensemble de guitares |  | 1 |
| <u>MUS-6180</u> | Accompagnement |  | 1 |
| <u>MUS-6181</u> | Accompagnement |  | 2 |
| <u>MUS-7000</u> | Lectures et travaux dirigés I |   | 1 |
| <u>MUS-</u> | Lectures et travaux dirigés II |   | 2 |

7001MUS-
7002

Lectures et travaux dirigés III



3

MUS-
7003

Séminaire en musique populaire



3

MUS-
7004

Projet dirigé I



1

MUS-
7005

Projet dirigé II



2

MUS-
7006

Projet dirigé III



3

MUS-
7007

Séminaire I



3

MUS-
7008

Séminaire II



3

MUS-
7010Préparation à la communication orale
et écrite

2

MUS-
7011

Séminaire de jazz

3

MUS-
7020

Sujets spéciaux (éducation musicale)

3

et parmi tous les cours des niveaux 6000 et 7000 portant les sigles ADS, MEV, PPG, TEN, à l'exception de ceux des séries 800

PROFILS D'ÉTUDES

Cours

Titre

Crédits exigés

PROFIL INTERNATIONALEHE-
6MUSÉtudes - Profil international - Maîtrise
en musique

12

MAÎTRISE EN MUSIQUE - ÉDUCATION MUSICALE - AVEC MÉMOIRE (M. MUS.)

Présentation générale

Recherche dans le domaine

RECHERCHE À LA FACULTÉ

À la Faculté de musique, vous côtoierez des professeurs réputés internationalement dans leur domaine et bénéficierez de l'accès aux centres de recherche suivants, affiliés avec l'Observatoire interdisciplinaire de création et de recherche en musique:

- Centre d'excellence en pédagogie musicale
- Laboratoire de recherche en formation auditive et didactique instrumentale (LaRFADI)
- Laboratoire Mus-Alpha
- Laboratoire audionumérique de recherche et de création (LARC)

La Faculté compte plusieurs ensembles musicaux:

- Orchestre symphonique
- Orchestre à vent
- Chœur
- Atelier d'opéra
- FaMUL Jazz
- Voix du jazz
- Atelier de musique baroque
- Ensemble de percussion
- Atelier de musique contemporaine
- Ensemble de guitares
- Ensemble de cuivres
- Quatuor Arthur-LeBlanc

DIRECTEURS DE RECHERCHE

Champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à diriger l'étudiant.

Composition

Composition

Éric Morin

Musicologie

Musicologie théorique. Musique populaire et recherche interdisciplinaire. Chanson. Réalisation audionumérique.

Serge Lacasse

Musicologie historique. Musique du XIX^e et du XX^e siècle. Histoire de la musique pour clavier.

Marc-André Roberge

Études et enseignement de la recherche-création. Musicologie historique et interdisciplinaire. Analyse des pratiques musicales improvisées.

Sophie Stévance

Éducation musicale

Didactique instrumentale. Apprentissage/enseignement extrascolaire d'instruments de musique. Motivation musicale.

Technologies musicales. Créativité. Attitudes posturales. Conceptions pédagogiques.

Francis Dubé

Rythmique Jaques-Dalcroze. Mouvement. Didactique. Mesure et évaluation. Philosophie. Psychologie.

Louise Mathieu

Didactique. Philosophie. Psychologie.

Valerie Peters

Formation auditive. Didactique. Neurosciences et musique. Perception musicale et cognition.

Maria Teresa Moreno Sala

Direction chorale. Rythmique Jaques-Dalcroze.

Josée Vaillancourt

Interprétation

Chant

Michel Ducharme

Cuivres. Trombone.

James C. Levens

Guitare (jazz et musique populaire)

Gabriel Hamel

Piano

Francis Dubé

Arturo Nieto-Dorantes

Bois. Flûte traversière.

André Papillon

Orgue, clavecin et musique ancienne.

Richard Paré

Bois. Saxophone (jazz et musique populaire).

Janis Steprans

Cordes.

Hibiki Kobayashi, Brett Molzan, Ryan Molzan, Jean-Luc Plourde

Piano jazz
Rafael Zaldivar

Technologie

Création et réalisation audionumérique. Application de la technologie aux disciplines musicales.
Aaron Liu-Rosenbaum

Description officielle

Cette page est à jour en date du 21 mars 2014 et constitue la version officielle de ce programme à compter de la session d'hiver 2014. L'Université Laval se réserve le droit de modifier ce programme sans préavis.

GRADE

Maître en musique (M. Mus.)

45
CREDITS
INSCRITS

Renseignements et directives

OBJECTIFS

Permettre à l'étudiant de poursuivre une formation comme musicien éducateur; de se préparer à l'exercice d'un leadership dans sa profession et à en être un agent d'évolution; d'éveiller son esprit de recherche et de favoriser l'acquisition d'une technique de recherche; d'acquérir une autonomie de pensée et de moyens qui le rendront capable d'élaborer un projet pédagogique ou de recherche, de le réaliser et de l'évaluer.

DURÉE ET RÉGIME D'ÉTUDES

L'étudiant doit être inscrit à temps complet durant au moins une session. Cette exigence peut généralement être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris à la session d'été.

À moins d'autorisation spéciale, l'étudiant doit terminer sa scolarité dans les trois sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps complet et dans les six sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps partiel.

RESPONSABLE

Directeur du programme

Francis Dubé

francis.dube@mus.ulaval.ca

Pour information

Catherine Martinette-Morneau

Catherine.Martinette-Morneau@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté de musique

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES À ATTEINDRE

L'étudiant doit comprendre l'anglais écrit. Son aptitude à lire cette langue est évaluée par un examen écrit qui a lieu au début de la première session d'inscription au programme. En cas d'échec, il doit réussir, le plus tôt possible, ANL-3202 *Reading II*.

REMARQUES SUR LES COURS

Le détail des exigences concernant les cours d'instrument est décrit dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de la direction de programme.

TRAVAIL DE RECHERCHE

Choix du projet de recherche

L'étudiant doit avoir choisi son directeur de recherche au terme de sa première session d'inscription.

Le projet de recherche doit être approuvé par la direction de programme au plus tard à la fin de la scolarité.

Conditions d'admission

SESSION D'ADMISSION

AUTOMNE HIVER ÉTÉ

ADMISSIBILITÉ

Le baccalauréat en éducation musicale, ou un diplôme jugé équivalent, est une exigence minimale d'admission au programme.

De façon générale, le candidat doit avoir conservé une moyenne de cycle d'au moins 2,67 sur 4,33, ou l'équivalent, pour

l'ensemble de ses études de premier cycle.

Le candidat doit joindre à sa demande une lettre de motivation, dans laquelle il expose sommairement (maximum de 500 mots) les motifs qui l'incitent à poser sa candidature à des études de deuxième cycle, la démarche d'interprétation, de création ou de recherche qu'il veut entreprendre dans le cadre de ces études et les objectifs de carrière qu'il poursuit.

Chaque demande d'admission est étudiée par la direction de programme qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de son dossier scolaire, de son aptitude à la recherche, de sa lettre de motivation, des rapports d'appréciation et de l'ensemble de son dossier, ainsi que des ressources de la Faculté de musique. Le fait de satisfaire aux exigences d'admission à un programme n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat.

La direction de programme peut convoquer le candidat en entrevue avant de se prononcer définitivement sur sa demande d'admission. De plus, elle peut imposer une scolarité complémentaire de cours de premier cycle si elle juge que la préparation du candidat est inadéquate.

Sur la recommandation de la direction de programme, au moment de l'admission, l'étudiant peut se voir imposer, lors de sa première inscription au programme, des épreuves destinées à déceler les lacunes de sa formation antérieure. Sur la foi des résultats de ces épreuves, la direction de programme peut imposer au candidat une scolarité préparatoire.

En savoir plus sur les études universitaires au Québec.

DATE LIMITÉE DE DÉPÔT

La date à respecter pour le dépôt d'une demande d'admission varie selon le profil des candidats. Toute l'information se trouve dans la section Admission.

Structure du programme

ACTIVITÉS DE FORMATION COMMUNES

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------------------------|---|----------------|
| | ÉDUCATION MUSICALE | 21 |
| <u>MUS-</u> <u>6071</u> | Recherche quantitative en éducation musicale | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>6072</u> | Recherche qualitative en éducation musicale | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>6089</u> | Fondements philosophiques de l'éducation musicale | 3 |
| <u>MUS-</u> <u>6090</u> | Fondements psychologiques de l'éducation musicale | 3 |
| <u>MUS-</u> | Fondements de la démarche de | 3 |

6095

recherche

MUS-
6096

Séminaire en éducation musicale



3

RÈGLE 1 - 3 CRÉDITS

Réussir 3 crédits de cours, avec l'approbation de la direction de programme.

RECHERCHE

L'étudiant doit réaliser toutes les activités de recherche prévues dans son programme.

MUS-
6801

Activité de recherche - mémoire 1



3

MUS-
6802

Activité de recherche - mémoire 2



7/activité temps complet

MUS-
6803

Activité de recherche - mémoire 3



7/activité temps complet

MUS-
6804

Activité de recherche - mémoire 4



7/activité temps complet

Version: 2014-10-01 11:13:14 / 2014-09-25 16:56:06

MICROPROGRAMME DE DEUXIÈME CYCLE EN EUTONIE

Description officielle

Cette page était à jour le 7 mars 2013 et constitue la version officielle de ce microprogramme à compter de la session d'été 2013. L'Université Laval se réserve le droit de modifier ce microprogramme sans préavis.

DIPLÔME

Attestation d'études de deuxième cycle

12

CRÉDITS INSCRITS

Renseignements et directives

OBJECTIFS

Objectif général

Ce microprogramme vise avant tout l'approfondissement des concepts fondamentaux relevant de l'eutonie et de l'appropriation d'habiletés sensorimotrices et kinesthésiques du corps en action, tel que requis dans les arts de la scène (musique, théâtre, danse) et en éducation physique, mais aussi dans les arts visuels, les sciences de l'éducation et les sciences de la santé.

À partir du développement de la perception corporelle individuelle, l'étudiant est en mesure de tisser des liens avec son domaine d'intérêt personnel et d'enrichir ses pratiques professionnelles. Ce microprogramme constitue une excellente assise pour quiconque souhaite poursuivre ultérieurement le cheminement universitaire menant à une formation professionnelle en eutonie.

Objectifs particuliers

- Acquérir une connaissance élargie et solide des fondements et principes de l'eutonie ainsi que des notions de base touchant l'anatomie et la physiologie humaine, en tenant compte des particularités et exigences de la formation artistique.
- Développer chez le participant les habiletés, les compétences, les capacités de jugement et la créativité nécessaires en vue d'un usage judicieux de ses apprentissages dans son milieu professionnel.

RESPONSABLE

Directeur du microprogramme

Michel Ducharme

418 656-2131 poste 2845

michel.ducharme.1@ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté de musique

INSERTION DANS UN AUTRE PROGRAMME

La personne qui aura suivi avec succès le microprogramme de deuxième cycle en eutonie pourra l'intégrer en tout ou en partie, dans un programme universitaire plus long, en particulier la maîtrise en musique, à condition de satisfaire aux exigences d'admission de ce programme.

Conditions d'admission

SESSION D'ADMISSION

Ce microprogramme accepte de nouveaux candidats à la session d'été.

ADMISSIBILITÉ

Être titulaire d'un baccalauréat dans une discipline artistique (musique, danse, théâtre, beaux-arts) ou dans toute autre discipline touchant la pédagogie ou la connaissance du corps (sciences de l'éducation, éducation physique, sciences de la santé).

Le candidat qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut également être admissible.

En savoir plus sur les études universitaires au Québec.

DATE LIMITÉE DE DÉPÔT

La date à respecter pour le dépôt d'une demande d'admission varie selon le profil des candidats. Toute l'information se trouve dans la section Admission.

Structure du programme

ACTIVITÉS DE FORMATION COMMUNES

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|-----------------|--|----------------|
| EUTONIE | | 12 |
| <u>MUS-6075</u> | Eutonie : théorie et pratique I | 3 |
| <u>MUS-6076</u> | Eutonie : théorie et pratique II | 3 |
| <u>MUS-6077</u> | Éducation somatique et prévention en art : séminaire | 3 |
| <u>MUS-6078</u> | Eutonie : création et études de mouvement | 3 |

Version: 2014-09-02 08:27:24 / 2014-11-13 16:17:20



2325, rue de l'Université 418 656-2131
Québec (Québec) G1V 0A6 1 877 785-2825
Canada

© 2014 Université Laval. Tous droits réservés.

Ce site est sous la responsabilité de la Direction des communications.